

PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 13 janvier 2022 à 9 heures 8 minutes

PRÉSIDENCE de M. Benoit Kautai
président de la commission permanente de l'assemblée
de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

oOo

- Rapport n° 149-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva et affectation de son résultat..... 4
- Rapport n° 155-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2019 de l'établissement public Office des postes et télécommunications ... 8
- Rapport n° 156-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2019 du groupe public Office des postes et télécommunications..... 8
- Rapport n° 136-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'Institut Louis Malardé et affectation de son résultat..... 14
- Rapport n° 183-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget général du Centre hospitalier de la Polynésie française et des budgets annexes du Département de psychiatrie, du Centre de transfusion sanguine, du Service d'aide médicale urgente (SAMU/CESU), de l'Hôtel des familles, de l'École de sages-femmes et de l'Unité de consultations et soins ambulatoires (UCSA) et affectation de leur résultat 21
- Rapport n° 200-2021 relatif à un projet de délibération portant dispositions diverses en matière de règlements des frais occasionnés par les déplacements des agents publics de la Polynésie française dans le cadre d'une procédure disciplinaire..... 28
- Rapport n° 133-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'Établissement d'Achats Groupés et affectation de son résultat 32

– Rapport n° 135-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 du Centre de formation professionnelle pour adultes et affectation de son résultat.....	37
– Rapport n° 152-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'art pour l'exercice 2020 et affectation de son résultat.....	41
– Rapport n° 123-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Lycée professionnel d'Uturoa - Raiatea et portant affectation de son résultat..	45
– Rapport n° 130-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Lycée d'Uturoa - Raiatea et portant affectation de son résultat	45
– Rapport n° 125-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue « GREPFOC » et affectation de son résultat.....	48
– Rapport n° 124-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Faaroa et portant affectation de son résultat.....	51
– Rapport n° 126-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Haamene - Tahaa et portant affectation de son résultat	51
– Rapport n° 127-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège Henri Hiro et portant affectation de son résultat.....	53
– Rapport n° 132-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Lycée professionnel de Faa'a et portant affectation de son résultat.....	53
– Rapport n° 128-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Afareaitu - Moorea et portant affectation de son résultat.....	56
– Rapport n° 129-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Paopao - Moorea et portant affectation de son résultat	56
– Rapport n° 131-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Fare - Huahine et portant affectation de son résultat.....	59
– Rapport n° 134-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau et portant affectation de son résultat	61
– Rapport n° 172-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'Institut d'Insertion Médico Éducatif et affectation de son résultat (<i>Reporté</i>).....	

Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

Le président : Monsieur le ministre, bonjour !

Mesdames et Messieurs les représentants, avant de démarrer nos travaux, je voulais souhaiter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, surtout pour la concrétisation de nos projets, et beaucoup santé surtout avec la situation actuelle de Covid. On vient de terminer l'année 2021, on entame l'année 2022, en espérant quand même que cette année soit une année de paix et de meilleure santé.

Je déclare la séance de la commission permanente ouverte.

Je demande à Madame la secrétaire générale de faire lecture de la lettre de convocation de cette séance.

— Lecture en est donnée —

Le président : Merci. Je demande au secrétaire général de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M.	Kautai	Benoit	présent
M ^{me}	Teriitahi	Tepuaraurii	absente
M.	Toromona	John	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	présente
M ^{me}	Frebault	Joëlle	absente
M ^{me}	Tahiata	Romilda	présente
M ^{me}	Teakarotu	Joséphine	présente
M ^{me}	Tupana	Moihara	absente
M ^{me}	Harua	Monette	présente
M.	Tavaearii	Wilfred	absent
M ^{me}	Tuuhia	Augustine	présente
M.	Faatau	Luc	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Butcher-Ferry	Yseult	présente
M ^{me}	Tahuhuterani	Louisa	présente
M ^{me}	Bourgade	Maeva	présente
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	présente
M ^{me}	Teroatea	Sylviane	présente
M ^{me}	Le Gayic	Vaitea	présente
M ^{me}	Mercier	Cécile	présente
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	présente
M ^{me}	Atger-Hoi	Teumere	présente

Siègent au banc du gouvernement : Messieurs et Madame les ministres Yvonnick Raffin, Jacques Raynal et Christelle Lehartel.

Le président : Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer.

PROCURATIONS

Le président : Je demande au secrétaire général de lire les procurations déposées.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Date		
N° 244 - 9 h 9	John Toromona	Augustine Tuuhia
N° 245 - 9 h 9	Luc Faatau	Maeva Bourgade
N° 243 - 9 h 6	Joëlle Frebault	Louisa Tahuhuterani
N° 242 - 9 h 6	Tepuaraarii Teriitahi	Monette Harua
N° 241 - 9 h	Wilfred Tavaearii	Juliette Matehau-Nuupure
N° 240 - 9 h	Moihara Tupana	Romilda Tahiaata
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 246 - 12 h 12	Sylviane Terooatea	Vaiata Perry-Friedman
N° 247 - 15 h 16	Vaiata Perry-Friedman	Sylviane Terooatea

I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Merci. Je demande à Madame la secrétaire générale de donner lecture du projet d'ordre du jour et de son complément.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, voici l'ordre du jour proposé :

I) Approbation de l'ordre du jour ;

II) Examen des rapports, des projets de délibération (plus un complément à l'ordre du jour) ;

III) Clôture de la séance.

Le président : Vous avez été destinataires d'une nouvelle liste des rapports. Nous passons au vote. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

Par ailleurs, je vous propose de grouper les rapports n^{os} 155-2021 et 156-2021, 123-2021 et 130-2021, 124-2021 et 126-2021, 127-2021 et 132-2021 et, enfin, 128-2021 et 129-2021, puis d'appliquer la procédure d'examen simplifiée concernant tous les rapports, excepté le rapport 200-2021. Je vous rappelle que dans cette procédure simplifiée, les articles ne seront pas lus ni débattus. Seuls ceux faisant l'objet d'amendement seront toutefois discutés. Lorsque le texte soumis à la procédure simplifiée ne fait l'objet d'aucun amendement, je mettrai aux voix l'ensemble de la délibération.

Nous passons au vote. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

Avant de passer à l'examen du premier rapport, je vous propose, après les deux premiers rapports, de suspendre notre séance pour une durée d'une heure pour permettre à Monsieur le ministre de rejoindre notre Président pour la cérémonie des vœux.

II) EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION

RAPPORT N° 149-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2020 DE L'ÉTABLISSEMENT DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT DE TEVA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} la représentante Romilda Tahiaata

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous passons à l'examen du rapport n° 149-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva (ÉGAT) et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M. Yvonnick Raffin : Merci, Monsieur le président. Bonjour à toutes et à tous.

Avant tout, je souhaite vous adresser tous mes vœux de bonheur, de santé de prospérité et de succès. Et je voudrais profiter de cette occasion pour vous remercier toutes et tous pour tout le travail accompli en 2021. Tous les dossiers étudiés, Dieu sait qu'il y en a eu beaucoup, notamment au niveau de la fiscalité, de l'économie, de la protection sociale, en tout cas me concernant, et bien d'autres dossiers. Donc, à ce propos, je voulais effectivement vous remercier toutes et tous. Il y a encore beaucoup de travail qui nous attend en 2022 et je peux vous assurer que je continuerai à travailler en collaboration étroite avec chacune et chacun d'entre vous pour avoir des retours constructifs et positifs pour amender tel ou tel texte et faire avancer nos dossiers de ce point de vue administratif. En tout cas, merci à toutes et à tous.

S'agissant des dossiers, je ne rentrerai pas dans le détail. N'ayant pas de commentaires particuliers à apporter sur ce dossier, je laisserai notre rapporteure nous le présenter. Merci.

Le président : Merci, *Monsieur le ministre*. Je demande à Madame la rapporteure Romilda Tahiaata de faire une présentation du rapport.

M^{me} Romilda Tahiaata : Merci, Monsieur le président. *Monsieur le ministre*, chers collègues, *bonjour* et recevez tous mes vœux de bonne santé pour 2022.

Le présent projet de délibération a été transmis à l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 5989/PR du 10 août 2021.

Le compte financier 2020 de l'ÉGAT est arrêté à 293 014 714 F CFP en recettes et 283 417 757 F CFP en dépenses. Son résultat global, excédentaire de 9 596 957 F CFP, vient augmenter le fonds de roulement de l'établissement qui atteint 105 524 121 F CFP au 31 décembre 2020. Le résultat de fonctionnement, soit un excédent de 33 020 898 F CFP, est affecté au compte 1068 « *Autres réserves* ».

L'examen du présent projet de délibération en commission le 5 octobre 2021 a suscité des échanges qui ont principalement portés sur les points suivants : l'évolution du statut juridique de l'établissement ; la rénovation du *club house*, dont les retards constatés s'expliquent par une reconsidération du programme initialement prévu, notamment au niveau des normes sanitaires et d'assainissement (Le permis de construire a finalement été délivré en mars 2021 et les appels d'offres ont été lancés le 1^{er} juin et la programmation des travaux est envisagée dans un délai maximum de sept mois, pour une livraison du nouveau *club house* prévue fin avril 2022.). S'agissant de la pratique du golf, la convention de partenariat avec la Fédération polynésienne de golf permettant le développement de l'enseignement du golf et la promotion de ce sport auprès des jeunes. À noter également que l'ÉGAT offre la possibilité aux personnes handicapées de s'initier au golf, grâce aux relations nouées avec des associations et des garderies.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint. Merci.

Le président : Merci. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tapura huiraatira, Tavini huiraatira, Tahoeraa huiraatira.

La parole est à l'intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame Juliette Matehau-Nuupure.

M^{me} Juliette Matehau-Nuupure : *Monsieur le président, Monsieur le ministre, chers collègues, bonjour. Je vous souhaite à tous une nouvelle année 2022 emplie de l'amour du Seigneur.*

Une fois encore, la question de la rentabilité du Golf d'Atimaono et de son coût d'entretien pour la collectivité polynésienne a été longuement débattue en commission législative *ad hoc* le 4 octobre dernier.

L'établissement de gestion et d'aménagement de Teva qui en assure la tutelle employait 24 agents en 2020 et son fonctionnement était assuré en grande partie par le versement, comme en 2019, d'une subvention publique de 156 millions de francs Pacifique. Durant l'exercice observé, l'ÉGAT a ainsi dégagé un excédent supérieur à 33 millions en section de fonctionnement pour un résultat global de 9 596 957 F CFP. Mais, c'est surtout la progression sensible des ressources propres pour la deuxième année consécutive qu'il convient de souligner comme étant le signe palpable d'un redressement des comptes. En effet, malgré la crise sanitaire et la forte baisse de fréquentation des touristes golfeurs, les recettes liées à la pratique de ce sport ont progressé de plus de 3 % pour un total de 72 633 000 francs CFP. Mieux encore, le golf en Polynésie est sur la voie de la démocratisation comme en atteste le pôle « Enseignement » qui a vu son chiffre d'affaires bondir de 133 % entre 2019 et 2020. Autre élément de satisfaction à retenir du compte financier 2020 : le fonds de roulement de l'établissement n'a jamais été aussi élevé. Il culminait au 31 décembre à la somme de 105 524 121 francs CFP alors que, trois ans plus tôt, il affichait un déficit de plus de 43 millions.

S'agissant de la section d'investissement, l'opération majeure tient en la reconstruction du *club house* ; chantier qui, après avoir pris un peu de retard, a démarré courant octobre avec une livraison attendue à la fin du premier trimestre 2022. Une fois l'opération achevée, l'équipe dirigeante de l'ÉGAT devra persister dans la voie d'une gestion rigoureuse, tout en recherchant des synergies nouvelles avec les installations de Moorea pour faire de la Polynésie une véritable destination golfique.

Compte tenu de tout ce qui vient d'être dit, j'invite à présent mes collègues de l'assemblée à approuver le compte financier 2020 de l'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva. *Je vous remercie de votre attention.*

Le président : Merci. La parole est à l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Teumere Atger-Hoi.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Merci. *Bonjour*, Monsieur le président de la commission permanente. Madame la secrétaire générale, Monsieur le ministre et mes chers collègues, à tous, *bonjour*. Et surtout je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année.

Par lettre n° 5989/PR du 10 août 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva et affectation de son résultat.

Comme cela nous a été partagé en commission législative, un net changement s'est tenu au niveau de cet établissement passant d'une gestion « catastrophique » voire même désastreuse tant au niveau de la gestion financière que des ressources humaines. L'ÉGAT revient de loin en effet et n'oublions pas que ce bilan financier est devenu stable grâce à l'engagement d'une équipe qui a su relever de nombreux défis et travailler ensemble avec le conseil d'administration.

Nous disposons d'incroyables sites qui constituent de toute évidence des lieux privilégiés favorables au développement du pôle touristique et sportif. On peut féliciter l'ÉGAT qui, malgré la crise sanitaire, a poursuivi son plan d'investissement de 2020 et a maintenu les travaux de sécurisation des infrastructures (éclairage du parking, barrière automatisée à l'entrée du golf, de pose d'un système de vidéo surveillance et réhabilitation électrique) et la rénovation du practice...

Monsieur le ministre du tourisme, il a été question lors de nos échanges au sein de la commission législative d'une réflexion sur l'évolution du statut juridique de l'établissement. Vous vous en doutez, le sujet chaud de l'ÉAG était alors d'actualité. Est-il prévu de faire appel à la Direction de la modernisation et des réformes de l'administration pour un audit similaire à celui opéré au sein de l'ÉAG ?

Le golf est un sport formidable et des partenariats comme ceux entrepris avec la Fédération polynésienne de golf et bien d'autres associations (comme par exemple des associations pour personnes handicapées) doivent perdurer. Il est important de promouvoir le sport et d'offrir à nos jeunes générations les valeurs d'un enseignement sportif.

Le groupe Tavini huiraaatira votera favorablement ce dossier et souhaite apporter son soutien, et surtout remercier le personnel pour tout le travail de restructuration effectué depuis plusieurs années. *Bon courage* à tous !

Le président : Merci. La parole est à l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraaatira, Madame Perry-Friedman.

M^{me} Vaiata Perry-Friedman : Monsieur le président, Monsieur le ministre, chers collègues, *meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*

Placé sous l'autorité du ministère du tourisme, l'Établissement à caractère public de gestion et d'aménagement de Teva a pour mission notamment de gérer le golf d'Atimaono.

Pour rappel, en 2017, les décisions de restructuration et de réaménagement du golf ont été mises en place : recentrer l'activité de l'ÉGAT sur la gestion du golf Olivier Bréaud ; promotion du golf en Polynésie et surtout auprès des jeunes ; désaffectation du domaine Ovini et réaffecté au service du tourisme ; lots agricoles et horticoles du domaine réaffectés au service de l'agriculture.

Pour remplir ses missions de l'exercice 2020, l'établissement disposait de 24 agents. Le nombre d'abonnés a augmenté, soit 6,9 % en plus que 2019. Une baisse de fréquentation a été remarquée au niveau des touristes golfeurs en raison des restrictions sanitaires (fermeture des frontières, confinement, etc.)

Malgré la crise sanitaire survenue en 2020, les recettes commerciales de l'ÉGAT ont augmenté de 4,5 % et se sont arrêtées à la somme de 72 633 307 F CFP. L'établissement a maintenu ses activités prévues comme : la foire et les salons en s'adaptant au contexte sanitaire et aux différents formats proposés (en présentiel en février et août 2020 et le salon virtuel en septembre), ce qui a généré un chiffre d'affaires de 6 571 500 F CFP ; le pôle « enseignement » du golf avec une augmentation de 133 % pour un total de 3 486 912 F CFP, soit le double qu'en 2019 ; les ventes de marchandises au Pro shop ont aussi généré plus de 2 millions de francs CFP.

Pour l'exercice 2020, le compte financier de l'ÉGAT est arrêté à 293 014 714 F CFP en recettes et 283 417 757 F CFP en dépenses. Le résultat global excédentaire de 9 596 957 F CFP vient augmenter le fonds de roulement qui atteint 105 524 121 F CFP au 31 décembre. L'établissement confirme bien sa santé financière avec plus de 9 596 957 F CFP pour 2020.

Nous sommes aussi, bien sûr, favorables à cette délibération. Merci.

Le président : Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite le ministre à répondre aux interventions des orateurs.

M. Yvonnick Raffin : Merci, Monsieur le président. D'abord, merci pour votre soutien à l'ÉGAT et surtout à la pratique du golf.

Pour répondre très rapidement et succinctement sur l'évolution du statut juridique, le Président m'a fait l'honneur de me confier le portefeuille de l'ÉGAT. Étant golfeur moi-même, j'ai pu apprécier tout le travail effectué par l'équipe dirigeante actuelle dont je remercie ici officiellement la présence du directeur, Hermann Meuel. Je discutais avec lui tantôt juste avant la séance pour qu'on ait ensemble très rapidement une séance de travail pour faire évoluer les choses, et notamment le statut juridique et autres choses. Donc, tout ça est..., j'allais dire, dans le tube, sur le *tee* — sur le *tee*, c'est sur le départ du golf, pour employer les termes golfigues. Donc, je reviendrai de toute façon vers vous pour vous faire part un petit peu des échanges.

Alors, à savoir si on allait confier à la DRMA ou pas un audit financier, un audit juridique, un audit complet, il me faut d'abord prendre le temps de bien m'approprier le sujet, le dossier, notamment tous les aspects techniques, financiers et juridiques. Et, dès qu'on sera prêt, mais très rapidement, je rentrerai dans le vif du sujet.

Mais, effectivement, la pratique du golf pour les handicapés, vous prêchez à un convaincu, pour avoir été un des initiateurs il y a une dizaine d'années, justement la pratique du golf aux plus démunis, aux plus défavorisés d'entre nous de la population et surtout l'initiation du golf aux handicapés.

Merci.

Le président : Merci, *Monsieur le ministre*. En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci.

RAPPORT N° 155-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2019 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC OFFICE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Présenté par M^{me} et M. les représentants Teapehu Teaha et Frédéric Riveta

RAPPORT N° 156-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2019 DU GROUPE PUBLIC OFFICE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Présenté par M^{me} et M. les représentants Teapehu Teaha et Frédéric Riveta

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous passons à l'examen des rapports n°s 155-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2019 de l'établissement public Office des postes et télécommunication et 156-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2019 du groupe public Office des postes et télécommunications.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale des deux projets.

Le gouvernement n'ayant pas d'intervention préalable, je demande au rapporteur, Monsieur John Toromona, de faire une présentation des projets.

M. John Toromona : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, *meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*

Par lettres n°s 7003/PR et 7004/PR du 10 septembre 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française deux projets de délibération portant approbation des comptes annuels et des comptes annuels consolidés de l'exercice 2019 de l'établissement public et du groupe public OPT.

L'exercice 2019 de l'établissement et du Groupe OPT est marqué notamment par : la nouvelle organisation du Groupe OPT au 1^{er} janvier ; la mise à disposition de biens immobiliers ; l'extension des services du câble sous-marin Natitua ; la poursuite du projet Manatua ; un projet de câble vers le Chili ; des subventions versées à la SAS Fare Rata par le Groupe OPT et par le Pays ; la mise en place d'un plan de remplacement de certains équipements suite au lancement du déploiement de l'offre 4G ; le suivi du dossier sur les pratiques anticoncurrentielles suite à la saisine de l'Autorité polynésienne de la concurrence.

S'agissant de l'établissement public OPT, les produits de l'exercice 2019 s'élèvent à 5,850 milliards répartis en 3,200 milliards de produits d'exploitation, 2,460 milliards de francs CFP en produits financiers et 188 millions pour les produits exceptionnels. Les charges atteignent 5,850 milliards répartis en 3,590 milliards de charges d'exploitation, 2,250 milliards en charges financières, 9,800 pour les charges exceptionnelles et 4 millions d'impôts sur les bénéficiaires. Le résultat de l'établissement public OPT est par conséquent nul.

S'agissant du groupe public OPT, les produits de l'exercice 2019 s'élèvent à 26,080 milliards répartis en 25,150 milliards de produits d'exploitation, 139 millions en produits financiers et 796 millions pour les produits exceptionnels. Les charges atteignent 27,080 milliards répartis en 25,230 milliards de charges d'exploitation, 30 millions en charges financières, 1,230 milliard pour les charges exceptionnelles et 594 millions d'impôts sur les bénéficiaires. Le résultat net consolidé du groupe public OPT est donc déficitaire à hauteur de 936 706 365 francs CFP.

Les deux présents projets de délibération ont été examinés par la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat dans sa réunion du 6 octobre 2021. Le résultat net après impôt du Groupe OPT, déficitaire, découle en grande partie de provisions sur des dépréciations d'actifs pour la SAS ONATi. S'agissant du câble Natitua sud, vers Tubuai et Rurutu, l'OPT en profite pour mettre à niveau le réseau de boucle local de ces îles. La mise en fonctionnement de ce câble doit intervenir avant la fin du 1^{er} semestre 2023. Parallèlement, le Groupe OPT prévoit une augmentation de la capacité satellitaire, dans un délai de deux à trois mois, rendue nécessaire par l'augmentation de la consommation de l'internet mobile. Au niveau de sa réorganisation, le Groupe OPT prévoit de créer une entité propre pour les services financiers. Enfin, l'OPT envisage une ferme photovoltaïque à Papenoo dont la production électrique permettrait d'alimenter le *data center* de l'OPT afin de le qualifier de « *green* » et de constituer une source de revenus.

À l'issue des débats, les deux présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tahoeraa huiraatira, Tapura huiraatira et Tavini huiraatira.

La parole est à l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Friedman.

M^{me} Vaiata Perry-Friedman : Vous nous avez transmis par lettre n° 7003 du 10 septembre 2021 le projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2019 de l'établissement public office des postes et télécommunications, ainsi que par lettre n° 7004, toujours du 10 septembre, le projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2019 du groupe public office des postes et télécommunications...

Il a été fait état pendant nos échanges lors de la commission à l'APF du 6 octobre dernier d'une pratique très carrée et très rigoureuse au sein de cette entité OPT ainsi que d'une gestion de qualité

d'échanges éclairées faisant l'objet d'une transparence absolue et d'une capacité d'écoute optimale au sein du conseil d'administration.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce constat qui, en préambule de cette intervention, donne véritablement un gage de confiance au regard de cette institution. Avec la crise sanitaire, les comptes 2019 qui auraient normalement dus être déposés le 1^{er} mai 2020 ont été déposés à une autre date, c'est pourquoi vous précisez qu'ils arrivent en 2021.

De même, vous nous informez que les comptes de l'OPT sont équilibrés. Vous précisez également que les comptes du groupe présentent un résultat d'exploitation de -81 millions F CFP ainsi qu'un résultat comptable net déficitaire par le fait des provisions importantes venant de ONATi qui a passé beaucoup de provisions sur les dépréciations d'éléments d'actifs. Vous distinguez, à juste titre, les résultats d'exploitation, c'est-à-dire le vrai résultat lié aux activités de tout le monde, et le résultat comptable qui est impacté.

Vous nous avez fait état également des activités de l'Office des postes et télécommunications en 2019 qui sont portées sur : premièrement, les faits marquants de l'exercice 2019, notamment les projets de câbles domestiques NATITUA, de câble international MANATUA et du Chili ; deuxièmement, le résultat d'exploitation qui concerne le compte de résultat et non le bilan qui se concrétise par une perte de 388 millions F CFP ainsi que le résultat financier qui est en profit de 214 millions F CFP ; troisièmement, le résultat exceptionnel d'un montant positif de 177 millions F CFP ; et quatrièmement, les investissements et immobilisations corporelle et incorporelle et en immobilisations financières.

Enfin, vous avez souhaité nous informer sur la réorganisation du groupe OPT avec ONATi et FARE RATA. Si effectivement l'année 2019 a été l'année de la nouvelle organisation, votre souhait a été de faire évoluer le groupe permettant a minima vis-à-vis du client qu'il n'y ait plus qu'une seule entité télécom. Vous dites vouloir d'autres changements à l'avenir, notamment concernant les services financiers qui sont dirigés par Marara paiement.

Vous précisez une fois de plus, et pour éviter toute inquiétude, que la création d'une filiale pour la gestion des services financiers sera détenue à 100 % par l'OPT. Si vous vous félicitez de vos résultats relatifs à l'enrayement de la baisse du résultat consolidé, puisque vous comparez les résultats d'exploitation en 2018 de -52 millions F CFP à -82 millions F CFP en 2019, vous affichez une amélioration visible. De même, au regard du mouvement de grève en juillet 2019, il a été dit d'une prise de conscience de population différente au sein de cette institution, qui a pu amener à des difficultés relationnelles, quand bien même moins perceptives mais visibles encore aujourd'hui.

Il a également été dit qu'un élan de voix était impulsé à la gouvernance des deux entités au regard d'une insuffisance des résultats d'ONATi et que de donner au groupe une dynamique pour améliorer ses résultats financiers au regard de la décroissance que vous constatez tous les ans était essentiel.

Pour autant, au regard des échanges que nous avons eu lors de la commission qui s'est déroulée le 6 octobre à l'APF et qui a fait l'objet d'un compte rendu, l'ensemble des deux projets de délibération ont été adoptés à l'unanimité. Par conséquent, les membres du groupe Tahoeraa huiraatira à l'assemblée sont favorables aux deux projets de délibération. Merci.

Le président : *Merci.* La parole est à l'intervenante du groupe Tapura Huiraatira, Madame Monette Harua.

M^{me} Monette Harua : *Monsieur le président, Monsieur le ministre, à tous, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*

Nous savons tous à quel point l'Office des postes et télécommunications connaît des heures difficiles, contraint en permanence de s'adapter et de se réinventer face à une concurrence qui ne pardonne pas. Raison pour laquelle, depuis le 1^{er} janvier 2019, l'entité ne doit plus être regardée comme un

établissement public mais dorénavant comme un groupe restructuré autour de deux opérateurs distincts conformément au plan « Ambition 2020 », à savoir : la SAS ONATi en charge des activités de télécommunications et la SAS FARE RATA pour tout ce qui concerne le secteur postal et les services financiers.

Aussi, ce sont bien les comptes annuels consolidés 2019 qui reflètent le mieux la situation financière du groupe public OPT avec un résultat d'exploitation déficitaire à hauteur de 81 057 079 francs CFP. Cette nouvelle perte, certes moins importante que celle constatée en 2018, témoigne, si besoin était, du chemin qui reste à parcourir. Car, si le chiffre d'affaires a progressé cette année-là pour atteindre 23,312 milliards, en hausse de 1,48 %, toutes les activités n'ont pas connu la même trajectoire, à l'instar des services et produits de télécommunications, de loin les plus productifs, qui affichent un rendement moindre d'environ 300 millions entre 2018 et 2019. Que dire enfin du résultat net de l'entreprise consolidée, négatif de 936 706 305 francs CFP sinon qu'il est effectivement de nature à susciter quelques inquiétudes quant à la pérennité du groupe ? Sur ce point, nous avons été pleinement rassurés par les explications du commissaire aux comptes parlant d'une « *solidité particulièrement exemplaire* » au vu du montant des capitaux propres de l'ordre de 50 milliards de F CFP.

Indépendamment de tous ces chiffres, le groupe OPT n'en reste pas moins le meilleur allié du Pays, notamment par ses compétences acquises pour poursuivre le développement numérique à Tahiti et dans les archipels éloignés. Parmi les opérations à finaliser, citons celle relative à la mise en service du câble sous-marin, Natitua sud, reliant Tahiti aux deux principales îles des Australes, Tubuai et Rurutu. Cette nouvelle infrastructure permettra l'accès à des services innovants dans une perspective de développement économique, touristique, sanitaire, social et culturel et de maintenir les populations dans ces îles. Elle est attendue pour la fin du premier trimestre 2023.

Parallèlement, l'OPT poursuit ses discussions au plus haut niveau pour prendre part — sous quelle forme, il est encore trop tôt pour le dire ! — à la pose d'un câble international entre Tahiti et le Chili avec prolongations en direction de l'Asie via le fameux axe Indo-Pacifique cher au président Emmanuel Macron. L'occasion de réaffirmer la place ô combien stratégique occupée par la Polynésie française sur la scène géopolitique.

Accéder à des services toujours plus performants et rapides, c'est le vœu de tous. Raison de plus pour ne jurer que par la 5G... alors même que la 4G semble d'ores et déjà donner toute satisfaction. Qu'à cela ne tienne, cette nouvelle évolution technologique devrait normalement être expérimentée à Teahupoo dans le cadre de l'organisation des JO de 2024.

Enfin, je rappelle à toutes fins utiles que le collectif budgétaire n° 4 du Pays adopté par notre assemblée le 7 octobre dernier a priorisé trois opérations nouvelles au titre du plan de relance 2021-2023, d'un montant total de 1,621 milliard de francs pacifique, destinées à améliorer le niveau des capacités satellitaires ou encore le déploiement de la 4G dans les îles et atolls les plus isolés. Preuve en est que nous sommes déterminés à lutter contre la fracture numérique.

Tels sont, mes chers collègues, les points-clés des comptes annuels consolidés 2019 du groupe public OPT que je vous demande de bien vouloir approuver. Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci*. La parole est à l'intervenante du groupe Tavini Huiraatira, Madame Cécile Mercier.

M^{me} Cécile Mercier : *Monsieur le président de la commission permanente, Madame la secrétaire générale, Monsieur le ministre, chers collègues de la présente commission, le personnel qui est à nos côtés chaque jour, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022. Puisse-nous continuer à œuvrer avec courage pour notre peuple !*

L'assemblée de la Polynésie française est saisie de deux projets de délibérations portant approbation des comptes consolidés et des comptes annuels de l'OPT pour l'exercice 2019. D'abord, je préciserai

rapidement le contexte général et l'objet de cette saisine. Les comptes consolidés du roupe public OPT au 31 décembre 2019 et le rapport de gestion du roupe public OPT de l'exercice 2019 ont été arrêtés par délibération n° 14-2021/OPT du 15 juin 2021 du conseil d'administration de l'OPT. roupe public OPT arrêtés au 31 décembre 2019, il est rappelé que l'Office des postes et télécommunications (OPT) est un établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC) qui est doté de la personnalité publique et dont l'objet est d'assurer l'exploitation des domaines du courrier, des services financiers, des télécommunications et des technologies de l'information. Quant au Groupe public OPT, il est constitué de plusieurs entités se répartissant par domaine d'activité : multimédias, postal et télécom ; monétique et bancaire ; éditique avec Océanienne d'industrie SA ; immobilier avec les SCI Fare Fenua, Fare Hotu, Fare Hinoi, Tua Rata, Le Flamboyant et le GIE Fare Hono. Toutes les sociétés rentrant dans le périmètre de l'OPT sont intégrées par la méthode de l'intégration globale, à l'exception des sociétés OSB, ODI et OFINA.

Sur les faits marquants de l'exercice 2019, pour ce qui concerne le volet des comptes annuels consolidés, je rappellerai les éléments financiers suivants : c'est au 1^{er} janvier 2019 qu'a été mise en œuvre la nouvelle organisation du Groupe OPT (Ainsi, les activités de télécommunications ont été regroupées au niveau de la SAS ONATI et le service postal et les services financiers sont revenus à la SAS Fare Rata. Dans le cadre de cette nouvelle organisation du groupe OPT, l'Office en tant que holding s'est attaché à assurer les prestations de services mutualisés au profit des entités du groupe dans les domaines de la paie, les centres de formation, le patrimoine et l'informatique.) ; l'OPT a mis à disposition des biens immobiliers dans le cadre d'une convention de délégation de service public conclue avec la SAS ONATI et la SAS Fare Rata, et ces biens immobiliers font l'objet de redevances ; une subvention de fonctionnement d'un montant de 2,13 milliards de F CFP a été attribuée à la filiale Fare Rata afin d'équilibrer son résultat en 2019 ; un conflit avec des organisations syndicales non signataires des pactes sociaux conclus en fin 2018 a éclaté en juillet 2019 (À l'issue de ce conflit social, des protocoles d'accord ont été conclus.) ; le lancement du déploiement de l'offre 4G a nécessité le remplacement de certains équipements ; dans le cadre de pratiques anti-concurrentielles où l'Autorité Polynésienne de la Concurrence a été saisie par la société PMT et après des engagements pris par la société Vini portant sur les obligations de réengagement ou sur l'arrêt de la différenciation des tarifs entre les deux opérateurs, la société PMT a demandé en 2019 la condamnation de Vini au versement d'une indemnité de rattrapage de manque à gagner sur la période précédant ces mesures.

Ensuite, sur la situation de l'activité du Groupe public OPT exposée dans le rapport de gestion, je relèverai les points suivants. Le compte résultat consolidé pour l'exercice 2019 fait apparaître une perte de 999 366 404 F CFP. En 2018, le compte résultat consolidé faisait apparaître un bénéfice de 151 131 091 F CFP. Et le résultat net du Groupe public OPT consolidé est arrêté à - 936 706 365 F CFP pour 2019 contre +221 856 948 F CFP pour l'exercice 2018. Quant au chiffre d'affaires net du Groupe public OPT, il est en progression de 1,48 % par rapport à l'exercice précédent. Il était de 22,973 milliards F CFP en 2018 et de 23,312 milliards F CFP en 2019. Il en est de même pour les produits d'exploitation qui sont en hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent, comme les charges d'exploitation avec une hausse de 2,5 %.

En conclusion, au plan financier et comptable, comme l'a d'ailleurs relevé la commission du logement, des affaires foncières et du numérique qui s'est penchée sur les comptes de l'OPT lors de la séance du 15 octobre 2021, ces comptes sont « justes et équilibrés ».

Néanmoins, je souhaite maintenant revenir sur 4 points majeurs sur les activités, notamment d'investissements, de l'OPT sur lesquels on a longuement échangés en commission. En premier lieu, où en est aujourd'hui le projet de câble sous-marin que l'OPT et la présidence du Pays discutent activement avec le Chili, depuis 2019, en lien avec les autorités de l'État ? En janvier 2022 où en est exactement le projet ? quelles en sont les avancées ? quelles sont les perspectives pour 2022 et au-delà ? Et surtout, quels avantages pour le Groupe OPT et pour les consommateurs polynésiens ? En second lieu, où en est en Polynésie française le dossier de la 5G qui est porté par l'OPT ? Y aurait-il des expérimentations conduites à Teahupoo lors de Jeux olympiques ? La population est-elle informée et a-t-elle été consultée ? Vous connaissez la sensibilité du sujet. Là aussi, où en sommes-nous

également ? Pour le projet photovoltaïque à Papenoo. Où en est Tahiti Nui Telecom sur les appels d'offres et la finalisation du projet global ?

Je terminerai mon propos sur le volet des comptes annuels et le rappel de quelques faits marquants. Il faut rappeler que, depuis 2015, le Groupe OPT et ses filiales, s'est inscrit dans un plan quinquennal stratégique intitulé « Ambition 2020 » dont les travaux ont conduit à une nouvelle organisation du Groupe OPT avec le maintien de l'établissement public industriel et commercial historique OPT, exerçant le rôle et les activités d'une holding, et la création de deux opérateurs constitués sous la forme de filiales spécialisées : la SAS ONATI, nouvel opérateur de télécommunications regroupant les services de télécommunications de l'OPT et de Vini et la SAS Fare Rata, nouvel opérateur des services postaux et financiers. C'est au 1^{er} janvier 2019 qu'ont débuté les activités opérationnelles de la SAS ONATI et de la SAS Fare Rata, ainsi que de l'ÉPIC OPT.

Il faut aussi rappeler le projet de communication à haut débit dénommé « NATITUA », lancé en 2016 et reliant par câble Tahiti à dix îles des Marquises et des Tuamotu. On rappellera que son objectif est de réduire la fracture numérique croissante entre Tahiti, Moorea et les Îles-sous-le-vent raccordées au câble Honotua, et une partie des autres îles de la Polynésie française. En 2019, dix îles supplémentaires des deux archipels cités plus haut ont été reliées par un réseau de faisceaux hertziens permettant l'accès au haut débit.

Par ailleurs, le conseil d'administration de l'OPT a approuvé en 2019 le projet de construction d'un système de câble sous-marin reliant Tahiti à Tubuai et Rurutu dans l'archipel des Australes, dénommé « Natitua Sud ».

Il y a aussi le projet de second câble international Manatua, système de communication à haut débit par câbles sous-marins à fibre optique. Il faut rappeler qu'il s'agissait ici de sécuriser le système de communication international et domestique Honotua. Le projet Manatua va relier Tahiti à Samoa, avec une branche sur Bora-Bora, une branche sur Rarotonga et Aitutaki aux Iles Cook, ainsi qu'une branche à Niue.

Plus précisément maintenant, sur l'examen des états, nous pouvons relever plusieurs points. On rappelle que depuis 2019, l'OPT a apporté les branches d'activités des télécommunications au profit de la SAS ONATI et l'exploitation du service postal et des services financiers à la SAS Fare Rata. Ainsi, les chiffres d'affaires et les autres produits d'exploitation de l'OPT sont composés exclusivement de refacturations de prestations et des charges et des redevances pour mise à disposition de biens immobiliers nécessaires à l'activité de la SAS ONATI et la SAS Fare Rata.

Sur les produits d'exploitation, le chiffre d'affaires s'établissant à 1,353 milliards de F CFP est composé de prestations informatiques, de loyers et de refacturations. Les produits financiers représentant 2,461 milliards de F CFP incluent les produits de participation, la distribution exceptionnelle d'une partie de la prime d'émission et les reprises de provisions sur immobilisations financières. Les produits exceptionnels d'un montant de 188 millions de F CFP environ concernent les produits exceptionnels sur opérations de gestion et en capital, et les reprises de provisions à caractère exceptionnel. Quant aux charges, les charges d'exploitation s'élèvent à 3 milliards de F CFP avec 1,03 milliards de F CFP en charges du personnel. Les charges financières quant à elles, qui sont d'un montant de 2,246 milliards de F CFP, recouvrent essentiellement les subventions financières. Et les charges exceptionnelles avoisinant les 10 millions de F CFP ont trait à une perte des indemnités journalières irrécouvrables et une dotation de provisions pour couvrir les litiges.

Enfin, sur les investissements et les immobilisations financières, on relève plusieurs projets majeurs. D'abord, concernant les investissements, les acquisitions de l'exercice 2019 concernent les installations spécifiques pour le câble sous-marin Natitua, les travaux de pose du câble sous-marin international Manatua, les installations relatives à la boucle locale, les agencements de constructions hors logements, la remise aux normes d'installations électriques de bâtiments et du matériel et mobilier de bureau. Au 31 décembre 2019, il reste pour près de 1,9 milliards de F CFP

d'immobilisations corporelles non mises en service. Sur les immobilisations financières, elles concernent des titres de participation de la société Pacific Cash Services, les titres de participation des SAS ONATi et Fare Rata, le remboursement partiel de la prime d'émission ONATi à recevoir, et les dividendes à recevoir de la société Tahiti Nui Télécom au titre de l'exercice 2018.

Je vous remercie.

Le président : Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite Monsieur le ministre à répondre aux interventions des orateurs.

M. Yvonnick Raffin : Je ne vais pas répondre directement aujourd'hui dans le détail parce que j'ai prévu de faire un rapport beaucoup plus complet. Mais, très rapidement, le déploiement de la 5G est en cours, la liaison vers le Chili devrait se mettre en place puisqu'une étude est en cours et a été attribuée, me semble-t-il, en novembre dernier à un cabinet. Tout cela avance bien et j'ai demandé à avoir une séance de travail beaucoup plus approfondie sur tous les sujets. Nous reviendrons vers vous pour vous renseigner plus en détail sur tous vos questionnements qui peuvent se poser. Merci.

Le président : Merci, *Monsieur le ministre*. En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la première délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la deuxième délibération. Même vote ?... Même vote, à l'unanimité. Merci.

Je vous propose une suspension d'une heure et une reprise de nos travaux à 11 heures. Merci.

(Suspendue à 10 heures 2 minutes, la séance est reprise à 11 heures 17 minutes.)

Le président : Les ministres n'étant pas encore disponibles, je vous propose de suspendre à nouveau nos travaux pour une reprise à midi.

(Suspendue à 11 heures 17 minutes, la séance est reprise à 12 heures 3 minutes.)

Le président : Monsieur le ministre, bonjour et bienvenu à cette séance de la nouvelle année et recevez nos salutations et meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

M. Jacques Raynal : Merci beaucoup, Monsieur le président. Bonjour à toutes et à tous.

Le président : Nous reprenons nos travaux.

RAPPORT N° 136-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2020 DE L'INSTITUT LOUIS MALARDÉ ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{mes} les représentantes Virginie Bruant et Monette Harua

Le président : Nous passons à l'examen du rapport n° 136-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'Institut Louis Malardé et affectation de son résultat.

Je demande à Monsieur le ministre d'exposer l'économie générale du projet.

M. Jacques Raynal : Merci, Monsieur le président. Brièvement, puisque je crois que ce dossier a été déjà passé en commission, évidemment que cet établissement qui est un des plus anciens du pays en matière de recherches et de santé a été impacté par la crise sanitaire de 2020 et 2021 et ce qu'on appelle la « crise Covid-19 » qui a nécessité l'arrêt d'un certain nombre d'activités de l'institut et un

redéploiement des ressources humaines et financières pour pouvoir contribuer de façon efficace à la lutte contre cette épidémie.

Ainsi, ont été arrêtées les études de santé et le déploiement du réseau de surveillance des vecteurs (RESVEC), les vecteurs étant les moustiques notamment et d'autres éléments susceptibles d'apporter des virus ou des bactéries et des maladies comme la lymphangite, le *fēfē*. Ainsi, ont été reportés des programmes qui devaient se dérouler dans l'année 2020 comme le Ciguawatch qui est un programme de recherche sur la *ciguatera* et Oceanian genomics. Cet établissement a poursuivi de façon un peu moins forte mais de façon tout de même à continuer les recherches en fonction des ressources qui étaient allouées sur des programmes de recherches qui étaient moins mobilisateurs de finances ou de ressources humaines. Et a été mis en suspens un plan d'investissement pour cet établissement de l'institut.

Cette pandémie Covid-19 a dominé l'activité 2020 à compter des premières alertes de janvier 2020, situation qui a justifié la mise en astreinte de cet établissement à compter du 4 février 2020, astreinte qui a été étendue bien évidemment toute l'année 2020. Une astreinte encore en vigueur actuellement, qui persiste bien évidemment pour pouvoir assurer, vous le savez, la surveillance des entrées dans le territoire et puis la surveillance des cas. C'est la mise en place des tests Covid en janvier 2020 qui a permis de détecter les premiers cas de positivité en mars 2020.

Cette année 2020 a donc été consacrée entièrement pratiquement au Covid, à la lutte. Mobilisation des équipes de recherches et des services supports par une contribution forte du laboratoire de recherches sur les maladies infectieuses. Arrêt des programmes qui étaient en cours et mise à disposition des matériels et des ressources humaines, redéploiement complet des ressources financières des laboratoires pour les besoins... (*Incompréhensible.*) Covid, mise à contribution de tous les personnels, que ça soit les agents administratifs, techniciens, les autres laboratoires et services en renfort pour l'équipe du laboratoire de biologie médicale (LABM), participation bien évidemment au programme du protocole sanitaire mise en œuvre par le ministère de la santé. Mise en place de techniques spécifiques pour les recherches de cas, donc groupage d'échantillons par exemple pour palier à la pénurie des produits réactifs qui étaient une pénurie au début mondiale avec des difficultés d'approvisionnement très net. Vous vous en souvenez probablement : pas d'avion, pas de bateau, ça devenait très complexe à un moment donné. Mise en place d'un protocole spécifique pour la surveillance sanitaire à la réouverture des frontières comme cela se passe encore actuellement avec une action spécifique qu'on a appelé le CoVCheck Porinetia. Création d'un fare Covid pour la réalisation des prélèvements à l'intérieur de l'Institut Malardé dans une des dépendances même de cet établissement. Il y a eu donc la mise en place d'une cellule qui permettait de faire des prélèvements et des tests au plus fort de l'épidémie en octobre 2020.

Progression des effectifs pour faire face à la crise : 91 agents dont 78 en CDI et 13 en CDD dont 1 pharmacien biologiste, 6 techniciens de laboratoire, 2 aides techniciens, 1 agent de saisie, accueil de 7 volontaires au développement (CVD) dont 5 ont été impliqués dans la gestion de la crise. Renforcement des équipes par les prestataires de services, notamment pour les activités conduites pour la surveillance à l'aéroport et au besoin des prélèvements infirmiers.

En prestation, les analyses de biologie médicale ont permis en 2020 de traiter 106 504 dossiers, c'est-à-dire une augmentation très nette de l'activité (+62 %) ; et les analyses des eaux et des aliments bien évidemment ont été quelque peu réduites, 2 663 paramètres analysés, c'est-à-dire un retrait de 2,65 % par rapport aux activités précédentes des années précédentes.

En recherches, 24 programmes de recherches ont été financées à 90 % par des fonds extérieurs et il y a eu 16 publications.

Voilà, grossièrement brossé, Monsieur le président, le tableau des activités de 2020 donc, de l'année qui nous occupe.

À l'heure actuelle, donc, en termes de finances en 2020 cet exercice qui donne un résultat global positif de 59 millions de F CFP. Le résultat de fonctionnement en termes de recettes pour la facturation des tests et subventions du Pays et du dispositif CoVCheck a donné en produit 1 584 500 000 F CFP, en exécution 1 591 571 163 F CFP ; donc un écart de -7 071 163 F CFP, c'est-à-dire un taux de 100,45 % d'exécution, et des charges donc qui s'élèvent à 1 613 590 000 F CFP. L'exécution : 1 530 335 402 F CFP un taux de résultat donc de 94,84 % positif. En résultat de fonctionnement, on était donc en exécution à 61 235 761 F CFP ; en investissement, on a, en recettes... Je ne sais pas si vous avez ces chiffres-là. Vous les avez ?... (*Réactions dans la salle.*) Donc, je vais faire simple plutôt. En recettes, on a un taux d'exécution de 57,72 % et en dépenses 45,73 % ; ce qui donne un résultat global en budget déficitaire de 70 290 000 F CFP et en exécution un résultat positif de 59 510 807 F CFP.

Donc, une forte augmentation des produits (+31 %) — c'est l'effet de la crise —, facturation des analyses Covid, subvention du Pays pour le CoVCheck, progression des encaissements de subvention de recherche, baisse de produits du laboratoire de biologie médicale, arrêt de l'activité (distribution des produits que faisait le laboratoire) en 2020 ; et au laboratoire d'hygiène, il y a eu une sollicitation bien moindre, et les analyses de ce fait ont été moindres.

Les achats, par contre, ont été en forte augmentation (49 %) par rapport à la crise Covid et progression pour la prise en charge des dépenses liées aux études de santé impliquant les prestataires et les infirmiers qui servaient à faire des prélèvements et des prestataires du dispositif CoVCheck et la sous-traitance de certaines analyses de laboratoire de biologie médicale puisque le laboratoire a été principalement occupé par ces activités de détermination des cas positifs et, en même temps, il avait les analyses de biologie médicale, les analyses habituelles et un certain nombre d'analyses qui ont été sous-traitées ; ce qui a entraîné une certaine augmentation des charges.

De même pour ce qui concernait les charges de personnels, +4,67 %, puisqu'il y a eu des renforts au niveau du laboratoire d'analyse de biologie médicale et une consolidation des équipes de recherche. Et en heures supplémentaires, bien évidemment, travail de nuit et autres, travail de week-end, il y a eu une augmentation très nette des heures supplémentaires puisqu'on a un taux de +385 % d'augmentation d'heures supplémentaires pour les personnels dans la mesure où, comme actuellement, malheureusement, pour l'ILM, les avions arrivent surtout la nuit et, pour être à la descente des passagers, il faut avoir des personnels qui soient capables de travailler la nuit et cela se fait principalement en heures supplémentaires.

Pour les opérations en capital, si vous pouvez me dispenser du tableau ; je pense que vous l'avez. Les recettes sont constituées de l'amortissement des immobilisations (43,6 millions) et les subventions d'investissement pour 38,7 millions. Par contre, les dépenses en immobilisations incorporelles, on a nécessité l'acquisition d'un logiciel qualité et renouvellement de licence à 6,17 millions et en immobilisations corporelles pour des travaux divers d'équipement, de mise à niveau 4,9 millions, équipement de laboratoire 65 millions et divers équipements et mobiliers 7,4 millions.

En réalité cette année par rapport aux années précédentes s'établit en valeur ajoutée à 213 652 592 F CFP, ce qui représente un petit moins par rapport à l'année 2019, mais un chiffre à peu près égal à celui de l'année 2018. Et le résultat qui s'établissait en 2018 à -16 420 494 F CFP en 2019 s'est établi à -116 002 656 F CFP. Par contre, en 2020, ce résultat était positif, comme je l'ai dit tout à l'heure, à 61 235 761 F CFP. Donc, le résultat d'exploitation est conforté à 68 millions par la progression de l'excédent brut d'exploitation.

Le résultat de fonctionnement est celui que je viens de donner de 61 235 761 F CFP. L'affectation du résultat au compte 1068 (« *Autres réserves* ») dont le solde créditeur de 327 300 000 F CFP. Après affectation, le solde créditeur du compte 1068 s'établirait ainsi à 388 625 363 F CFP, positif bien sûr. Le fonds de roulement de l'établissement au 31 décembre 2020 s'établissait à 268 552 724 F CFP, en progression de 60 millions par rapport à l'année précédente et une trésorerie en fin d'exercice qui est à plus de 214 millions de F CFP.

Voilà, je suis tout à fait prêt à répondre aux éventuelles questions que les représentants souhaiteraient poser bien évidemment. Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le ministre. J'invite la rapporteure, Madame Monette Harua, à nous faire une présentation du rapport.

M^{me} Monette Harua : Merci, président. Meilleurs vœux, *à Monsieur le ministre* et à tous tes collaborateurs. *Merci.*

Au cours de l'exercice 2020, l'Institut Louis Malardé (ILM) a mobilisé la quasi-totalité de ses moyens humains et financiers pour venir en soutien à la gestion de la lutte contre la pandémie liée à la Covid-19. En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 82 401 756 francs CFP pour un taux d'exécution égal à 57,7 %. Les dépenses s'établissent à 84 126 710 francs CFP pour un taux d'exécution de 45,7 %. Le résultat 2020 de la section d'investissement est donc déficitaire d'un peu plus de 1,7 million de francs CFP. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 1 591 571 163 francs CFP pour un taux d'exécution de 100,5 %. Elles proviennent des ventes et prestations pour plus de 986 millions de francs CFP ainsi que de subventions pour 520 millions de francs CFP. Les dépenses s'établissent à 1 530 335 402 francs CFP pour un taux d'exécution de 94,8 %. Le résultat 2020 de la section de fonctionnement, excédentaire à hauteur de 61 234 761 francs CFP est affecté au compte 1068. Enfin, le résultat global du compte financier de l'Institut Louis Malardé est excédentaire à hauteur de 59 510 807 francs CFP. Il vient augmenter le fonds de roulement lequel s'établit à 268 552 724 francs CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2020.

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi le 20 septembre 2021. En 2020 comme en 2021, l'activité de l'Institut Louis Malardé (ILM) a été principalement dédiée à la crise sanitaire de la Covid-19. La surveillance aux frontières a entraîné une forte activité au niveau des tests de dépistage, même si cette activité est en baisse depuis la mise en place des autotests. Le taux de voyageurs positifs varie entre 1 et 2 %. La vague épidémique d'août et septembre 2021 concerne exclusivement le variant *delta* de la maladie. Un déclin rapide du nombre de personnes positives est constaté, même si le taux d'immunité globale reste à vérifier. À noter que le variant *mu*, qui ne représente que 0,1 % des contaminations à l'échelle mondiale, ne circule pas en Polynésie française. Sur la possibilité d'une troisième injection, celle-ci ne s'avèrerait utile qu'en cas de perte d'immunité, notamment chez les personnes immunodéprimées. À noter qu'il est possible de vérifier le taux d'anticorps par le biais d'une sérologie.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint. *Je vous remercie de votre attention.*

Le président : Merci. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tavini huiraatira, Tahoeraa huiraatira et Tapura huiraatira.

La parole est à l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre et ses collaborateurs, Mesdames et Messieurs les représentants, chers amis du public et de la presse, chers internautes, *je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*

Établissement public du Pays à caractère industriel et commercial, l'Institut de recherches médicales Louis Malardé (ILM) créé en 1949, est chargé de « la préservation de la santé, de l'hygiène publique et de l'environnement ». C'est à ce titre que nous sommes amenés à examiner ses comptes annuels et son bilan d'activités.

L'année 2020 est une année « hors normes » pour l'Institut Malardé dans le sens où ses missions habituelles de recherches et d'analyses biomédicales, « d'hygiène, de salubrité publique et de lutte contre les maladies » sont passées au second plan voire ont été suspendues pour certaines en raison de l'émergence de la pandémie de la Covid-19 en début d'année. Cette interruption provisoire concerne notamment deux études de santé, les démarrages de la production de l'unité CIGUAPROD et du laboratoire de substance naturelle ainsi que la poursuite des programmes de lutte anti-vectorielle. Mais, elle n'a pas entravé la réalisation d'analyses des prélèvements en provenance des structures de santé publique des îles ainsi que la livraison de nouvelles infrastructures des unités CIGUAPROD et INNOVENTOMO,

Cette année 2020 est d'autant plus exceptionnelle que la quasi-totalité des moyens tant humains que financiers dont dispose l'établissement a été consacrée à la gestion de la lutte contre la pandémie et aux protocoles d'analyses du virus SARS-CoV-2 en dépit de la pénurie de produits réactifs et consommables consécutive aux difficultés d'approvisionnement et à l'arrêt du trafic international. Par conséquent, les chiffres d'affaires ont crû de 48 % pour les laboratoires de biologie médicale et d'anatomo-pathologie à 224 % pour les autres prestations, à l'exclusion toutefois de celui du centre de distribution biomédicales, amené à disparaître à terme, qui baisse de 76 %.

À situation sanitaire exceptionnelle, compte financier 2020 atypique qui ne peut se comparer à ceux des années précédentes. C'est ainsi que son résultat consolidé est bénéficiaire de 59 millions francs CFP. Les dépenses sont inférieures aux prévisions de 83 millions de francs CFP et les recettes supérieures aux prévisions de 7 millions de francs CFP. Ce résultat s'explique par les aides publiques accordées par le Pays à hauteur de 520 millions de francs CFP, en augmentation de 103 millions de francs CFP par rapport à l'exercice 2019 pour financer le dispositif de surveillance et de dépistage des voyageurs à destination de la Polynésie, le CoVCheck Porinetia.

Ce protocole de surveillance biologique, combinant un test RT-PCR et un autoprélèvement à réaliser quatre jours après le premier test, a permis à l'Institut Malardé de détecter le premier cas de Covid le 1^{er} août 2020, soit 15 jours après la réouverture des frontières aux nombreux vols internationaux hebdomadaires, puis d'identifier plusieurs centaines de voyageurs positifs dans les mois suivants. Il s'est confirmé à l'usage que le test RT-PCR pratiqué le jour de l'arrivée détecte rapidement la grande majorité des personnes infectées tandis que très peu sont testées positives à J4 ou à J8. Les voyageurs positifs représentent 1 à 2 ‰ des voyageurs. Certes, cet outil de détection virale n'a pas suffi à empêcher la réintroduction du virus, ni sa diffusion mais il a néanmoins permis de détecter les premiers clusters sur Tahiti dont celui du Piment Rouge, de se préparer à la première vague épidémique et de limiter sa diffusion aux autres îles habitées de Polynésie.

C'est pourquoi, il convient de mettre en exergue l'excellence du travail scientifique réalisé par l'équipe du laboratoire de recherches sur les maladies infectieuses de Malardé dirigée par Madame Van Mai Cao-Lormeau. Cette équipe polynésienne a su relever les défis scientifiques imposés par l'émergence du virus SARS-CoV-2, a élaboré le CoVCheck Porinetia bien avant l'apparition et la vulgarisation des tests antigéniques et autotests Covid destinés au grand public. Elle s'était déjà distinguée lors de l'épidémie de Zika en 2013 en mettant en évidence « pour la première fois, le lien entre infection Zika et syndrome de Guillain Barré ».

Une des leçons à retenir de cette pandémie de la Covid, qui prélude à la survenue d'autres pandémies graves dans le futur, est le fait qu'elle a entraîné la mort de 600 à 800 Polynésiens présentant majoritairement des facteurs de comorbidité comme l'obésité, les insuffisances respiratoires chroniques, l'hypertension artérielle compliquée, les diabètes de types 1 et 2, l'insuffisance rénale chronique.

Sachant qu'un Polynésien sur six est en longue maladie, cette crise sanitaire doit conduire nos institutions à revoir la politique de santé publique de notre Pays en matière d'alimentation de la population, même si les objectifs économiques contrecarrent souvent ceux de la santé publique. Dans

le rapport d'information portant sur les conditions de prise en charge des patients bénéficiant d'une évacuation sanitaire inter-îles, les rapporteuses dont je suis préconisent de « Renforcer la prévention sanitaire » : en légiférant sur une diminution du taux de sucre dans les aliments vendus en Polynésie grâce à une fiscalité comportementale plus dissuasive ; en interdisant la publicité directe ou indirecte en faveur des produits et boissons sucrés, du tabac et de l'alcool au titre du droit à la protection de la santé. Ce n'est qu'à ce prix que les Polynésiens, en meilleure santé qu'actuellement, pourront se prémunir face à de futures pandémies meurtrières.

Pour conclure, dans la continuité du vote favorable unanime exprimé par les membres de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi réunis le 20 septembre 2021, le Tavini huiraaatira votera très favorablement le projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'Institut Louis Malardé. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. La parole est à l'intervenante du groupe Tapura huiraaatira, Madame Romilda Tahiaata.

M^{me} Romilda Tahiaata : Merci, Monsieur le président. *Monsieur le ministre*, chers collaborateurs, bonne année !

Le compte financier de l'Institut Louis Malardé clôture son exercice 2020 avec un excédent budgétaire consolidé de 59 millions de francs CFP qui vient augmenter le fonds de roulement de l'établissement s'établissant ainsi à un peu plus de 268 millions et demi de F CFP.

Si 2019 a été une grande année d'activité pour ce laboratoire de recherches et d'analyses qui a fêté ses 70 ans et qui a notamment lancé deux études santé et étendu ses infrastructures, l'année 2020 a essentiellement été marquée par la crise sanitaire. En effet, comme l'a rappelé la rapporteure, L'ILM a dû mobiliser la quasi-totalité de ses moyens humains et financiers pour soutenir la lutte contre cette pandémie, avec notamment, comme vous le savez, les nombreux tests réalisés à l'arrivée à l'aéroport de Tahiti Faaa.

Devenu une référence reconnue internationalement dans le domaine de la recherche sur les maladies vectorielles en situation épidémique comme la dengue, le zika ou le *chikungunya*, l'Institut Louis Malardé est aujourd'hui un outil efficace et performant disposant d'une veille sanitaire particulièrement utile au Pays dans le contexte sanitaire actuel. Je tiens donc ici, à renouveler tous nos encouragements aux équipes de l'Institut qui n'ont pas regardé leurs heures pendant cette période compliquée et qui sont toujours sur le front. *Merci infiniment !* Pour 2021, les chiffres devraient globalement être les mêmes qu'en 2020 avec une continuité des actions menées pour lutter contre la Covid.

Je conclurai en disant que s'il y a une grande leçon à tirer de cette pandémie, ici, en Polynésie, c'est que notre population se nourrit mal et qu'un vaste plan de prévention doit être mis en place pour enrayer ce phénomène. Car l'obésité et le surpoids représentent évidemment des facteurs à risque qui aggravent la contamination au coronavirus. Il suffit de voir les dernières données d'hospitalisation de cette deuxième vague delta : sur 162 malades, 110 étaient atteints d'obésité soit près de 68 %, dont 45 % souffrant « d'obésité sévère ou morbide ». C'est donc un problème qu'il faut prendre à bras le corps, même si, toujours selon le dernier bulletin épidémiologique, la non vaccination prévaut sur n'importe quel facteur de risque dans les admissions à l'hôpital. Alors, pour ceux qui en douteraient encore, faites-vous vacciner !

Merci pour votre écoute et je vous invite à suivre le vote unanime des membres de la commission de la santé qui ont examiné ce compte financier le 20 septembre dernier. *Merci.*

Le président : Merci. La parole est à l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraaatira, Madame Teroatea.

M^{me} Sylviane Terootea : Monsieur le président, Monsieur le ministre ainsi que tous les collaborateurs, Madame la secrétaire générale, les représentantes et représentants à l'assemblée, permettez-moi d'abord de vous adresser tous mes meilleurs vœux pour 2022 pour cette nouvelle année. Et *bon courage*, ensemble, pour notre population.

Nous avons reçu le 3 août 2021 par lettre n° 5702/PR qui nous est transmise aux fins d'examen un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'Institut Louis Malardé et affectation de son résultat.

L'Institut Louis Malardé, établissement public territorial à caractère industriel et commercial, concourt à la préservation de la santé, de l'hygiène publique et de l'environnement naturel.

Sur les faits marquants de l'exercice, l'Institut a mobilisé la quasi-totalité de ses moyens humains et financiers pour venir en soutien à la gestion de la lutte contre la pandémie, entraînant ainsi l'arrêt d'une grande partie du programme d'activités 2020, notamment le programme de recherche en lien direct avec les populations. Sur l'affectation des résultats, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est arrêté à la somme de 61 235 761 F CFP et cet excédent est affecté au compte 1068 dont le solde créditeur est de 327 millions qui s'établira, après affectation, à 388 625 000 F CFP. Le résultat d'investissement est arrêté quant à lui à la somme de 1 724 954 F CFP. L'ensemble des activités de l'ILM réalisées en 2020 entraînent un excédent budgétaire consolidé de 59 510 000 F CFP. Ce résultat vient augmenter le fonds de roulement de l'établissement qui passe de 209 millions en début d'exercice à 268 552 000 F CFP en fin d'exercice.

Le groupe Tahoeraa tient à saluer, féliciter et encourager la direction et le personnel pour leur dévouement et le bilan réalisé et d'apporter notre soutien sur les perspectives de 2022. *Merci*.

Le président : Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite Monsieur le ministre à répondre aux interventions des orateurs.

M. Jacques Raynal : Merci, Monsieur le président. Je serai très bref puisque je suis heureux de constater que les travaux de l'Institut Louis Malardé permettent à l'ensemble de la commission d'apprécier favorablement son travail.

Par contre, j'ai bien noté les demandes des représentants qui sont faites et je les reçois également favorablement dans la mesure où renforcer la prévention, qu'elle soit sanitaire ou non, c'est toujours bien sûr notre objectif, vous le savez, depuis la création du fonds de prévention. Nous avons maintenant les moyens d'avoir des possibilités d'action. Cependant, c'est vrai que nous avons joué en 2019 notamment un petit bras, comme je dirais par exemple, pour une équipe qui débute et qui n'a pas encore lancé totalement son potentiel. La Direction de la santé qui est en charge de ces actions de définition de ces actions de prévention est maintenant mieux armée. Elle a une certaine expérience derrière elle ; donc cela devrait remonter en puissance.

Cependant, au niveau de la fiscalité comportementale, vous le savez, notamment 2019-2020, on avait créé voire modifié un certain nombre de taxes sur les produits sucrés, sur l'alcool et des décisions avaient été prises sur le tabac. Il faut peut-être aller un petit peu plus loin, en effet, mais la politique des taxes a parfois des effets délétères et donc il faut se méfier de ne pas obérer ce dispositif par des décisions qui seraient trop importantes.

Nos axes à l'heure actuelle sont surtout sur la formation, l'information des patients, ceux qui sont déjà dans, malheureusement, le cadre de la prise en charge en longue maladie, et là il y a un travail qui est fait actuellement pour agréger dans la prévention des médecins libéraux, c'est-à-dire ceux qui sont amenés à prendre en charge directement leur patient, et il y a des processus qui sont mis en place, un processus qui s'appelle Asalée notamment qui est mis en place où le médecin traitant n'est plus seul à s'occuper du patient. Il est aidé en cela par des infirmiers ou infirmières et donc il y a une meilleure adhésion aux recommandations qui sont faites puisqu'il y a des personnes qui viennent non pas

forcément contrôler mais surtout aider les patients à améliorer leur quotidien, dans leur quotidien, faire des mesures qui amélioreront leur état de santé. Et surtout le suivi des traitements, c'est ça qui est important.

Sur la prévention par l'alimentation, il y a aussi des actions qui commencent maintenant à bien prendre forme sur l'alimentation « naturelle », c'est-à-dire une alimentation qui ne soit pas faite de produits uniquement industriels mais bien issus de l'agriculture avec une augmentation de consommation des légumes notamment ou des choses comme ça.

Donc, bien évidemment que cette fameuse crise Covid nous a également impactés dans ces dispositifs, mais nous y revenons progressivement tout du moins en termes d'actions au niveau de la santé. L'utilisation du fonds de prévention que vous aurez probablement à avoir dans vos dossiers un jour au courant de l'année devient de plus en plus pertinente en matière d'actions à mener. Donc je pense qu'au niveau de la prévention, on n'est pas dans l'idéal, loin de là, mais on a progressé et on espère pouvoir continuer à progresser.

Et quant à l'Institut Malardé, c'est un très bel établissement internationalement reconnu. Nous espérons que, si cette crise se calme, il puisse reprendre ses activités de recherche complètement et sa diffusion internationale.

Merci à vous.

Le président : Merci, *Monsieur le ministre*. En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Il est adopté à l'unanimité. Merci.

RAPPORT N° 183-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET GÉNÉRAL DU CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES BUDGETS ANNEXES DU DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE, DU CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE, DU SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE (SAMU/CESU), DE L'HÔTEL DES FAMILLES, DE L'ÉCOLE DE SAGES-FEMMES ET DE L'UNITÉ DE CONSULTATIONS ET SOINS AMBULATOIRES (UCSA) ET AFFECTATION DE LEUR RÉSULTAT

Présenté par M^{mes} les représentantes Virginie Bruant et Sylvana Puhetini

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous passons à l'examen du rapport n° 183-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget général du Centre hospitalier de la Polynésie française et des budgets annexes du Département de psychiatrie, du Centre de transfusion sanguine, du Service d'aide médicale urgente (SAMU/CESU), de l'Hôtel des familles, de l'École de sages-femmes et de l'Unité de consultations et soins ambulatoires (UCSA) et affectation de leur résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M. Jacques Raynal : Merci, Monsieur le président. Le CHPF, qui est le navire amiral de la flotte santé, a été bien évidemment, lui également, impacté par la crise virale et la direction avait prévu un plan d'économie qui devait être mis en place. Et bien évidemment ce plan d'économie, bien que commençant à être mis en place, a été impacté par des dépenses exceptionnelles nécessitées par les actions dues à la crise, notamment en termes d'hospitalisation et de nécessité d'avoir des personnels en activité supplémentaire. Et donc, cet établissement a modifié complètement son mode de fonctionnement interne ; et donc c'est un peu le résultat de ces modifications qui viennent impacter le budget. Néanmoins, il a assez bien résisté à la crise en ayant reçu bien évidemment des aides de la part du Pays. Mais ses services ont quand même continué à fonctionner, le service le plus impacté était

bien évidemment le service de réanimation puisqu'il a été, je dirai, à un moment donné presque submergé, mais il a quand même bien résisté.

Ensuite, vous avez bien évidemment des départements annexes ou des services annexes, comme le Département de psychiatrie qui a été impacté d'une certaine façon mais surtout par la baisse des activités d'hospitalisation ; ce qui finalement était plutôt bénéfique. Et le centre de transfusion sanguine qui s'est également retrouvé un peu impacté par des difficultés d'activité. Le Service d'aide médicale urgente et de soins d'urgence (SAMU et CESU) bien évidemment ont eu une activité importante, ils ont reçu au service d'accueil des urgences 38 973 patients, c'est quand même important. Sur 365 jours, ça fait plusieurs une bonne centaine au moins de patients par jour si ce n'est plus. Et l'exercice 2020 de ce Service d'aide médicale urgente est quand même bénéficiaire de 580 310 F CFP, un excédent.

L'Hôtel des familles, qu'on appelle Hospital, qui est ce fameux bâtiment qui se trouve pas très loin de l'hôpital et qui permet d'accueillir des patients qui sont en instance de soins ou qui sont évasanés, des îles notamment, et qui a au niveau de son budget un excédent de 1,295 million, donc qui est plutôt positif, mais qui a eu une activité relativement faible dans le courant de l'année 2020 du fait même que les transports inter-îles étaient impactés par la crise.

S'agissant de l'École des sages-femmes, qui est une école qui fait de la formation des sages-femmes, à l'heure actuelle, il y a peu d'élèves qui sont dans le cursus et je crois que, cette année, il y a eu une seule élève qui est sortie... ou trois, je ne me souviens plus du nombre. Éliane, aidez-moi !... Vous ne savez pas. Je crois que c'est trois. On vérifiera. Excusez-moi ! C'est une école qui tourne bien et qui rend des services au pays en permettant d'accueillir des Polynésiens ou des Polynésiennes qui peuvent travailler dans le pays.

L'UCSA (Unité de consultations et de soins ambulatoires) est un service qui est au sein des établissements pénitentiaires du pays, qui est principalement abondé par des fonds d'État et qui se clôture, au niveau du budget, par un excédent de 24 millions. Ce gros établissement, qui est le plus gros établissement du Pays pratiquement en termes de personnel et de finances, sous la houlette de notre nouvelle directrice Madame Panero, a résisté brillamment aux effets de la crise mais qui reste impacté au niveau de son budget.

Ce qui est plus important peut-être à noter, c'est qu'il y a une remise au niveau de la gestion de cet hôpital par la mise en place d'un programme spécifique qui a été défini par la nouvelle direction et que l'on appelle PARÉ (Performance et actions de retour à l'équilibre 2021-2023). Il est vraiment quelque chose de très nouveau en termes de gestion d'un établissement et a été, bien évidemment, aussi en partie impacté dans la mesure où toutes les décisions qui devaient être prises sont un peu diminuées par l'effet de la crise mais qui bien évidemment restera. J'ai vu dans votre rapport que vous souhaitez avoir une présentation spécifique, je ne sais pas si cela a été fait. (*Monsieur le ministre consulte ses collaborateurs.*) Les représentants membres de la commission, je pense, auront une présentation spécifique par la direction de ce Programme performance et actions de retour à l'équilibre 2021-2023... Ça sera peut-être 2024 mais, bon, on verra.

Voilà donc ce que je pouvais dire, Monsieur le président, sur ce dossier.

Le président : Merci, *Monsieur le ministre*. La parole est à la rapporteure, Madame Romilda Tahiaata, pour la présentation du rapport.

M^{me} Romilda Tahiaata : Merci, Monsieur le président. *Monsieur le ministre, bonjour* et bonne année !

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 8234/PR du 18 octobre 2021.

En section de fonctionnement, le compte administratif 2020 du CHPF est arrêté aux sommes de plus de 23 milliards F CFP de recettes et plus de 24 milliards F CFP de dépenses, soit un résultat déficitaire de plus de 1 milliard F CFP. En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 2 milliards F CFP et les dépenses à 1,445 milliard F CFP, entraînant un résultat excédentaire de plus de 592 millions F CFP. S'agissant du Département de psychiatrie, les recettes sont arrêtées à plus de 1 milliard F CFP et les dépenses à 1,375 milliard F CFP, d'où un résultat déficitaire de près de 59 millions F CFP. Concernant le Centre de transfusion sanguine, les recettes de plus de 442 millions F CFP pour des dépenses de plus de 429 millions F CFP entraînent un résultat excédentaire de près de 13 millions F CFP. Les recettes du SAMU/CESU s'établissent à plus de 191 millions F CFP et les dépenses à plus de 190 millions F CFP, d'où un résultat en excédent de 581 310 F CFP. Pour ce qui est de l'Hôtel des familles, ses recettes et dépenses s'établissent respectivement à près de 59 et plus de 57 millions F CFP, pour un résultat excédentaire de ce budget annexe de 1,295 million F CFP. Pour ce qui est de l'École de sages-femmes, les recettes et dépenses sont arrêtées respectivement à 36,630 millions F CFP et 36,320 millions F CFP, pour un résultat excédentaire de 309 449 F CFP. Enfin, les Unités de consultation et de soins ambulatoires, destinée aux soins, coordination des soins et prises en charge des détenus clôture avec des recettes de près de 215 millions F CFP et des dépenses de près de 191 millions F CFP, entraînant un résultat excédentaire à hauteur de 24 millions F CFP.

Examiné en commission le 18 novembre 2021, le présent projet de délibération a suscité, en sus des comptes, des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur l'activité du CHPF et la remise à niveau de la gestion de l'établissement qui est en cours, évoquée par *Monsieur le ministre* et dont on aura une présentation bientôt. *Je vous remercie.*

Le président : Merci. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tapura huiraatira, Tavini huiraatira, Tahoeraa huiraatira.

La parole est à l'intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame Monette Harua.

M^{me} Monette Harua : Merci, Monsieur le président. *Monsieur le ministre, je vous adresse, ainsi qu'à vos collaborateurs, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*

Pour la première fois de son histoire, le Centre hospitalier du Taaone enregistre un déficit abyssal. Les pertes au 31 décembre 2020, telles qu'elles résultent du compte administratif de l'établissement, dépassent le milliard de francs Pacifique, contre -219 millions au terme de l'exercice 2019 et -520 millions en 2018.

Précisons d'emblée qu'hormis le Département de psychiatrie, également déficitaire de l'ordre de 58,7 millions de F CFP, les cinq autres entités que sont le Centre de transfusion sanguine, le SAMU, l'Hospitel, l'École de sages-femmes et les Unités de soins et de consultations ambulatoires sont toutes bénéficiaires sur l'exercice correspondant.

Crise sanitaire oblige, 2020 et, à plus forte raison, 2021 qui a connu une plus forte affluence encore de malades du variant delta ont donc été deux années extrêmement compliquées pour cette structure de dernier recours qui, il faut bien le dire, peine à trouver sa voie, si ce n'est sa juste place. Mais le Covid n'explique pas tout.

Depuis l'ouverture du CHPF à Pirae courant 2010, l'activité générale a progressé de façon continue avec une hausse du nombre de patients traités d'environ 25 %. Couplée à une montée en charge des spécialités de pointe, particulièrement plus coûteuses (l'oncologie, entre autres), nous avons observé à partir de 2014 une hausse du rythme des dépenses de l'ordre de 2 % par an alors même que les recettes d'exploitation n'évoluaient pas dans les mêmes proportions.

Alors oui, mes chers collègues, il faut bien reconnaître que l'hôpital du Taaone a un gros problème de financement. Et il ne s'agit pas de petites sommes puisqu'en 2020 les recettes ont représenté un peu

plus de 23 milliards de francs Pacifique. Pour ne prendre que la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui constitue la plus grosse enveloppe, elle est en constante diminution depuis 2012. Et pour cause, son montant est fixé par la CPS sur la base de l'activité N-1 (donc l'année auparavant) pour établir le budget N+2. Mais les fluctuations de l'activité N, non prises en compte, entraînent inévitablement des conséquences dommageables. Toujours est-il que l'établissement est aujourd'hui en situation de tension importante tant en termes de crédits que de trésorerie. Pire, il n'a plus de réserves.

Si la collectivité polynésienne semble disposée à accompagner une nouvelle fois le CHPF pour passer ce mauvais cap, la contrepartie, c'est PARÉ. Autrement dit, c'est le plan de Performance et d'actions de retour à l'équilibre mise en œuvre par la nouvelle équipe de direction conduite par Claude Panero. Dans ce cadre, le recrutement de nouveaux experts s'impose et il est en cours. La directrice et ses collaborateurs se sont donnés trois années voire quatre, compte tenu de la crise sanitaire, pour redresser la barre et inscrire la nouvelle gouvernance dans une véritable culture de gestion, asseoir un projet médical, puis un projet d'établissement pour avancer tous ensemble de façon coordonnée. Le challenge est énorme, les défis sont multiples, les résistances sont toute aussi fortes. Mais avons-nous vraiment le choix ?

Tels sont les quelques éléments que je souhaitais porter à votre connaissance dans le cadre de l'examen du compte administratif 2020 du CHPF et de ses six budgets annexes. Je vous remercie de votre attention. *Je vous remercie.*

Le président : Merci. La parole est à l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président. *Bonjour*, Madame la directrice, ainsi que vos collaborateurs, ainsi que Madame la ministre qui vient d'arriver. *Je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*

Chers collègues, comme chaque année, nous examinons les comptes administratifs du CHPF et de ses 6 satellites. En l'occurrence, il s'agit aujourd'hui des comptes de l'exercice 2020 qui nous sont soumis pour approbation.

Doté d'une mission de service public, le CHPF est l'établissement de dernier recours en Polynésie pour les affections les plus graves en phase aiguë, pour les patients sans autonomie de vie et les examens diagnostiques les plus performants. La crise sanitaire de la Covid-19 vient de faire la magistrale démonstration de son efficacité en matière de prise en charge des patients covidés. C'est également un lieu de formation universitaire, postuniversitaire et continue, et d'évaluation des pratiques professionnelles. Bien entendu, Monsieur le ministre, nous appelons de nos vœux son évolution vers un statut de CHU réunissant tous nos hôpitaux publics et formant des étudiants en médecine. Avec 527 lits d'hospitalisation dont 46 de jour, le CHPF demeure le plus gros employeur du pays avec 1 934 agents.

Bien que le budget prévisionnel 2020, adopté en décembre 2019 par notre assemblée, fixait des objectifs d'efficacité de l'ordre de 830 millions, ces objectifs parcimonieux n'ont pu être tenus en raison de l'irruption intempestive de la Covid-19. L'exercice 2020 est marqué certes par des budgets annexes excédentaires à l'exception de celui du département de psychiatrie déficitaire de 59 millions. Mais, il est surtout affecté par un budget général du CHPF déficitaire, ce qui n'est pas nouveau.

La section de fonctionnement est arrêtée aux sommes de 25 358 000 000 F CFP de recettes et 26 421 000 000 F CFP de dépenses. Le résultat d'exploitation présente un déficit abyssal de 1 063 000 000 F CFP. Toutefois, de 2013 à 2019, les résultats d'exploitation étaient déjà déficitaires et la capacité d'autofinancement du CHPF est demeurée négative, l'empêchant d'investir dans le renouvellement des équipements médicaux et le dossier informatisé du patient. Mais la particularité de l'exercice 2020 est que le déficit est plus grave et qu'il persiste dans le temps pour les exercices suivants.

L'année 2020 est, bien entendu, marquée du sceau de la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a fortement impacté le CHPF tant au niveau de l'activité médicale que des comptes administratifs. Pour permettre au CHPF de financer la totalité des coûts directs liés au Covid-19, le Pays a versé une aide exceptionnelle de plus d'un milliard qui se répartit en une dotation exceptionnelle de fonctionnement de 565 millions F CFP et une subvention d'investissement de 445 millions F CFP.

Mais la mise en œuvre par le CHPF du Plan Blanc lui permettant de répondre aux tensions hospitalières et aux situations sanitaires exceptionnelles, a fait baisser son niveau d'activité et ses recettes. De plus, le CHPF a dû faire recours à des vacataires et des CDD pour « soulager la surcharge de travail du personnel ». Ces baisses d'activités et de recettes et le recours à du personnel supplémentaire nous ont été expliquées en commission comme étant à l'origine du milliard de déficit de l'exercice 2020. Car, si « le CHPF a été accompagné pour le Covid, le CHPF n'a pas pu travailler et n'a pas été accompagné dans son (propre) déficit ».

Cependant, nous constatons le manque de flexibilité et de réactivité du CHPF pour tenter de maintenir son niveau de recettes par un redéploiement des équipes vers l'activité ambulatoire, par exemple. Nous ne parlons pas, bien évidemment, de la gestion des hospitalisations de patients covidés où le CHPF a été excellent dans la prise en charge réanimatoire des Polynésiens. Mais, nous espérons que le CHPF fera mieux au niveau de ses recettes à la prochaine crise sanitaire.

La direction du CHPF voyait pourtant en l'émergence de cette crise sanitaire sans pareille « une opportunité stratégique pour l'hôpital de changer et de se transformer » et d'avoir une « gestion efficiente des ressources humaines avec le moins possible l'appel à des surcroûts d'activité et aux heures supplémentaires ». Force est de constater que ce ne fut pas le cas ou ce n'est pas encore le cas. Malgré la création récente d'une direction de la performance hospitalière devant pallier aux déficiences managériales, le changement et la transformation n'ont pas encore eu lieu. De surcroît, les élus attendent toujours le futur projet d'établissement promis par la direction il y a plus d'un an, qui devra répondre à une logique d'efficacité, d'efficacité et d'économie des moyens alloués par la puissance publique et la CPS.

Pour notre part, nous estimons que le phénomène conjoncturel de la crise sanitaire covidienne ne doit pas occulter les problèmes structurels chroniques de l'établissement ni surseoir à leur résolution active. Financé par des contributions publiques de nature sociale ou fiscale, l'hôpital ne dispose toujours pas à ce jour d'une gestion comptable et financière à l'équilibre alors même que, depuis son déménagement en 2010 sur le site de Taaone, il connaît une forte progression de son activité et de son taux de remplissage. Les raisons invoquées seraient une dotation globale de fonctionnement qui n'a pas suivi l'évolution du surcroît d'activités tandis que les recettes hors dotation demeurent des recettes aléatoires.

Pourtant, dans son rapport d'observations définitives sur la politique de la santé de notre Pays, transmis à l'assemblée le 2 septembre 2019, la chambre territoriale des comptes a fait un certain nombre de recommandations pour améliorer la situation financière dégradée du CHPF, sa gouvernance et son efficacité.

Au vu de la sur-occupation des lits d'hospitalisation, afin « de réduire les durées moyennes de séjour et de préserver la capacité d'accueil » de l'établissement, elle préconisait de développer l'activité ambulatoire qui permettrait aux équipes mobiles du CHPF d'effectuer des soins dits « ambulatoires » au domicile du patient ; qu'il s'agisse de soins postopératoires ou de simple suivi médical. Cela a-t-il été privilégié pendant la crise Covid ?

Pour obtenir une comptabilité analytique fiable et une évaluation sincère des recettes et des dépenses, la chambre proposait de rendre applicable au CHPF l'instruction budgétaire et comptable des établissements publics de santé, lequel permettrait à l'établissement d'avoir un véritable dialogue de gestion avec sa tutelle. Cela a-t-il été mis en œuvre depuis ?

De plus, elle conseillait la fusion des services de trop petite taille au sein de 15 départements permettant une mutualisation des moyens. Cela a-t-il été fait depuis alors qu'il a été validé en août 2017 par le Président du Pays ?

La chambre recommandait également la suppression de la journée continue « qui génère des heures supplémentaires » et « la refonte du dispositif des gardes et astreintes qui ont conduit à la mise en place de complément de revenus non justifiés pour certains médecins ». Cela a-t-il été fait depuis ?

Lors de la commission de la santé du 18 novembre 2020, il nous a été annoncé une remise à niveau de la gestion du CHPF qui serait en cours par la mise en œuvre d'une stratégie de contraction de ses coûts et l'élaboration du programme PARÉ « Performance et Actions de Retour à l'Équilibre » 2021-2023 pour améliorer « sa performance globale et son retour progressif à l'équilibre ». Mais, cette future stratégie de contraction des coûts n'a pas empêché l'établissement de recruter activement à des postes de direction et dans les domaines de l'informatique, de la gestion, des systèmes d'information. En 2021, le CHPF a créé 20 postes supplémentaires financés à hauteur de 320 millions.

Au lieu de créer des postes supplémentaires, le CHPF ne devrait-il pas revoir ses postes budgétaires actuels ainsi que les profils de ces postes ? A-t-il besoin de 49 cadres de santé dédiés entièrement à des tâches administratives ? La plupart de ces postes ne devrait-elle pas retourner à leur vocation première de soignants ? Les systèmes de gardes, d'astreintes et de journées continues ne méritent-ils pas d'être remis à plat comme préconisé par la Chambre territoriale des comptes ?

Par ailleurs, dans les recrutements de cadres A effectués depuis 2020, nous nous interrogeons sur l'effectivité réelle de la loi du pays sur la promotion de l'emploi local car sa portée est quasi nulle. Il y a 40 ans, tous les postes hospitaliers à l'exception des médecins étaient occupés par des Polynésiens. Le directeur et l'équipe de direction étaient polynésiens. Les surveillants, les soignants étaient des Polynésiens. Il est anormal qu'aujourd'hui ce ne soit plus le cas à l'heure où beaucoup de jeunes polynésiens reviennent diplômés et formés.

C'est pourquoi, nous exhortons l'enfant du pays, directrice du CHPF, à privilégier à compétences égales le recrutement de cadres polynésiens. Cet hôpital qui reçoit la population polynésienne doit être dirigé et soigné par des Polynésiens.

Pour terminer, le groupe Tavini Huiraatira votera favorablement les comptes du CHPF. **Merci.**

Le président : Merci. J'appelle l'intervenante du groupe Tahoeraa Huiraatira. Madame Vaitea Le Gayic.

M^{me} Vaitea Le Gayic : Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, Monsieur le ministre ainsi que la direction du CHPF, mes meilleurs vœux pour cette année 2022, ainsi qu'à nos représentants, nos internautes et le public.

Je serais très brève. J'appuie les interventions de mes collègues. Nous savons tous quelle est la situation de notre établissement public de santé qui est un établissement de santé de dernier recours. Ce que je voudrais dire c'est que par rapport aux faits marquants de cette année 2020 et la situation financière que vit notre établissement, le groupe Tahoeraa huiraatira soutient favorablement les comptes financiers qui nous sont présentés aujourd'hui. Cependant, en plus de la situation sanitaire que nous vivons, le groupe du Tahoeraa souhaiterait saluer, féliciter et accompagner la direction et le personnel du CHPF sur leur dévouement ainsi que sur le bilan réalisé pendant l'année 2020.

Donc, voilà l'intervention du Tahoeraa. Je vous remercie.

Le président : Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs. Monsieur le ministre.

M. Jacques Raynal : Oui, je serais bref dans la mesure où... C'est un sujet... Je voudrais rester un peu sur l'intervention de la représentante du groupe Tavini huiraitira qui connaît bien la question et je considère que c'est important de s'arrêter sur cette intervention, justement, parce que la difficulté dans laquelle se trouve cet établissement en fait, même s'il y a une forte volonté de réforme de la part de la direction qui a été matérialisée d'abord par ce fameux plan PARÉ, malheureusement impacté par la crise mais qui quand même se met en place petit à petit, un effort de gestion notamment de gestion financière qui est très nette et qui commence à donner ses effets en termes de visibilité. Et justement, ce que vous mettez en évidence, c'est cette matérialisation en quelque sorte d'une meilleure gestion financière qui hélas, montre la réalité des choses, la réalité de ce qu'est la difficulté de cet établissement.

Est-ce que la dotation globale de fonctionnement (son évaluation, son modèle) est suffisant pour le fonctionnement généralement de ce grand établissement ? Je ne sais pas. Je n'ai pas l'impression puisqu'on a... La direction s'attache à trouver des moyens de financement autres et, de toute façon, on le sait bien, la dotation globale de fonctionnement qui est issue de la CPS — la CPS a ses propres difficultés — et donc elle ne peut pas être à l'infinie et augmenter... voilà. Et donc, il faut trouver cet équilibre et c'est le plus difficile certainement : comment faire entre les dotations qui pourraient venir du Pays, les dotations qui viendraient bien sûr de la CPS, les dotations globales de fonctionnement, mais pourquoi pas aussi ?

Et, vous appelez de vos vœux un CHU. Pour l'instant, cela me paraît un peu prématuré, même si c'est vrai qu'à terme, à long terme, on peut imaginer que ce soit un lieu de formation, comme ça peut être à la Réunion ou comme ça peut être dans d'autres pays insulaires. C'est un peu trop tôt, il faut d'abord équilibrer probablement les méthodes de financement et d'apports financiers au niveau de l'établissement, asseoir convenablement la gestion en termes... La difficulté également qu'il y a, c'est que là, on n'attire pas les mouches avec du vinaigre, il faut quand même être dans la réalité des choses. Les professionnels de santé de haut niveau sont des professionnels de santé qui coûtent de l'argent, c'est évident. Ils ont derrière eux 15 ans d'étude le plus souvent, parfois plus. C'est quelque chose qui se paye. Que ce soit des chirurgiens, que ce soit des obstétriciens, que ce soit des neurochirurgiens ou autres, ils ont un niveau de rémunération élevé et ça, de toute façon, on ne pourra jamais y couper. Cela ne correspond pas aux abaques de notre administration actuelle, puisque la fonction publique territoriale est contrainte quelque part dans son domaine. Mais, c'est vrai et c'est tout l'objet des réflexions que nous avons avec la direction de la santé, avec la direction de l'Hôpital, je veux dire. Si on a mis Madame Claude Panero, ça c'était un élément fort parce qu'on est persuadé que de par son parcours, elle est tout à fait à même de gérer à la fois une équipe pointue sur les nécessités de réforme, mais également sur la recherche de nouveaux financements.

Après, il y a eu ..., et là c'est vrai que l'on répète souvent que c'est la crise, mais quand même, manifestement, cet hôpital a été et cette évolution que l'on souhaitait a été impactée par la crise. Madame la directrice me disait tout à l'heure qu'il est difficile de faire de l'ambulatoire quand on a plus que deux salles d'opération qui fonctionnent. Deux grandes salles d'opération ont été mobilisées pour accueillir des patients en réanimation, parce qu'il n'y avait plus de lits dans le service de réanimation et qu'il y a de l'oxygène de disponible dans les salles d'opération. C'était le bon moyen d'augmenter les capacités thérapeutiques en matière de réanimation Covid.

Concernant les postes qui ont été créés, là également, on ne peut pas demander à un hôpital d'avoir des services de de hautes volées sans avoir les personnels qui vont avec. Par ailleurs, d'un autre côté, si on se place dans notre point de vue, pareil, je reviens sur le statut du personnel de l'administration en Polynésie, ce statut n'est plus totalement adapté en ce qui concerne la filière santé et, il faudra peut-être que l'on ait justement une réflexion sur le statut des personnels santé appelés à travailler en hôpital. Voilà.

Et donc, c'est un domaine qui malheureusement — je dirais — a une histoire qui, au cours de laquelle un certain retard a été pris malheureusement pour des raisons que l'on peut tout à fait justifier et qui se

trouve maintenant dans l'obligation de — de par le niveau que l'on souhaite avoir au niveau de cet hôpital, au niveau de soins élevés que l'on souhaite avoir —, à la fois, se réformer et à la fois, augmenter ses dépenses en personnel et même si l'on souhaite pouvoir les contraindre, les augmenter de façon à pouvoir avoir justement le niveau de soin que l'on souhaite.

Après, ce sont des questions de gestion. Moi je fais confiance à la direction de cet hôpital, notamment en matière de gestion administrative et financière pour pouvoir aller vers quelque chose qui aboutira en 2023 ou 2024 — puisqu'on prend un peu de retard — à un établissement qui correspond mieux à ce que vous appelez de vos vœux.

Par contre, ce que je souhaite, c'est vous assurer qu'en matière de recrutement nous faisons tout ce que nous pouvons pour que ce soit des Polynésiens, bien évidemment au niveau auquel ils doivent être et dans le cadre d'emploi que l'on souhaite abonder. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour que ce soit des Polynésiens qui viennent et, à l'heure actuelle, nous avons de plus en plus de Polynésiens qui se trouvent en métropole, qui travaillent parce qu'au cours de leur vie ils sont amenés à travailler, qui nous contactent, pas forcément pour travailler à l'Hôpital, mais pour travailler dans les structures de santé du pays et notamment, j'ai pu constater récemment que la seule création de l'Institut du cancer en Polynésie française, qui n'est pas fonctionnelle, qui est simplement au niveau administratif pour l'instant, nous a amenée à connaître des Polynésiens qui sont déjà depuis des années et des années en France, qui travaillent en France ou en Europe, dans des laboratoires notamment dans la l'anatomocytopathologie ou autres et qui souhaitent revenir maintenant. Et donc, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, il faut mettre du miel dans le gâteau même si... Mais le miel, ce n'est pas trop de sucre. (*Rire.*) Voilà. Et, on y arrivera, mais il faut être constant dans le travail que l'on fait actuellement ; et c'est ce que fait la direction de l'Hôpital.

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci *Monsieur le ministre*. En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. Merci.

M. Jacques Raynal : Monsieur le président, simplement je voulais remercier tout le monde pour ce débat et je vous laisse continuer votre travail. Merci à vous et bonne année tout le monde !

Le président : Merci, *Monsieur le ministre*. *Bonjour* Madame la ministre. Recevez nos vœux de cette nouvelle année.

RAPPORT N° 200-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT DISPOSITIONS DIVERSES EN MATIÈRE DE RÈGLEMENTS DES FRAIS OCCASIONNÉS PAR LES DÉPLACEMENTS DES AGENTS PUBLICS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Présenté par M^{mes} les représentantes Béatrice Lucas et Tepuaraurii Teriitahi

Le président : Nous passons au rapport n° 200-2021 relatif à un projet de délibération portant dispositions diverses en matière de règlements des frais occasionnés par les déplacements des agents publics de la Polynésie française dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

Je demande au gouvernement d'exposé l'économie générale du projet. Madame la ministre.

M^{me} Christelle Lehartel : *Merci bien, Monsieur le président et maire. Bonjour à toutes et à tous.* Merci, Monsieur le président, merci *Monsieur le maire*, chers tous *bonjour*. Merci pour cette rencontre de cet après-midi.

Avant de commencer, je souhaiterais d'abord au nom de tous nos responsables de services, du GREPFOC, du Centre des métiers des arts, du Centre de la formation pour adulte, de la DGEE, de la DGRH, de la DMRA, de la DGEM, du Travail et du SÉFI, vous adresser nos meilleurs vœux pour

cette année 2022 et surtout vous apporter tous ensemble, avec tous les élèves de la Polynésie française, Paix, Joie, Santé et tous les souhaits que vous souhaitez pour cette année 2022.

Je n'ai pas d'autres choses à rajouter puisque beaucoup de choses ont été dites et faites durant les commissions de travail, mais je suis là pour répondre à vos questions. Voilà, Monsieur le président.

Le président : Merci, Madame la ministre. J'invite le rapporteur, Monsieur Luc Faatau, à nous faire une présentation du rapport. Ah ! Étant absent donc je demande à Monsieur John Toromona de nous faire une présentation du rapport. Merci.

M. John Toromona : Merci, Monsieur le président. Madame le ministre, Mesdames et Messieurs *bonjour*.

Les garanties offertes au fonctionnaire dans le cadre d'une procédure disciplinaire engagée sont énoncées par l'article 25 du statut général de la fonction publique de la Polynésie française. La régularité de la procédure disciplinaire dépend notamment du respect des garanties fondamentales permettant l'expression des droits de la défense, dont la consultation préalable du conseil de discipline, relève.

À ce jour, la seule disposition relative à la prise en charge des frais de déplacement et de séjour engendrés par la convocation d'un fonctionnaire devant le conseil de discipline est soutenue dans l'article 3 de la délibération n° 95-222 AT du 14 décembre 1995 relative à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de la Polynésie française. Cet article indique que ces frais ne sont pas remboursés par l'administration s'agissant des déplacements des témoins cités par le fonctionnaire poursuivi et de ses défenseurs. Par contre, il reste silencieux sur la question de leur prise en charge pour le déplacement du fonctionnaire lui-même.

Or, en amont de la détermination définitive de la nature de la sanction adoptée, le fonctionnaire est présumé non fautif. En outre, sa présence en commission disciplinaire s'effectue pendant les heures de service, et est en lien avec son activité professionnelle. Par ailleurs, au sortir de la procédure, et après que l'agent ait pu faire valoir ses arguments de défense, il reste probable qu'aucune sanction ne soit décidée.

Dans ces conditions, il est cohérent que celui-ci n'ait pas à supporter les frais générés par cet évènement procédural exceptionnel, d'autant que, pour des agents postés dans les archipels éloignés, la présence temporaire sur l'île de Tahiti pour être entendu en conseil de discipline, peut impliquer une absence de plusieurs jours et des frais de transport relativement substantiels.

Par conséquent, il est proposé d'introduire dans la délibération n° 95-222 précitée le principe de la prise en charge des frais de transport et de séjour occasionnés par la convocation de l'agent sujet à sanction. Cette prise en charge est également étendue aux agents convoqués devant le conseil de discipline pour éclairer les débats ainsi qu'en cas de saisine de la commission de recours du conseil supérieur de la fonction publique. Les frais restent à la charge de la collectivité ou de l'établissement public auquel appartient le fonctionnaire.

Dans un second temps, les conditions et modalités de remboursement desdits frais sont fixées au sein de la délibération n° 2008-20 APF du 5 juin 2008 relative aux règlements des frais occasionnés par les déplacements des agents publics des services, des autorités administratives indépendantes et des établissements publics administratifs de la Polynésie française. Il est ainsi prévu que la prise en charge de ces frais s'effectue dans les conditions et dans la limite du taux appliquées à l'indemnité forfaitaire de tournée.

Lors de l'examen du projet de délibération en commission le 11 décembre 2021, il a été précisé qu'il s'inscrit dans un mouvement de renforcement des procédures disciplinaires, débuté en 2019, notamment suite à l'augmentation du nombre d'agents en poste dans les îles, appelés à se déplacer sur l'île de Tahiti dans le cadre d'une procédure disciplinaire. À ce jour, pour les raisons précitées, un ordre de mission établi par le service, l'établissement ou l'autorité d'origine de l'agent poursuivi permet la prise en charge

des frais inhérents à ce déplacement. Les discussions ont mis en lumière le fait que, lorsque l'issue de la procédure disciplinaire ne lui est pas favorable, l'agent sanctionné n'est pas tenu de rembourser la Polynésie française des frais qu'elle a pris en charge dans le but d'assurer les droits de la défense.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant dispositions diverses en matière de règlements des frais occasionnés par les déplacements des agents publics de la Polynésie française dans le cadre d'une procédure disciplinaire a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française de l'adopter. Merci.

Le président : Merci. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tahoeraa huiraatira, Tapura huiraatira, Tavini huiraatira.

J'appelle l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Le Gayic.

M^{me} Vaitea Le Gayic : Merci, Monsieur le président. Cet après-midi nous est soumis le projet de délibération portant dispositions des frais occasionnés par les déplacements des agents publics.

La délibération n° 95-222 AT du 14 décembre 1995 fixe effectivement les règles spécifiques à la procédure disciplinaire. Enfin, aujourd'hui, il est introduit dans la délibération n° 95-222 AT un article 3-1 qui fixe le principe de la prise en charge des frais de transport et de séjour occasionnés par la convocation de l'agent sujet à sanction. Nous nous associons à toutes modifications visant à apporter un total soutien aux fonctionnaires de la Polynésie française. Nous avons parfaitement conscience que cela présente un intérêt particulier pour ces agents.

J'aurais une question à Madame la ministre, est-ce que cette modification concerne également les agents non titulaires et les agents ANFA ?

Nous tenons véritablement à remercier le travail effectué par l'Administration sur les modifications apportées. Nous voterons favorablement ce texte. Merci.

Le président : Merci. J'appelle l'intervenante du groupe Tavini huiraatira. L'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Cécile Mercier.

M^{me} Cécile Mercier : Merci. Merci Monsieur le président. *Madame la ministre, une bonne année à vous ainsi qu'à vos chefs de services placés derrière vous.*

Par lettre du 6 décembre 2021 ci-dessus référencée, le Président de la Polynésie française va faire parvenir, aux fins d'examen et d'adoption par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant dispositions diverses en matière de règlements des frais occasionnés par les déplacements des agents publics de la Polynésie française dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

Dans l'exposé des motifs joint à la lettre du 6 décembre 2021, le Président de la Polynésie française va rappeler les termes de l'article 25 de la délibération n° 95-215 AT modifiée portant statut général de la fonction publique territoriale qui viennent fixer les garanties de tout fonctionnaire en cas de procédure disciplinaire, laquelle s'appuie sur deux critères : en premier lieu, le respect des garanties fondamentales et par conséquent des droits de la défense et, en second lieu, le constat objectif, conforté par des preuves, de la réalité de la faute professionnelle du fonctionnaire et des conséquences dommageables pour l'administration d'emploi.

Parmi les garanties fondamentales, il y a la consultation préalable de la commission administrative paritaire pour toutes les sanctions du 2^{ème} au 4^{ème} groupe, étant précisé qu'à ce stade de la procédure, le fonctionnaire est présumé non fautif et que sa présence en commission disciplinaire où il a pu faire valoir ses arguments de défense, s'effectue pendant les heures de service et est en lien avec son activité professionnelle. Il est possible qu'aucune sanction ne soit décidée. On considère donc que le

fonctionnaire n'a pas à supporter les frais générés par cette convocation devant la commission mixte paritaire, et on cite à ce propos les agents postés dans les archipels éloignés qui doivent venir sur l'île de Tahiti pour être entendus en conseil de discipline, impliquant une absence de plusieurs jours de leur lieu d'emploi et des frais de transport relativement importants pour les fonctionnaires en début de carrière ou ceux de catégorie C ou D. C'est pourquoi il est proposé une modification de cette délibération n° 95-222 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative à la procédure disciplinaire des fonctionnaires de la Polynésie française en arrêtant le principe d'une prise en charge par la collectivité ou l'établissement public auquel appartient le fonctionnaire des frais de transport et des frais de séjour consécutifs à une convocation du fonctionnaire passible d'une sanction disciplinaire.

Il est bien entendu que ces nouvelles dispositions sont applicables aux agents convoqués devant le conseil de discipline, et en cas de saisine de la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de la Polynésie française.

Par ailleurs, il conviendra de préciser les conditions et les modalités de remboursement de ces frais dans la délibération n° 2008-20 APF du 5 juin 2008 modifiée fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des agents publics des services, des autorités administratives indépendantes et des établissements publics administratifs de la Polynésie française. Ainsi, la prise en charge de ces frais s'effectuera dans les conditions et dans la limite du taux appliqués à l'indemnité forfaitaire de tournée.

À l'issue des débats devant la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique du 11 décembre 2021, le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des membres présents. Notre représentant du Tavini huiraatira au sein de cette commission ayant voté pour l'adoption de ce projet de texte, j'invite les collègues de mon groupe à en faire de même.

Merci bien.

Le président : Merci. J'appelle l'intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame Yseult Butcher-Ferry, vous avez la parole.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Merci président. *Bonjour* président. *Madame la ministre, bonjour ; et mes chers collègues, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous nous rencontrons une nouvelle fois dans la bonne humeur en ce début d'année. Merci bien.*

Dans le maquis des textes régissant la fonction publique en Polynésie française, notre gouvernement n'a de cesse, depuis plusieurs années déjà, de venir corriger, compléter ou encore ajuster certaines dispositions qui ne seraient pas ou plus conformes au niveau d'exigence que nous attendons. C'est un travail juridique de longue haleine dont nous ne pouvons que nous réjouir à chaque obtention de nouvelles avancées. À l'instar du texte qui nous est soumis pour approbation en ce qu'il touche le règlement des frais occasionnés par les déplacements des agents publics dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

De quoi s'agit-il ici ? Tout simplement, de combler un vide qui n'a que trop duré en prévoyant, pour quiconque fait l'objet d'une comparution devant un conseil de discipline, la prise en charge de ses frais de transport entre sa résidence principale et le lieu de convocation, mais également durant son séjour.

Il va sans dire qu'à cet instant précis, l'intéressé est toujours présumé innocent : il peut donc prétendre à des conditions matérielles équitables pour se défendre correctement devant la juridiction compétente.

Cela vaut plus particulièrement pour les agents des archipels éloignés contraints de venir à Tahiti durant un temps plus ou moins long. Pour autant, la dépense est strictement encadrée, dans la limite du taux appliqué à l'indemnité forfaitaire de tournée alors que le déplacement devra se faire au plus proche de la date fixée de l'audition.

Par conséquent, il en résulte deux ajouts correspondants au niveau de deux délibérations distinctes : la n° 95-222 AT du 14 décembre 1995 relative à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de la Polynésie française et la n° 2008-20 APF du 5 juin 2008 qui fixe les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des agents publics.

Telle est, mes chers collègues, l'analyse que je tire de ce projet de délibération qui ne peut que susciter de notre part un vote unanime. Je vous remercie de votre attention. *Merci pour cet échange et de votre attention. Merci encore Madame la ministre.*

Le président : Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs. *Madame la ministre.*

M^{me} Christelle Lehartel : Merci, Monsieur le président. Je vais répondre à la question particulière de Madame Le Gayic. Effectivement, c'est une question qui a été posée pendant la commission me semble-t-il, et donc, ce projet de délibération ne concerne que les fonctionnaires titulaires et stagiaires. Il ne s'applique pas aux agents non titulaires ni aux ANFA qui, eux, suivent une procédure différente en matière de discipline. Merci.

Le président : Merci. Nous passons à l'examen de l'article 1^{er}.

Article 1^{er}

Le président : Nous passons au vote de l'article 1^{er}. Il est adopté à l'unanimité. Merci.

Article 2

Le président : Sur l'article 2, même vote. Merci.

Article 3

Le président : Sur l'article 3, même vote. Merci.

Article 4

Le président : Sur l'article 4, même vote. Merci.

Sur l'ensemble de la délibération, même vote. Il est adopté à l'unanimité. Merci.

RAPPORT N° 133-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2020 DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACHATS GROUPÉS ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} Joséphine Teakarotu

Le président : Nous passons à l'examen du rapport n° 133-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'Établissement d'achats groupés et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet. On passe tout de suite au rapport. J'invite la rapporteure, Madame Joséphine Teakarotu, à nous présenter son rapport.

M^{me} Joséphine Teakarotu : Merci, Monsieur le président. *Madame la ministre*, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, mes meilleurs vœux à tous et bonne année 2022 ! *Bonne année 2022 à tous !*

Par lettre n° 7009/PR du 10 septembre 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'Établissement d'achats groupés et affectation de son résultat.

Cet établissement public industriel et commercial a pour missions « *de produire, d'éditer tous documents ou ouvrages, d'acheter et de céder des produits et des services destinés aux personnes publiques et aux organismes de statut privé assurant une mission de service public, notamment aux établissements d'enseignement, aux communes, aux services publics et aux organismes péris et post scolaires* ». Au 31 décembre 2020, il disposait de 14 personnels pour assurer ses missions.

Pour l'exercice considéré, les moyens financiers de l'ÉAG proviennent exclusivement de l'activité de l'établissement pour un montant de 711 589 594 francs CFP. Au niveau financier, l'exercice 2020 a été marqué par l'amélioration de la qualité des mandatements et de la procédure de recouvrement, permettant ainsi à l'ÉAG de respecter les délais règlementaires de traitement.

Sur le plan commercial, l'année 2020 a, entre autres, fait l'objet de la création et de l'aménagement d'un *open space* commercial, dédié intégralement à l'activité commerciale de l'établissement. Au niveau règlementaire et administratif, l'exercice 2020 a, entre autres, connu la création d'un groupement de commandes alimentaires, regroupant les cantines de Polynésie du second degré et le CHPF. Sur le plan humain, l'année 2020 a été marqué par l'amélioration des conditions de travail des agents notamment par l'achat de mobilier neuf.

En section investissement, les recettes s'élèvent à 48 707 868 francs CFP et les dépenses à 50 405 106 francs CFP. En section fonctionnement, les recettes atteignent 711 589 594 francs CFP et les dépenses 699 904 399 francs CFP. Le résultat de la section fonctionnement du compte financier de l'exercice 2020 présente donc un résultat excédentaire de 11 985 195 francs CFP qui vient augmenter le fonds de roulement lequel s'établit à 82 196 813 francs CFP à la clôture de l'exercice budgétaire.

Examiné en commission le 22 septembre 2021, le projet de délibération a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants : l'autonomie et la bonne santé financière de l'établissement avec une augmentation du fonds de roulement ; l'amélioration de l'activité d'achat public qui a permis à l'établissement de gagner de nouveaux clients.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint. *Je vous remercie.*

Le président : Merci. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tavini huiraatira, Tahoeraa huiraatira, Tapura huiraatira.

La parole est à l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Teumere Atger-Hoi.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Merci, Monsieur le président de la commission. *Bonjour* Madame la ministre, une bonne et heureuse année de santé.

Par lettre n° 7009/PR du 10 septembre 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 de l'Établissement d'achats groupés et affectation de son résultat.

Le présent rapport a été examiné en commission législative de l'éducation le 22 septembre 2021. Un compte financier 2020 qui ne fera pas l'objet d'intervention particulière de notre part mais le groupe Tavini huiraatira rappelle néanmoins que cet établissement mérite notre soutien après avoir surmonté le parcours du combattant et relevé les défis d'autonomie financière. Ils reviennent de loin. Nous aimerions tout de même obtenir quelques précisions sur ce qui s'est passé en octobre dernier

concernant l'annonce de la fermeture de l'ÉAG et la création du nouveau service administratif dénommé « Direction de la commande publique ».

Madame la ministre, il semble que cette décision fait suite au rapport d'audit rédigé par la Direction de la réforme et de la modernisation de l'Administration. Il aura fallu la publication d'un article de presse du 13 octobre 2021 pour découvrir « la décision de fermeture de l'ÉAG » bien que, lors de l'examen en commission législative du 22 septembre du dossier d'approbation des comptes financiers 2020 de l'ÉAG, Monsieur le directeur de cabinet informait la commission que « *la ministre s'est déplacée auprès de l'ÉAG pour informer le personnel qu'une réflexion sur l'achat public était en cours en Polynésie française, que cette réflexion donnera peut-être lieu à l'adoption de textes sur le Pays et sa capacité à être centrale d'achat.* » On peut le retrouver dans le compte rendu de la commission de l'éducation du 22 septembre 2021. On notera que les rédacteurs du présent rapport de présentation sont restés sur les propos tenus en commission à savoir que « *des discussions sont en cours concernant une approche beaucoup plus globale de l'achat public incluant l'ensemble des services* ».

Or, sept jours après ladite commission législative, soit le 29 septembre 2021, le Conseil des ministres a approuvé la création d'un service administratif dénommé « Direction de la commande publique » intégrant l'activité de centrale d'achat de la Polynésie. Ainsi, deux arrêtés d'application seront publiés au *JOPF* le 4 octobre notamment les arrêtés n^{os} 2227 et 2228/CM du 4 octobre 2021 avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Cet article de presse du 13 octobre a fait écho de la fermeture prochaine de l'ÉAG et notre collègue représentante et présidente de la commission de l'éducation, Madame Galenon, vous a adressé le lendemain même un courrier demandant des éclaircissements et éclairages sur cet annonce car « *dissoudre et faire disparaître un établissement public est un acte politique fort et lourd de conséquences pour les agents qui y travaillent ainsi que les partenaires économiques de longue date de cet établissement.* », une lettre restée par ailleurs sans réponse écrite de votre part, Madame la ministre.

Le 27 octobre s'est tenue une réunion d'information urgente de la commission législative « sur la fermeture de l'ÉAG ». En effet, vous nous présentiez un PowerPoint intitulé « Structurer la fonction achat : une proposition pour la Polynésie française », une présentation annonçant la dissolution de l'ÉAG prévue au 30 juin 2022 afin de préparer les opérations de dissolution et de gérer les situations des salariés. Je rappelle, mes chers collègues, que cette réunion d'information a été marquée par une forte réticence de la part des élus présents, et ce, malgré les explications quant aux démarches d'accompagnement des employés. De surcroît, et à notre grande surprise, nous apprenons par les *JOPF* du 16 décembre et du 28 décembre 2021 que le Conseil des ministres en sa séance du 15 décembre a délibéré sur : la fin de fonction de Madame Bahour en qualité de directrice de l'ÉAG le 15 décembre 2021 au soir ; et la dissolution et la mise en liquidation de l'ÉAG à compter du 31 décembre 2021. Franchement, bravo pour la transparence !

Et ce n'est pas terminé. On notera que le compte rendu du Conseil des ministres du 15 décembre ne mentionne à aucun moment ces deux points importants. Pourquoi un tel comportement ? Était-ce par peur d'ameuter la presse sur ce dossier ?

Madame la ministre, si l'on comprend bien, les agents de l'ÉAG seront concernés par la LP n^o 2021-13 du 1^{er} mars 2021 relative aux personnels des entités dont la Polynésie française reprend les missions dans le cadre d'un service ou d'un établissement public administratif, en application des dispositions de l'article LP. 1212-5 du code du travail de la Polynésie française. Vous comptez donc, comme l'indique l'article 2 de cette LP : proposer aux salariés de droit privé un contrat de droit public à durée déterminée ou leur intégration dans la fonction publique, selon qu'ils sont titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée ou d'un contrat de travail à durée indéterminée avec l'entité dont l'activité est reprise ; sans oublier, bien entendu, de leur préciser bien sûr l'article 5 qui mentionne et « La proposition d'intégration dans un cadre d'emplois de la fonction publique de la Polynésie française (...) est assujettie à la réussite à un examen professionnel des personnels concernés. ».

Quelle est la situation actuelle des agents de l'ÉAG ? Ont-ils été informés de leurs droits et options ? Ont-ils été informés que l'intégration à la fonction publique est assujettie à la réussite d'un examen professionnel ? Pourquoi avoir mis fin à la fonction de la directrice au 15 décembre au soir ? N'était-elle pas censée accompagner la structure jusqu'à la mise en place de la nouvelle direction ?

Encore une fois, c'est vraiment dommageable pour les élus que nous sommes d'avoir été pris de court sur la décision de dissolution en catimini de cet établissement ! Je citerai pour terminer l'expression reprise par notre collègue Lana Tetuanui, Madame la sénatrice, en commission législative : « Déshabiller Paul pour habiller Pierre ». C'est exactement ce qu'il vient de se passer avec l'ÉAG !

Par conséquent, le groupe Tavini huiraa tirera déploré de tels agissements et votera l'abstention pour ce dossier mais souhaite apporter son soutien au personnel de l'ÉAG et surtout les remercier pour tout le travail de restructuration effectué depuis plusieurs années. *Bon courage ! Merci.*

Le président : *Merci.* La parole est à l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraa tirera, Madame Friedman.

M^{me} Vaiata Perry-Friedman : Madame la ministre, *bonjour.*

En ce qui concerne les comptes financiers de l'ÉAG, nous les approuvons totalement. Par contre, je ne vais pas faire de discours puisque nous rejoignons tout à fait la réflexion de notre collègue du Tavini huiraa tirera. Nous nous posons aussi les mêmes questions concernant les salariés de l'ÉAG et leur devenir, la fermeture... Est-ce qu'on peut avoir une réponse sur ces questions-là ? Merci.

Le président : Merci. La parole est à l'intervenante du groupe Tapura huiraa tirera, Madame Augustine Tuuhia.

M^{me} Augustine Tuuhia : *Merci,* Monsieur le président. Madame la ministre, mes chers collègues, *bonjour* et meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022.

Nous le savons tous, l'Établissement d'achats groupés revient de loin. Grâce au soutien sans faille de son ministère de tutelle, cette structure du Pays est parvenue à assainir ses finances tout en développant un mode de fonctionnement autonome. Aussi, pour la deuxième année consécutive, aucune demande de subvention n'a été formulée. Résultat plus que concluant puisque non seulement l'ÉAG termine l'année 2020 avec un excédent de fonctionnement de 11 685 195 francs Pacifique mais, en plus, il peut toujours compter sur un imposant fonds de roulement de plus de 82 millions.

Le rapport de présentation de l'exercice 2020 fait état d'une activité soutenue malgré l'épidémie de Covid. Parmi les actions principales, je retiens la création et l'aménagement d'un *open space* commercial ou encore d'un groupement de commandes alimentaires de sorte à approvisionner les cantines du second degré ainsi que celle du CHPF. Aussi, compte tenu de la dynamique qui a été impulsée, les effectifs comptabilisent en 2020 trois nouveaux CDD, ce qui explique en partie l'accroissement sensible des charges de personnels en 2020.

Voilà donc globalement retracée la situation au 31 décembre 2020 avec des résultats que salue l'ensemble de la représentation. Le Conseil des ministres, en sa séance du 29 septembre dernier, a approuvé la création d'une nouvelle entité dénommée « Direction de la commande publique ». Je forme le vœu que nous pourrions tirer profit des compétences déployées par le personnel de l'établissement qui, reconnaissons-le, n'a pas démerité pendant toutes ces années.

Voilà donc, mes chers collègues, les réflexions que je souhaitais partager avec vous dans le cadre de l'examen du compte financier 2020 de l'Établissement d'achats groupés. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Christelle Lehartel : Merci, Monsieur le président. Je voudrais, d'abord, vous remercier de votre soutien. Je vous rejoins quant à vos mots de soutien à l'équipe de l'ÉAG. Effectivement, comme vous le dites et on l'a dit très souvent et très longtemps dans le temps, c'est une équipe qu'il faut féliciter puisqu'elle a fait un travail extraordinaire depuis plusieurs années puisque, vous le dites si bien, c'est un établissement qui arrive de très loin.

Mais le fait aussi, et vous le saviez aussi, que concernant tous les textes qui concernent le marché public ici en Polynésie française a été revus à maintes fois et la décision du Pays a été de mieux structurer et de réguler le marché public, d'où la décision de créer une nouvelle Direction de la commande publique.

Vous dites : pas beaucoup de transparence au niveau de l'ÉAG. J'ai été personnellement surprise puisque le jour où ce dossier compte financier de l'ÉAG était passé en commission législative, il n'était pas à l'ordre du jour que l'on parle de la situation de l'ÉAG puisqu'au sein de mon ministère et de mes services, il avait été mis en place une procédure pour accompagner... Et j'ai eu l'occasion de vous le dire lors d'une réunion de travail avec la commission de l'éducation, présidée par Madame Galenon. Il était bien évidemment prévu — c'était noté dans la procédure — de vous informer, mais évidemment les journalistes et les médias ont été encore plus rapides que nous et c'est dommage parce que ça crée quelques dégâts, on va dire, psychologiques d'ailleurs. Mais comme je vous l'ai dit et comme je l'ai toujours dit lors des conseils d'administration de l'ÉAG, je m'étais engagée à accompagner cet établissement, aussi bien l'établissement que le personnel, que les agents de cet établissement. D'ailleurs, les élus qui sont présents à ce conseil d'établissement pourront le dire et vous pouvez aussi retrouver ça dans les différents PV des réunions du conseil d'administration de l'ÉAG.

Comme je l'ai dit aussi lors de la réunion de travail en commission législative avec Madame la présidente Galenon, nous continuons et avons accompagné le personnel de l'ÉAG jusqu'au bout, jusqu'à aujourd'hui. Effectivement, cet établissement a été dissout le 31 décembre 2021, un liquidateur a été nommé depuis le 1^{er} janvier 2022 pour poursuivre la liquidation de cet établissement et il sera accompagné, comme nous l'avons promis et comme c'était écrit dans la procédure, jusqu'en juin 2022.

Je vous remercie de vous inquiéter du personnel de l'ÉAG et, je répète encore, du personnel compétent. Mais, comme on a promis aussi et comme on l'a toujours dit et je le répète encore une fois, je crois que c'est la première fois de tous les temps qu'un établissement qui est dissout et qui est fermé est accompagné du début jusqu'à la fin puisque, dès qu'on a pris la décision de dissoudre l'ÉAG, nous avons aussi mis en place tout un travail d'accompagnement pour justement accompagner les agents de cet établissement puisque j'ai demandé à la Direction des ressources humaines avec le psychologue du travail de la Direction des ressources humaines d'accompagner. Donc ils ont mis en place plusieurs réunions de travail avec les agents de l'ÉAG. Ils ont eu plusieurs rencontres individuelles. Et je vous annonce, et je pense que vous le savez déjà, que non seulement les agents à contrat indéterminé vont être réintégré dans la fonction publique du Pays puisqu'on a voté une loi qui permet cela, mais je vous annonce aussi que même les CDD ont été réaffectés dans d'autres postes de travail. Ce n'était pas facile parce que nous n'étions pas obligés de le faire puisqu'un CDD ça s'appelle bien un contrat à durée déterminée et qu'il devait terminer à la fin de leur contrat, mais je me suis engagée, nous nous sommes engagés auprès de ces personnes pour les accompagner. D'ailleurs, il y a un CDD déjà qui a démarré depuis le 1^{er} janvier 2022 sur un poste de la DGEE et les autres vont suivre dans les différents services sur des postes que l'on a gardés pour eux.

En ce qui concerne l'examen professionnel qui est indiqué effectivement dans cette nouvelle loi du pays, un examen professionnel va avoir lieu en avril 2022 de manière à aider aussi ces agents. Donc ils ont été auditionnés individuellement, on a écouté leurs doléances et on les accompagne jusqu'au bout.

À l'heure actuelle, certains agents restent à l'ÉAG pour accompagner le liquidateur dans tout ce qu'il faut faire avant le mois de juin 2022.

Donc, je vous rassure, ils sont toujours rémunérés, ils sont toujours accompagnés et aucun agent n'a été mis sur le bord de la route. Je veux dire : c'est un petit peu humain, c'est un peu compliqué de les voir partir comme ça alors que je sais très bien qu'il y a des établissements qui ont été dissouts et qui n'ont pas eu les mêmes chances que cet établissement.

Mais je vous remercie quand même parce que, lors des différentes commissions concernant l'ÉAG, vous avez beaucoup accompagné cet établissement qui avait besoin d'encouragement et d'accompagnement. Nous avons fait le dernier conseil d'administration en 2021. Il est vrai que c'est la fin de cet établissement qui plus d'une trentaine d'années. Qui ne connaît pas l'ÉAG, qui a d'ailleurs changé plusieurs fois aussi d'intitulé ?

Mais je vous rassure, tout le personnel est replacé dans une structure. Les CDD iront jusqu'au bout de leur CDD et s'il y a des CDD qui pourront être renouvelés, ils le seront puisque ce sont des agents compétents comme vous l'avez dit.

S'agissant de Madame Bahour, c'est un emploi fonctionnel. Et comme tout emploi fonctionnel on peut mettre fin à son emploi. Elle était invitée à se présenter à l'entretien pour la future direction. Je ne sais pas si elle l'a fait puisque, du coup, ce n'est plus moi qui suit le ministère de tutelle, c'est le MEF aujourd'hui, depuis le 1^{er} janvier 2022. Je ne sais pas si elle a candidaté, je n'ai pas non plus cherché à savoir. Je sais que beaucoup de candidats ont été présentés, mais elle avait la possibilité de le faire.

Voilà, si j'ai pu répondre à toutes vos questions et merci en tous les cas de vous en inquiéter, mais je vous rassure. Merci.

Le président : Merci, *Madame la ministre*. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Il est adopté avec 3 abstentions et 18 voix pour. Merci.

RAPPORT N° 135-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2020 DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT
Présenté par M^{mes} les représentantes Virginie Bruant et Romilda Tahiaata

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous passons à l'examen du rapport n° 135-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 du Centre de formation professionnelle pour adultes et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale. Le gouvernement n'ayant pas d'intervention préalable, je demande à Madame la rapporteure Romilda Tahiaata, de nous présenter son rapport.

M^{me} Romilda Tahiaata : Merci, Monsieur le président. Le CFPA est un établissement public administratif qui a pour but d'organiser, d'animer, de développer et de mettre en œuvre des sessions de formation professionnelle au profit de toute personne de plus de 16 ans présentant un déficit de qualification. Ses règles d'organisation et de fonctionnement ont été modifiées par arrêté n° 912/CM du 14 juin 2019.

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi le 20 septembre 2021.

Au niveau des formations, trois nouvelles formations non programmées sont lancées en 2021 : « garderie », « finition en bâtiment » au centre de détention de Nuutania et « remise à niveau des agents de sécurité ». S'agissant des stagiaires, le confinement ayant obligé à décaler les sessions dont certaines ne pourront commencer qu'en 2022, le nombre réel de stagiaires pour 2021 est de 700 contre 830 initialement prévus. L'insertion professionnelle provisoire des stagiaires de 2021 est de 58 %. À noter que les taux d'insertion professionnelle définitifs sont arrêtés l'année suivante après un suivi des cohortes. Le CFPA s'est équipé d'un logiciel de logistique qui permet de suivre les demandes d'achat de la demande à la liquidation ainsi que de la plateforme de formation professionnelle METIS. Cette dernière, en service pour les stagiaires en présentiel, sera progressivement ouverte à des stagiaires en distanciel. Par ailleurs, le CFPA est entré dans une démarche de qualité en vue d'être labellisé. S'agissant du permis de conduire, les formations ont débuté le 6 avril 2021 et les taux de réussite sont actuellement de 45 % pour le code de la route et de 58 % pour la conduite. Au niveau des travaux, sont prévus trois chantiers de rénovation pour les sites de Pirae, Taravao et Raiatea. Enfin, le CFPA a en projets pour 2022 une formation en menuiserie sur un an pour 12 à 14 détenus du centre pénitentiaire Tatutu, la création d'une unité mobile avec neuf containers aménagés en vue de faire des formations sur mesure de deux à quatre mois dans les archipels et l'augmentation des capacités pour le permis de conduire.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.
Merci.

Le président : Merci. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tapura huiraaatira, Tavini huiraaatira, Tahoeraa huiraaatira.

La parole est à l'intervenante du groupe Tapura huiraaatira, Madame Monette Harua.

M^{me} Monette Harua : Merci, Monsieur le président. Le CFPA est un établissement public administratif que nous connaissons bien à l'assemblée. Tant pour l'importance de ses actions au service de nos concitoyens en quête d'un emploi qualifié que pour la qualité et le sérieux des services rendus.

L'examen du compte financier 2020 ne déroge pas à cette constante qui prévaut dans le fonctionnement courant du CFPA et qui pourrait se résumer en ces termes : missions, une fois de plus, accomplies. Sur le plan financier, la crise du Covid est naturellement passée par là. Comme nombre de structures du Pays, en effet, le CFPA a vu sa subvention publique réduite de 140 millions, soit une baisse de 20 % par rapport à 2019. Mais, en dépit des règles de distanciation en vigueur et des deux mois de fermeture imposée pour raison sanitaire, l'établissement enregistre un nouveau record de fréquentation avec un total de 951 apprenants dont 699 demandeurs d'emplois.

Plus que l'aspect quantitatif, les formations du CFPA sont aujourd'hui reconnues pour leur qualité, comme en témoigne le taux d'insertion qui pour 2020 culmine à 77 % étant entendu que les stagiaires sont suivis pendant un an. D'une manière générale, je dirai que, ce qui fait le succès du CFPA, c'est avant tout une formidable capacité d'adaptation mais aussi à innover, à entreprendre ; preuve en est avec l'examen du permis de conduire qui, comme chacun le sait, constitue l'une des clés pour décrocher un emploi. L'agrément une fois délivré, les sessions ont pu démarrer courant avril 2021. Les premiers résultats sont encourageants : 45 % de réussite au code, 58 % pour la conduite, le tout au premier passage. Seul bémol : un manque d'assiduité des stagiaires auquel il convient de remédier, ne serait-ce que par reconnaissance vis-à-vis du Pays qui en assure la prise en charge financière. Qu'à cela ne tienne, il est déjà prévu de monter en puissance la « cellule conduite » du centre en multipliant par deux le nombre de véhicules et de moniteurs.

La réactivité est également de mise au CFPA. En effet, durant les semaines les plus sombres de l'épidémie de Covid, courant août-septembre 2021, le CFPA a pu répondre aux besoins de main-

d'œuvre exprimés. C'est ainsi que douze agents Propreté-Hygiène ont été dépêchés en renfort à l'hôpital de Taravao. Dix autres, de la direction, ont quant à eux rejoint l'équipe du SÉFI pour le traitement des dossiers d'indemnisation dans le cadre du confinement.

Enfin, saluons le dynamisme du directeur Jean-Michel Blanchemanche et de tous ses collaborateurs avec deux priorités à retenir pour 2022. D'une part, la nécessaire rénovation des locaux, qu'il s'agisse des infrastructures de la Punaruu, de loin les plus vétustes, de Taravao ou de Raiatea. Un investissement de 200 millions F CFP devrait s'avérer nécessaire même si, pour l'heure, nous n'en sommes qu'au stade des études pour déterminer l'existence ou non d'amiante. D'autre part, une unité mobile du CFPA est en passe de voir le jour sous la forme de neuf containers aménagés dont deux pour des salles de cours, le tout transportable par bateau. Ce projet, aussi novateur qu'ambitieux, s'inscrit dans le cadre du plan de relance. Estimation du montant d'investissement : 85 millions F CFP. Sans parler de l'énorme logistique à déployer. Objectif : répondre aux attentes des populations des îles, à commencer par Moorea dès le deuxième semestre 2022 puis, beaucoup plus loin, Rangiroa-Rikitea en 2023, Tubuai et les Marquises en 2024.

Voilà donc en résumé, mes chers collègues, le bilan d'activité 2020 du CFPA et autant de nouveaux défis à relever pour les années qui viennent. Avec un tel plan de bataille pour l'employabilité, je ne doute pas un seul instant que le gouvernement et notre assemblée seront unis pour allouer à l'établissement les ressources budgétaires correspondantes. Je vous remercie de votre attention. *Merci.*

Le président : *Merci.* J'appelle l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Éliane Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président. Notre vote est requis pour l'approbation du compte financier 2020 du Centre de formation professionnelle des adultes qui fêtera le mois prochain son quart de siècle d'existence depuis sa création par une délibération de notre assemblée du 20 février 1997.

Au cours de l'année 2020, malgré la crise sanitaire et le long confinement de deux mois et demi, le centre a réussi à former au total 951 personnes, pas que des demandeurs d'emplois qui étaient au nombre de 699, également des aidants *feti'i*, des licenciés économiques de Moorea et des salariés d'entreprises. Par conséquent, les objectifs fixés par son conseil d'administration de former 807 demandeurs d'emplois et 100 aidants *feti'i* sont partiellement atteints mais largement compensés par le recyclage professionnel des licenciés de Moorea et la formation continue de salariés en activité. Ces chiffres démontrent la résilience, l'adaptabilité, l'esprit d'initiative dont fait preuve la direction à prospecter et à recruter en dehors de la sphère des simples demandeurs d'emploi. J'aurais souhaité que d'autres établissements de notre Pays en fassent autant.

Il est intéressant de noter que les 699 demandeurs d'emploi formés en 2020 se composent d'une majorité de femmes (365) pour 334 hommes. On aurait pu l'attribuer à la formation d'aidants *feti'i*. Mais, même sans cette formation, l'on constate que les femmes s'investissent davantage dans une formation professionnelle en vue d'un emploi. Autre détail qui mérite d'être mentionné : le fait que parmi ces 699 demandeurs d'emploi, 26 disposent d'un niveau scolaire post-baccalauréat, c'est-à-dire qu'ils sont bacheliers et plus. Même s'ils ne représentent que 3,7 % de l'effectif, ces chiffres interrogent et montrent une fois de plus que la détention du baccalauréat ne prémunit pas contre le chômage. En matière d'évaluation, la réussite aux examens des 300 candidats présentés atteint des sommets avec 91,7 % de réussite alors que le taux de départ anticipé de formation n'est que de 7 %, et ce, malgré deux mois et demi de confinement et une reprise difficile après le confinement.

La particularité que je voudrais ici relever de cet établissement en charge de la formation professionnelle « de toute personne de plus de 16 ans présentant un déficit de qualification » est son efficace cellule d'insertion qui suit les stagiaires pendant un an à l'issue de leur formation. Selon les propos du directeur auditionné en séance de la commission du 20 septembre 2021 dernier, le taux d'insertion auprès des entreprises des stagiaires sortis en 2020 atteint déjà les 77 % à la date du 20 septembre 2021 et devrait dépasser les 80 % au 31 décembre 2021. Il excède ainsi les objectifs

annuels fixés à 60 % alors que la crise économique consécutive à la pandémie est peu propice aux embauches. En comparaison, il est quasi similaire au taux d'insertion des stagiaires sortis de formation en 2019 qui était de 86 % à fin décembre 2020. Ces taux élevés d'insertion mettent en évidence que la main-d'œuvre formée par le CFPA est recherchée par les entreprises locales. Bref, que le CFPA est un centre de formation de qualité.

En 2020, malgré les perturbations amenées par la crise sanitaire, le CFPA a poursuivi sa numérisation dans le domaine de la formation avec la plateforme de formation professionnalisante METIS et surtout dans le domaine de la logistique avec la mise en place d'un logiciel de logistique de suivi des achats. Il a mis en route une « démarche qualité » en vue d'obtenir une labellisation. Nous ne nous étendrons pas sur les activités réalisées en 2021 ni sur les perspectives de 2022 qui ne sont pas le sujet de ce rapport.

Au niveau de ses moyens financiers, ses ressources sont passées de 802 millions en 2018 à 660 millions en 2020 en raison d'une baisse de 20 % de la subvention du Pays qui, de 720 millions en 2018, est descendue à 580 millions en 2020, crise sanitaire oblige. Cela explique le résultat global déficitaire de 154 millions F CFP pour l'exercice 2020 compensé par le fonds de roulement de l'établissement.

Pour clore mon propos, mon groupe votera très favorablement le compte de l'exercice 2020 du CFPA et félicite la direction de l'établissement de la qualité de l'encadrement et de la formation dispensés à ses stagiaires en recherche d'emplois. *Merci.*

Le président : *Merci.* La parole est à l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Le Gayic.

M^{me} Vaitea Le Gayic : Merci, Monsieur le président. Par lettre n° 6504/PR du 27 août 2021, vous nous avez transmis aux fins d'examen par l'assemblée le projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 du Centre de formation professionnelle pour adultes et affectation de son résultat.

Vous l'avez rappelé, le Centre de formation professionnelle des adultes a été créé en établissement public administratif pour organiser, animer et mettre en œuvre des sessions de formations professionnelles et qualifiantes au profit de toute personne de plus de 16 ans présentant un déficit de qualification. Ces formations sont dispensées sur quatre sites distincts : Pirae, Punaauia, Taravao et Faaroa à Raiatea. Aujourd'hui, nous sommes amenés à approuver les comptes financiers de l'exercice 2020 du CFPA auxquels nous n'avons pas de remarques particulières à apporter. Nous encourageons la direction, le corps enseignant, le personnel pour les travaux et les bilans réalisés lors de cette année et nous apportons notre soutien sur les perspectives pour 2022 quant aux trois projets prévisionnels cités dans le rapport. Nous avons eu l'occasion dernièrement de visiter l'établissement de Pirae où nous avons eu un très bel accueil et nous avons constaté la qualité et la performance du personnel lors de la visite que nous avons réellement bien appréciée. Je vous remercie. Et nous voterons favorablement ce projet de texte.

Le président : Merci. J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Christelle Lehartel : Merci, Monsieur le président. La réponse va être très courte. C'était pour donner les chiffres définitifs du taux d'insertion. Effectivement, au 20 septembre, il était de 77 %. Au 31 décembre, il est de 80,20 % de taux d'insertion. Merci.

Le président : En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Il est adopté à l'unanimité. Merci.

RAPPORT N° 152-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DU CENTRE DES MÉTIERS D'ART POUR L'EXERCICE 2020 ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} la représentante Monette Harua

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous passons à l'examen du rapport n° 152-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'art pour l'exercice 2020 et affectation de son résultat.

Le gouvernement n'ayant pas d'intervention préalable, j'invite la rapporteure, Madame Monette Harua, à nous faire une présentation du rapport.

M^{me} Monette Harua : Merci, Monsieur le président. Par lettre n° 6969/PR du 9 septembre 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'art (CMA) pour l'exercice 2020 et affectation de son résultat.

Le CMA est un établissement public dont les attributions peuvent s'étendre sur l'ensemble de la Polynésie française dans les domaines artistique et artisanal. Il se charge notamment de la recherche et du perfectionnement des techniques artisanales, tout en formant des artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes. En 2020, l'effectif de l'établissement est de 14 agents : 11 agents titulaires de la fonction publique de la Polynésie française et 3 agents non titulaires (ANT).

S'agissant des faits marquants de l'année 2020 : en juillet 2020, le CMA a présenté 17 candidats aux épreuves du BPMA et du CPMA, pour un taux de réussite de 100 % ; la promotion 2020-2021 comptait 36 élèves stagiaires ; l'établissement a souhaité maintenir les consultations d'une psychologue auprès des étudiants mises en place en 2018 (Ces consultations visent notamment à améliorer le bien-être des étudiants. En 2020, elles ont mis en évidence une baisse des risques psychosociaux, un taux de conflits familiaux stable et une diminution de la pression engendrée par les attentes de l'établissement) ; en 2020, l'activité du CMA a été marquée par les 40 ans de l'établissement et la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 ; en février, les trophées ont été livrés pour la soirée de remise des prix du FIFO 2020 ; les mois de mars, avril et mai ont connu la fermeture de l'établissement, conséquence du confinement, la continuité de la formation s'est faite par visioconférence.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2020, en section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 98 947 875 F CFP et les dépenses à 126 409 315 F CFP, portant le résultat de la section à -27 461 440 francs CFP. En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 2 418 596 francs CFP et les dépenses à 2 418 595 F CFP, portant le résultat de la section à +2 635 F CFP. Le résultat d'exploitation, déficitaire de 27 461 440 F CFP, est affecté au crédit du compte 1068 « *Autres réserves* ». Quant au fonds de roulement de l'établissement, il est arrêté au 31 décembre 2020 à la somme de 28 917 777 F CFP.

Le présent projet de délibération a été examiné par la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat le 6 octobre 2021 et a notamment permis d'aborder les points suivants : la reconnaissance par l'État des diplômes délivrés par le centre donne la possibilité aux élèves diplômés d'accéder aux écoles supérieures en métropole (Ces diplômes permettent également aux élèves de faire leur entrée dans la vie active, certains s'établissent et vivent de leur art, d'autres choisissent la voie de l'enseignement) ; l'inspection du CMA en juillet 2020 a permis de mettre en exergue que le centre respectait toutes les exigences inhérentes aux écoles d'art ; la situation du logement des étudiants s'est nettement améliorée mais dépend encore de la disponibilité

des centres d'hébergement ; l'étroite collaboration avec l'Université de la Polynésie française dans la perspective d'ouvrir à la rentrée prochaine une licence en art.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint. *Merci.*

Le président : Merci. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tahoeraa huiraatira, Tapura huiraatira, Tavini huiraatira.

La parole est à l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Friedman.

M^{me} Vaiata Perry-Friedman : Par lettre n° 6969/PR du 9 septembre 2021, vous nous avez transmis aux fins d'examen le projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'art pour l'exercice 2020 et affectation de son résultat.

Les formations relatives à l'artisanat polynésien ont été réalisées pendant des années : au Centre d'éducation technique approprié au développement (CÉTAD) à Taiohae aux Marquises pour la sculpture sur bois, au CÉTAD à Rangiroa aux Tuamotu pour la gravure sur nacre, au Centre d'enseignement et de développement à Rikitea au Gambier également pour la gravure sur nacre et, enfin, au Centre des métiers d'art à Papeete sur Tahiti. À l'issue de ces formations d'une durée de trois années post 5^e de collège, les élèves obtenaient un diplôme à valeur territoriale, le Certificat de formation professionnelle (CFP) de la spécialité, diplôme non reconnu par la direction générale scolaire du ministère de l'Éducation nationale, et un Certificat de formation générale (CFG).

Dans les années 2013, une volonté d'harmonisation de ces formations a été actée. C'est ainsi que la reconnaissance par l'État de nouveaux diplômes liés à ces nouvelles formations dans le contexte de l'artisanat a modifié le cursus scolaire des élèves et le contenu de référentiels, toujours dans le respect de l'art polynésien et de ses pratiques. S'inscrivant dans le modèle initié en métropole, ces formations désormais post 3^e de collège, initialement de trois ans, ont été portées à deux années. Pour autant, les possibilités de formations post niveau CAP et bac pro de ces spécialités sont devenues parfaitement possibles.

Et enfin, concernant le plan financier, les coûts et les investissements matériels et structurels ont été nécessaires.

Dans une logique d'une continuité d'appropriation de la culture et de l'art polynésien, toujours au regard des spécificités de l'ensemble des archipels, il est essentiel de permettre aux établissements de formation actuels de pouvoir bénéficier de financements, leur permettant à coup sûr d'assurer leurs missions. Notre culture, ce sont nos racines. C'est pourquoi nous devons absolument privilégier ces enseignements qui reposent sur les traditions de l'art polynésien sous toutes ses formes. Au nom du groupe, je profite de ce moment pour remercier et féliciter toutes celles et tous ceux qui ont œuvré et qui continuent d'œuvrer pour pérenniser notre histoire à travers notre art polynésien. Nous sommes bien sûr favorables à ce projet de délibération. *Merci.*

Le président : Merci. La parole est à l'intervenant du groupe Tapura huiraatira, Monsieur John Toromona.

M. John Toromona : Merci, Monsieur le président. Madame le ministre, chers collègues, *bonjour* encore pour cet après-midi, *et courage.*

La crise sanitaire n'a épargné personne, comme vous le savez. Le CMA, tout comme d'autres établissements publics, a contribué à l'effort de solidarité en acceptant de voir la subvention que lui verse le Pays diminuer en 2020. C'est ainsi qu'elle est passée de 116 millions en 2019 à un peu plus de

92 millions en 2020, et l'établissement a dû prélever 27 millions sur son fonds de roulement pour combler ce manque à gagner. C'est la raison pour laquelle le CMA affiche un résultat d'exploitation déficitaire de 27,4 millions F CFP en fin d'exercice, faisant ainsi diminuer le fonds de roulement qui passe de 56,3 millions F CFP en 2019 à près de 29 millions en 2020. Cela paraît peu, mais ce petit matelas est néanmoins suffisant en ce sens qu'il correspond à trois mois de fonctionnement. Or, vous savez comme moi que l'on considère qu'un établissement est en bonne santé financière dès lors que le fonds de roulement lui permet de fonctionner pendant au moins un mois. Les recettes propres de l'établissement font quant à elles un bond vertigineux puisqu'elles n'étaient que de 774 000 F CFP en 2019, pandémie oblige, pour s'établir à un peu plus de 4 millions de F CFP en 2020, grâce notamment aux événements liés aux 40 ans de l'établissement. Je dis : bravo !

Tout comme je salue le taux de réussite de 100 % aux épreuves du brevet polynésien des métiers d'art (BPMA) et du Certificat polynésien des métiers d'art (CPMA), ces deux formations diplômantes reconnues par l'État et qui offrent davantage de débouchés à ces élèves-stagiaires. Ils peuvent ensuite soit poursuivre leurs études en métropole, soit entrer dans la vie active. D'ailleurs, selon le directeur du CMA que l'on a plaisir à voir toujours aussi passionné et dynamique, 24 élèves se sont ainsi lancés en tant que patentés et continuent à travailler malgré la crise. Nous ne pouvons que les encourager en ce sens.

Je conclurai en saluant encore l'ambition du directeur de cet établissement qui travaille actuellement avec l'université pour mettre en place une licence pour ces élèves dès la rentrée prochaine, permettant ainsi à nos jeunes polynésiens qui voudraient poursuivre leur formation artistique de ne pas être obligés de s'expatrier.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à approuver sans plus tarder ce compte financier du CMA pour l'exercice 2020. *Merci bien.*

Le président : *Merci.* La parole est à l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Mercier.

M^{me} Cécile Mercier : Merci, Monsieur le président. L'assemblée de la Polynésie française est saisie d'un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Centre des métiers d'art.

En premier lieu, un bref rappel sur l'objet de cette institution chargée de la formation théorique et pratique d'artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes et de la recherche et le perfectionnement des techniques artisanales.

Sur les moyens du CMA, les effectifs étaient au 31 décembre 2020 de 14, chiffre identique à celui de 2019 et de 10 pour l'exercice 2018. Quand bien même les effectifs au 31 décembre 2020 sont restés identiques à ceux de l'exercice 2019, soit une moyenne de 12 élèves entre 2018 et 2020, les charges du personnel augmentent de 12 millions F CFP par rapport à 2019 en passant ainsi de 69 millions F CFP à 81 millions F.CFP 12 852 402 F CFP, représentant la plus forte augmentation dans les dépenses de fonctionnement, de sorte que ceux-ci sont en augmentation de 8 268 375 F CFP par rapport à l'exercice 2019.

Ramenés au nombre d'élèves formés par année, les montants de fonctionnement semblent considérables et nous devrions nous poser la question de la gouvernance ou tout au moins de l'efficacité économique du modèle de formations proposées. Un bilan coût-avantage semble nécessaire à mettre en œuvre à très court terme.

Sur les autres dépenses de fonctionnement du CMA, on constate pour certaines une baisse dont celle des autres charges de gestion courante qui est la plus importante pour un montant de moins de 3 millions, qui concernent justement les indemnités des élèves stagiaires, charges sociales incluses.

Les recettes de fonctionnement sont principalement alimentées par une subvention du Pays qui est passée de 116 millions F CFP à 92 millions F CFP, soit une baisse de 23 millions F CFP qui est

consécutives au financement du plan de sauvegarde de l'économie polynésienne suite à la pandémie de la Covid-19. On précisera ici que la subvention du Pays représente 93 % des ressources de l'établissement. On relèvera également qu'après avoir affiché une baisse spectaculaire entre 2018 et 2019 de 1 892 668 F CFP à 774 000 F CFP, les recettes provenant de la vente de marchandises vont faire un bond en avant avec 4 100 500 F CFP pour l'année 2020.

Sur les dépenses d'investissement, la variation entre 2018 et 2019 était très importante, de l'ordre de 3 373 316 F CFP : de 1 899 211 F CFP en 2018, elles seront de 5 272 527 F CFP en 2019. C'était l'acquisition par le CMA d'un véhicule plateau pour un montant de 3 290 000 F CFP qui en est la raison. En 2020, elles sont de 2 418 595 F CFP, soit -2 853 932 F CFP.

Dans l'examen du compte financier de l'établissement, à la clôture de l'exercice, le compte financier se présente avec un résultat en section fonctionnement de -27 millions F CFP (il était de +206 millions F CFP en 2019), un résultat en section opérations en capital de +2 635 F CFP (il était de -3 146 207 F CFP en 2019), soit un résultat total de -27 458 805 F CFP (il était de -2 939 831 F CFP en 2019). Enfin, si le résultat de fonctionnement était excédentaire de +206 376 F CFP en 2019, il sera en 2020 à -27 461 440 F CFP.

Quant à l'évolution de la structure financière du CMA, on note que sa situation patrimoniale sur les trois derniers exercices est excédentaire, avec une baisse de l'actif immobilisé en 2020, conséquence de moins d'acquisitions et travaux sur ce poste. Par contre, l'établissement a vu son fonds de roulement diminuer très fortement cette année pour s'établir à 28 917 000 F CFP, soit -27 458 000 F CFP par rapport à 2019.

Enfin, quant à l'affectation des résultats, le montant définitif des recettes du compte financier du CMA pour l'exercice 2020 est arrêté à la somme de 98 millions F CFP, contre 120 millions F CFP en 2019, et le montant définitif des dépenses du compte financier pour l'exercice 2020 est arrêté à la somme de 126 409 000 F CFP contre 123 413 467 F CFP en 2019, de sorte que le résultat global du compte financier présente un résultat déficitaire de 27 461 440 F CFP (il était de 2 939 831 F CFP en 2019). Le fonds de roulement à la clôture de l'exercice 2020 est de 28 917 000 F CFP, soit 85 jours de fonctionnement.

Bref, au-delà de ces chiffres, je crois qu'il y a une réalité que nous ne voulons pas voir, celle de la pertinence actuelle du modèle proposé par le CMA. D'abord, un coût exorbitant par élève formé, d'autant plus élevé pour moins de 15 élèves par an. Ensuite, la problématique non résolue de la reconnaissance des diplômes du CMA à l'étranger en Europe et en métropole. En bien sur l'insertion dans les circuits économiques des élèves formés. Qu'en est-il exactement ?

On nous dit en commission que sur trois années une dizaine de diplômés issus du Centre seraient en fonctions. Je demande aux ministères concernés en premier chef, culture, emploi et insertion professionnelle, de se pencher sur la question du modèle proposé par le CMA, sa pertinence et son avenir économique. *Merci.*

Le président : Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite Madame la ministre à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Christelle Lehartel : Merci, Monsieur le président. Mon intervention concernant le Centre des métiers et des arts va être brève, mais tout le monde ici en Polynésie connaît ce Centre des métiers et des arts, c'est d'ailleurs une fierté de la Polynésie française parce que nos élèves, nos étudiants peuvent enfin valider leur diplôme qui a été reconnu par l'Éducation nationale qui permet d'ailleurs et vous l'avez dit soit d'entrer directement dans la vie active en créant leur propre entreprise ou de poursuivre leurs études, d'ailleurs quelques-uns sont déjà en métropole pour poursuivre leurs études.

Le Centre des métiers et des arts, Monsieur le directeur et toute son équipe font un travail de longue haleine et aussi un travail de fond puisque, vous l'avez dit, ils sont en train de discuter avec

l'université de Polynésie française pour qu'une licence puisse être créée. Alors, on espère bien évidemment que ça soit fait pour la rentrée d'août 2022, en tous les cas de le faire le plus rapidement possible puisqu'effectivement, nous avons des élèves, des étudiants qui sont de plus en plus nombreux à intégrer ce Centre des métiers et des arts.

Donc, je vous remercie encore une fois pour votre soutien sur ce Centre des métiers et des arts et j'ai une petite pensée pour ma collègue Nicole Bouteau, ministre, qui a beaucoup accompagné ce Centre des métiers et des arts. Merci.

Le président : *Merci, Madame la ministre.* En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Il est adopté à l'unanimité. Merci.

RAPPORT N° 123-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU LYCÉE PROFESSIONNEL D'UTUROA - RAIATEA ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{mes} les représentantes Augustine Tuuhia et Romilda Tahiaata

RAPPORT N° 130-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU LYCÉE D'UTUROA - RAIATEA ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{mes} les représentantes Augustine Tuuhia et Maeva Bourgade

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous passons à l'examen des rapports n°s 123-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Lycée professionnel d'Uturoa - Raiatea et portant affectation de son résultat et 130-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Lycée d'Uturoa - Raiatea et portant affectation de son résultat.

Madame la ministre n'ayant pas d'intervention préalable, j'invite Madame la rapporteure, Augustine Tuuhia, à nous faire une présentation des rapports.

M^{me} Augustine Tuuhia : Merci, Monsieur le président. Par lettres n°s 6868/PR du 7 septembre 2021 et 6872/PR du 8 septembre 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2020 du Lycée professionnel d'Uturoa et du Lycée d'Uturoa - Raiatea et portant affectation de leurs résultats.

Les présents projets de délibération ont été examinés par la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, le 22 septembre 2021.

S'agissant du Lycée professionnel d'Uturoa, ont été abordés les points suivants : l'amélioration du climat scolaire et de l'implication poussée de l'équipe pédagogique ; la réalisation de plusieurs travaux d'aménagement ou d'équipements compte tenu de l'état vieillissant des bâtiments de l'établissement ; et la construction de nouvelles salles de cours à l'externat et l'aménagement d'une entrée réservée aux élèves qui permettront de lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme.

S'agissant du Lycée d'Uturoa – Raiatea, il enregistre une baisse significative de ses effectifs scolaires en raison de l'ouverture du Lycée de Bora-Bora. L'établissement a récemment ouvert une antenne de campus connecté. Par ailleurs, une classe du lycée est membre, pour la première fois en Polynésie française, du prix littéraire Goncourt 2021 des lycéens. Au niveau de la structure, des travaux de mise en sécurité sont en cours et une restructuration sera effectuée à plus ou moins long terme.

À l'issue des débats, les deux projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement

supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints. *Je vous remercie de votre attention.*

Le président : *Merci.* Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tavini Huiraatira, Tahoeraa Huiraatira, Tapura Huiraatira.

La parole est à l'intervenante du groupe Tavini Huiraatira, Madame Teumere Atger-Hoi.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : *Merci,* Monsieur le président. Par lettres n^{os} 6868/PR du 7 septembre 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Lycée professionnel d'Uturoa - Raiatea et portant affectation de son résultat et 6872/PR du 8 septembre 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Lycée d'Uturoa - Raiatea et portant affectation de son résultat.

En ce qui concerne l'examen des comptes financier 2020 du Lycée professionnel d'Uturoa et du Lycée d'Uturoa, le groupe Tavini Huiraatira n'a pas d'observations particulières. Les différentes problématiques rencontrées en 2020 par ces deux établissements étaient nombreux, allant de la vétusté à la sécurisation des locaux, des problèmes de connexion internet insuffisante pour les usages pédagogiques, de problèmes de transports scolaires, d'absentéisme ou encore de décrochage scolaire...

La lutte contre le décrochage scolaire est devenue un problème prioritaire car ce phénomène expose nos jeunes à de sérieux risques de délinquance juvénile et a abouti par ailleurs sur le plan génération 2021-2041 récemment adopté par le gouvernement et visant à endiguer la violence chez les mineurs et à prendre conscience de ses responsabilités citoyennes.

Le groupe Tavini huiraatira souhaite remercier tous les chefs d'établissement pour leurs rapports d'activité qui sont primordiaux et permettent ainsi d'avoir des informations et des données qui rendent compte du climat scolaire, du suivi pédagogique et éducatif.

Le groupe Tavini Huiraatira votera favorablement ce dossier et souhaite apporter son soutien au personnel enseignant et non-enseignant de l'établissement. *Merci bien.*

Le président : *Merci.* La parole est à l'intervenante du groupe Tahoeraa Huiraatira, Madame Terootea.

M^{me} Sylviane Terootea : *Merci,* président. Madame la ministre, tous nos meilleurs vœux !

Dans le cadre de nos travaux d'aujourd'hui, nous sommes amenés à approuver les comptes financiers de plusieurs établissements du second degré de notre pays. Chers collègues, bien qu'il s'agisse de comptes financiers, n'oublions pas que derrière des chiffres il y a nos élèves : enfants de notre pays, des engagements, des priorités et des projets d'établissements. Le groupe Tahoeraa Huiraatira tient à saluer, féliciter et encourager le corps enseignant et non enseignant, saluer leur sérieux, féliciter leur bilan et leur dévouement mais surtout les soutenir dans leurs projets en faveur de la réussite scolaire de nos enfants.

Aussi, par lettres n^{os} 6868/PR du 7 septembre 2021 et 6872/PR du 8 septembre 2021, le Président de la Polynésie française nous a transmis aux fins d'examen par notre assemblée les projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2020 du Lycée professionnel d'Uturoa et du lycée de Uturoa de Raiatea et portant affectation de leurs résultats.

L'examen de ces deux dossiers lors de la commission de l'éducation du 22 septembre 2021 n'appelle pas de remarque particulière de notre part. En effet, le lycée d'Uturoa est un établissement très attachant où il fait bon exercer, confiait Madame la proviseure Florence Meyer en commission. Grace

à l'implication de tous, cet établissement conduit, avec dynamisme et cœur, des projets pédagogiques et culturels car, comme le souligne Madame la Provisoire, une des forces de son établissement c'est l'attachement du personnel, sa fidélité, que ce soit les enseignants ou les agents. Tous se sont mobilisés pour traverser la crise Covid et assurer une continuité pédagogique performante.

S'agissant du lycée professionnel, le groupe Tahoeraa Huiiraatira félicite Monsieur Julien Guilloux pour sa réactivité. Dès son arrivée en 2019, le proviseur a rapidement agi : travaux d'aménagements, renouvellement du parc technique par la commande de machines industrielles aux normes, aménagement d'une entrée sécurisée pour les élèves, aménagement PMR et parking, toiture et chenaux de l'atelier menuiserie, changer le sol de l'atelier métallerie et les gouttières de tout l'internat ont été changées, le changement de tous les rideaux métalliques, aménager un atelier pour froid. Et donc, grâce à un esprit d'équipe et des enseignants engagés, on observe une progression de plus 10 % en termes de réussite et nous pouvons être fiers de leur médaille d'argent obtenu lors du concours régional des meilleurs apprentis de France en menuiserie.

Néanmoins, l'état vieillissant des bâtiments de ces deux établissements requiert de la vigilance, mais la DGEE se veut rassurante.

Concernant les données chiffrées, le fonds de roulement qui correspond à la somme dont un établissement dispose pour couvrir ses dépenses s'élève à 17 315 729 francs CFP pour le lycée professionnel et à presque le double pour le lycée de Uturoa, soit 32 375 461 francs CFP.

Eu égard de ces résultats qui témoignent de la bonne santé financière de ces deux établissements scolaires, nous voterons pour ces deux dossiers.

Le président : Merci. La parole est à l'intervenante du groupe Tapura Huiiraatira, Madame Maeva Bourgade.

M^{me} Maeva Bourgade : Monsieur le président de la commission permanente, Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée de la Polynésie, chers collègues, *bonjour*.

Il me semble logique de vous présenter une intervention qui regroupe les deux établissements du lycée d'Uturoa – Raiatea et le lycée professionnel de Uturoa puisque ce sont deux établissements non seulement voisins mais mitoyens et qui présentent beaucoup de points communs dont notamment la cantine qui est commune.

Le lycée d'Uturoa – Raiatea est un établissement dans lequel, de l'avis général, il y a un bon climat scolaire qui a connu une baisse d'effectif que l'on peut imputer, d'une part, à la conjoncture mais aussi à l'ouverture du lycée de Bora. Les classes sont bien remplies notamment dans les niveaux supérieurs et plus précisément sur la filière BTS. De nombreux projets pédagogiques et culturels sont menés dans une dynamique que l'on retrouve dans l'amélioration de la vie des élèves avec des travaux financés par les subventions du pays jugées généreuses. L'établissement est à la pointe de la technologie puisque qu'il est la première antenne campus connecté. Une vigilance particulière est apportée sur l'état des bâtiments qui datent d'une soixantaine d'années et la priorité est dirigée vers la sécurité. On peut féliciter le lycée qui obtient d'excellents résultats, en progression par rapport aux années précédentes avec des taux de réussite souvent supérieurs à 95 % et on ne doit pas oublier l'association qui s'occupe avec beaucoup d'efficacité des élèves internes qui sont ainsi moins livrés à eux-mêmes. En projet également, le lycée participera pour la première fois en Polynésie au concours national des lycées. Sur le plan comptable, nous constatons une augmentation du fonds de roulement qui passe de 26 millions F CFP en 2019 à 32,3 millions F CFP à la fin de l'exercice 2020, ce qui correspond à 100 jours d'activité et illustre la bonne santé financière du lycée d'Uturoa-Raiatea.

Revenons maintenant à l'établissement mitoyen, le lycée professionnel d'Uturoa. Il a connu le même phénomène que son voisin avec des élèves qui se sont dirigés vers le *nouveau lycée* de Bora-Bora. Car le lycée professionnel a été, lui aussi, créé depuis plusieurs décennies : 46 ans, dont 35 ans pour

l'internat qui présente quelques signes de fatigue avec notamment des dégâts des eaux. Les projets se multiplient également, avec notamment la présence du LP au concours du meilleur apprenti de France auquel un élève a décroché la médaille d'argent, illustration, s'il en était besoin, que l'on peut réussir sur le plan national en venant d'une île du bout de monde. Sur le plan comptable, enfin, nous constatons une hausse sensible du fonds de roulement, 5 millions en plus par rapport à 2019 pour atteindre 17,3 millions F CFP en 2019 à 32,3 millions F CFP à la fin de l'exercice 2020, ce qui correspond à 80 jours d'activité et illustre la bonne santé financière du lycée d'Uturoa-Raiatea.

Les comptes de ces deux lycées ont été approuvés à l'unanimité (avec des félicitations répétées) lors de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports et je vous demande de bien vouloir les approuver à votre tour. En vous remerciant de votre attention. *Merci.*

Le président : *Merci.* La discussion générale est maintenant close. J'invite Madame la ministre à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Christelle Lehartel : Merci, Monsieur le président. Très brièvement aussi, merci pour vos interventions concernant ce lycée professionnel de Uturoa et le lycée de Uturoa. C'est le lycée de Uturoa qui a reçu le campus connecté, et pas le lycée professionnel. Aujourd'hui, ce campus connecté accueille 10 étudiants. Normalement, il était prévu qu'on lance l'ouverture officielle de ce campus. On l'a ouvert mais normalement on devrait faire une petite inauguration — j'ai envie de dire — mais je reviendrai vers vous pour vous communiquer les dates de cette inauguration, en respectant bien évidemment les consignes sanitaires.

Je vous informe aussi que le 21 janvier aura lieu le forum des étudiants au lycée de Uturoa. On va commencer par le lycée de Uturoa et ensuite les 27 et 28 janvier, le forum des étudiants ici à Tahiti. Si vous voulez les élus de Uturoa vous y rendre, il n'y a pas de souci. Bien au contraire, les étudiants et tous les partenaires seront ravis de vous rencontrer.

Voilà, Monsieur le président.

Le président : Merci. En l'absence des amendements, je mets aux voix l'ensemble de la première délibération. Il est adopté à l'unanimité.

En l'absence des amendements, je mets aux voix l'ensemble de la deuxième délibération. Il est adopté à l'unanimité. *Merci.*

RAPPORT N° 125-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2020 DU GROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE POLYNÉSIE POUR LA FORMATION CONTINUE « GREPFOC » ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{mes} les représentantes Romilda Tahiaata et Moihara Tupana

Le président : On passe à l'examen du rapport n° 125-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue « GREPFOC » et affectation de son résultat.

Je demande à Madame la rapporteure, Romilda Tahiaata, de nous présenter son rapport.

M^{me} Romilda Tahiaata : Merci, Monsieur le président. À la clôture de l'exercice 2020, le compte financier du GREPFOC se présente comme suit : pour la section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à plus de 118 millions F CFP et diminuent par rapport à l'année précédente. Les dépenses s'élèvent à plus de 129 millions F CFP par rapport à 2019 ; pour la section d'investissement, aucune recette n'a été constatée. Les dépenses s'élèvent à 451 293 F CFP. Le résultat déficitaire de fonctionnement d'un montant de plus de 11 millions F CFP est affecté au compte 129 « *Résultat de l'exercice – déficitaire* ».

Examiné en commission le 22 septembre 2021, le projet de délibération a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants : l'augmentation des charges de fonctionnement compte tenu de l'inscription en écritures comptables du rattrapage des amortissements non effectués depuis plus d'une dizaine d'années ; et l'amélioration de la situation de l'établissement malgré un résultat de fonctionnement déficitaire.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint. *Merci.*

Le président : Merci. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tapura Huiraatira, Tavini Huiraatira, Taohoeraa Huiraatira.

La parole est à l'intervenante du groupe Tapura Huiraatira, Madame Joséphine Teakarotu.

M^{me} Joséphine Teakarotu : Merci, Monsieur le président. Le résultat global déficitaire de 11 790 553 F CFP affiché à la clôture de l'exercice 2020 n'est pas représentatif de la santé financière du GREPFOC qui, au contraire, va en s'améliorant avec un fonds de roulement qui augmente pour la première fois après des années en diminution, en passant de 14 millions et demi de francs CFP en 2019 à 16 millions et demi fin 2020.

Pas de surprise non plus puisque, lors de l'examen du compte financier de 2019 de l'établissement, on savait déjà que les opérations de rattrapage des amortissements allaient plomber à hauteur de 10 millions F CFP les résultats de 2020. Sur ces 10 millions F CFP de créances anciennes irrécouvrables, près de 4 millions ont d'ores et déjà été admis en non-valeur, et des provisions ont déjà été constituées à hauteur d'un peu plus de 3 millions F CFP.

En d'autres termes, ce résultat négatif est à relativiser car non seulement il était prévu et annoncé mais il est surtout ponctuel. L'essentiel des problèmes de trésorerie est résolu et cela est d'autant plus louable que, comme vous le savez, le GREPFOC n'a demandé aucune subvention au Pays depuis 2010. La politique de restriction des dépenses entamée en 2019 s'est par ailleurs poursuivie et je souhaite ici renouveler mes encouragements à la directrice de l'établissement et ses agents pour qu'ils poursuivent leurs efforts.

Comme tous les autres établissements publics, le GREPFOC a lui aussi dû faire face et s'adapter au contexte sanitaire, en mettant notamment en place des formations à distance pendant le confinement ou encore la possibilité de s'inscrire en ligne pour les formations diplômantes. Si le nombre de stagiaires a diminué globalement en passant de 1 784 en 2019 à 1 269 en 2020, on note que c'est la part des stagiaires de niveau bac qui baisse tandis que la proportion de ceux ayant un niveau licence, BTS, BEP ou CAP est en augmentation. Il faut dire aussi qu'après le bac, il existe aujourd'hui des formations pour adultes dans le privé que nos jeunes bacheliers peuvent parfois préférer. Il n'en demeure pas moins qu'avec ses 36 lieux de formation répartis sur toute la Polynésie française, le GREPFOC est au plus près du public ; ce qui lui permet de répondre au mieux aux besoins des pourvoyeurs d'emplois.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à approuver sans plus tarder ce compte financier pour l'exercice 2020. *Merci bien.*

Le président : Merci. La parole est à l'intervenante du groupe Tavini Huiraatira, Madame Atger-Hoi.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Nous étudions aujourd'hui le projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2020 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation

continue (GREPFOC) et affectation de son résultat qui a fait l'objet d'un débat en commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports le 22 septembre 2021.

Mon intervention sera courte mais je tiens néanmoins à relever quelques points qui suscitent quelques interrogations. Ainsi, la présentation synthétique transmise indique les faits marquants suivants : une modification de l'organisation des formations dispensées, compte tenu de la crise sanitaire, avec la mise en place notamment de cours à distance ; un résultat de fonctionnement toujours déficitaire, toutefois il importe de relever que l'établissement a mené des travaux de réactualisation de son patrimoine qui viennent impacter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 mais sans impact ni sur la trésorerie, ni sur le fonds de roulement et la capacité d'autofinancement ; une diminution des recettes de fonctionnement, passant de plus de 121 millions F CFP en 2019 à plus de 118 millions F CFP en 2020 ; une diminution du nombre de stagiaires (1 269 contre 1 784 en 2019) mais un nombre d'heures travaillées stagiaires qui triple par rapport à l'exercice précédent.

Durant les débats en commission, Monsieur Gabriel Gentner, agent comptable du GREPFOC, nous a indiqué que le résultat très déficitaire était en fait dû à des données comptables qui devaient être remises en cohérence avec la réalité du patrimoine de l'établissement. Ces opérations sont nécessaires pour « assainir » la lisibilité des comptes et permettre un fonctionnement plus serein. En effet, toujours selon la présentation synthétique, le GREPFOC a dû s'adapter à la situation sanitaire et modifier l'organisation des formations dispensées avec la mise en place notamment de cours à distance.

Nous relevons néanmoins deux points pour lesquels nous souhaitons quelques éclaircissements. Le premier porte sur le nombre de stagiaires en baisse de près de 30 % en un an. Nous aurions souhaité connaître la ou les raisons ? Est-ce à cause d'une carte de formations inadaptée ? Le deuxième point concerne la baisse du taux moyen de non recouvrement qui s'élève à 14 % en 2020 contre 27 % en 2019 et en cela nous souhaitons féliciter les équipes. Y a-t-il d'autres moyens de mise en œuvre pour améliorer encore le recouvrement ? *Merçi bien.*

Le président : Merçi. La parole est à l'intervenante du groupe Tahoeraa Huiraatira, Madame Terootea.

M^{me} Sylviane Terootea : Par lettre du 25 juin 2021, le Président de la Polynésie française nous a transmis aux fins d'examen par notre assemblée le projet de délibération qui porte le compte financier 2020 du Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue « GREPFOC ».

L'examen du rapport lors de la commission de l'éducation du 22 septembre 2021 n'appelle pas de remarques particulières de notre part mais des encouragements. En effet, les efforts réalisés depuis quelques années par la direction sont constants. Ils ont permis de solder environ un tiers des créances irrécouvrables. Malgré un résultat déficitaire, la situation de l'établissement s'améliore et le solde total de ses créances est annoncé pour cette année 2022. En conséquence, nous voterons pour cette délibération.

Le président : Merçi. J'invite Madame la ministre à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Christelle Lehartel : Merçi, Monsieur le président. Par rapport à la baisse du taux de participation concernant la fréquentation des formations, en fait ceci n'est pas dû à la carte de formations mais bien à la situation économique de nos administrés puisque, contrairement à d'autres structures de formation, les formations au GREPFOC sont payantes.

Ensuite, concernant les taux de recouvrement, vous l'avez vu lors de la commission législative, le gestionnaire vous a signalé qu'il y avait le taux d'amortissement à réguler et essentiellement aussi les taux de recouvrement concernant les impayés. Donc, là on l'a fait glisser sur plusieurs années et au sein du GREPFOC ils ont revu la manière de faire les inscriptions puisque, pendant plusieurs années, les stagiaires qui s'inscrivaient pour une formation au GREPFOC ne s'engageaient pas pleinement

dans leur formation, donc ne payaient pas non plus pleinement leur formation, d'où ce taux de recouvrement important.

Donc ils ont changé leur manière de faire de manière à ce que le stagiaire qui s'inscrit dans la formation au GREPFOC s'inscrive véritablement tout au long de cette formation. C'est pour ça que les chiffres ont un petit peu baissé et surtout on s'attend à des résultats, on va dire, plus glorieux dans les années à venir puisque de gros bouleversements ont été établis au sein du GREPFOC et surtout un accompagnement plus régulier concernant les stagiaires.

Le président : Merci. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 124-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU COLLÈGE DE FAAROA ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{mes} les représentantes Augustine Tuuhia et Louisa Tahuhuterani

RAPPORT N° 126-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU COLLÈGE DE HAAMENE - TAHAA ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{mes} les représentantes Teapehu Teahe et Romilda Tahiaata

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous passons à l'examen des rapports n^{os} 124-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Faaroa et portant affectation de son résultat et 126-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Haamene - Tahaa et portant affectation de son résultat.

J'invite la rapporteure Madame Louisa Tahuhuterani à nous faire une présentation des rapports.

M^{me} Louisa Tahuhuterani : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, Madame la ministre, *à tous, bonjour et meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*

Par lettres n^{os} 6871/PR et 6882/PR 8 septembre 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2020 des Collèges de Haamene – Tahaa et de Faaroa et portant affectation de leurs résultats. Les présents projets de délibération ont été examinés par la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports le 22 septembre 2021.

S'agissant du Collège de Faaroa ont été principalement abordées les perspectives futures de l'établissement en matière de travaux d'aménagement liés à la sécurité du collège.

S'agissant du Collège de Haamene – Tahaa où va être prochainement mis en place plusieurs projets pédagogiques dont, notamment, le projet Heiva Taure'a qui s'inscrit dans une démarche pédagogique active, la relance du *va'a (NDT, la pratique de la pirogue)* au niveau de l'association sportive et le projet d'une résidence d'écriture pour améliorer la production écrite des élèves. Concernant la structure de l'établissement, le collège a été inondé. Aucun dégât n'est toutefois à déplorer sur les équipements informatiques. Par ailleurs, l'établissement poursuit des travaux de rénovation et d'aménagement.

À l'issue des débats, des deux projets de délibération portant approbation ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints. *Merci.*

Le président : *Merci.* Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tahoeraa huiraatira, Tapura huiraatira, Tavini huiraatira.

La parole est à l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Terootea.

M^{me} Sylviane Terootea : L'examen de ces deux dossiers lors de la commission de l'éducation du 22 septembre 2021 n'appelle pas de remarques particulières de la part du groupe Tahoeraa huiraatira. En effet, ces deux établissements démontrent une bonne gestion. Les collégiens peuvent compter sur la mobilisation sans faille et la bienveillance de tous, du corps enseignant et non enseignants, des parents d'élèves. En termes de chiffres, bien qu'il soit en baisse depuis deux ans, le fonds de roulement du Collège de Haamene s'établit pour 2020 à 6 506 432 francs CFP et pour le Collège de Faaroa qui clôture l'exercice 2020 avec un fonds de roulement arrêté à 6 307 032 francs CFP. Au regard de ces résultats qui témoignent de la bonne santé financière de ces deux établissements scolaire, nous voterons pour ces deux dossiers.

Le président : *Merci.* La parole est à l'intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame Augustine Tuuhia.

M^{me} Augustine Tuuhia : *Merci, Monsieur le président.* Malgré un résultat déficitaire d'environ 750 millions de F CFP en fin d'exercice 2020, le Collège de Haamene – Tahaa est en bonne santé financière avec un fonds de roulement de 6 millions et demi de F CFP qui leur permet de fonctionner 46 jours. Il faut dire que ce collège est dans une bonne dynamique de consommation des subventions qui lui sont accordées avec de nombreux travaux réalisés. L'année 2020 a été marquée par la poursuite des efforts engagés en matière de rénovation et d'aménagement de l'établissement. La principale de l'établissement connaît bien la Polynésie française puisqu'elle y a déjà travaillé et a été à l'initiative du Heiva Taure'a, une belle idée qui permet de s'appuyer sur notre culture pour l'ancrer dans les apprentissages délivrés aux élèves, qui ont d'ailleurs nettement amélioré leurs résultats et qui sont moins absents. Taha'a a par ailleurs été choisie comme résidence d'écriture pour la première lauréate de ce projet, Titaua Peu, qui pourra ainsi rencontrer les élèves et échanger avec eux pour leur faire découvrir la littérature autrement, les aider à améliorer leur production d'écrits et, qui sait, dénicher des futurs auteurs polynésiens. Je tiens aussi à saluer l'implication des élus municipaux qui travaillent en bonne intelligence avec les parents d'élèves et les enseignants, comme on a notamment pu le constater en juillet dernier avec les inondations qui ont causé des dégâts dans le collège qui était propre comme un sou neuf trois jours seulement après.

Concernant le collège de Faaroa, il est lui aussi en bonne santé financière avec un résultat excédentaire de 174 millions de F CFP et un fonds de roulement de 6,307 millions de F CFP qui correspond à 50 jours de fonctionnement. Tout comme au collège de Haamene qui a pourtant dû faire face à une grève des transports à la dernière rentrée scolaire, celle-ci s'est néanmoins bien passée pour les 202 élèves de Faaroa dont le taux de réussite au DNB s'est nettement amélioré pour atteindre 88 %. Il nous faudra certainement doter cet établissement pour qu'il puisse réaliser une route d'accès menant au plateau sportif qui est en train de se terminer et il faudra également réaliser des travaux pour réparer et remettre aux normes toutes les portes-fenêtres du réfectoire et du CDI qui sont très défectueuses et qui peuvent même être dangereuses en cas d'évacuation.

Voilà, mes chers collègues, les quelques réflexions que nous avons eues en commission législative et que je souhaitais partager avec vous aujourd'hui avant de vous inviter à approuver d'une seule et même voix ces deux comptes financiers pour l'exercice 2020. *Merci.*

Le président : *Merci.* La parole est à l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Teumere Atger-Hoi.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Par lettres n^{os} 6882/PR et 6871/PR en date du 8 septembre 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie

française deux projets de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Faaroa, ainsi que celui dédié à l'approbation du compte financier 2020 du Collège de Uporu Haamene et portant affectation des résultats de ces deux établissements.

Nous n'avons pas d'observations particulières concernant l'examen des comptes financiers 2020 de ces deux établissements scolaires. Toutefois, je voudrais terminer mes propos pour encourager et surtout féliciter tout le corps des personnels de direction, les enseignants et le ministère de l'éducation pour tous développements et perspectives tournés vers la culture polynésienne, vers des projets artistiques, sociaux et culturels. *Bon courage et merci.*

Le président : *Merci.* La discussion générale est maintenant close. J'invite Madame la ministre à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Christelle Lehartel : Merci, Monsieur le président. Je vais profiter quand même pour vous apporter quelques informations. Tout d'abord, concernant le Collège de Faaroa, les travaux du plateau sportif sont terminés. Nous attendons le passage de la commission de sécurité pour pouvoir enfin l'utiliser. Et nous sommes aussi en train de finaliser la route d'accès à ce plateau sportif que l'on va bétonner. En ce qui concerne le Collège de Tahaa, une mission est en préparation pour se déplacer sur Tahaa de manière à réfléchir sur la construction d'un plateau sportif. J'ai deux techniciens qui, dans les jours à venir, devront faire une mission sur Tahaa pour réfléchir sur l'installation d'un plateau sportif. Voilà les informations que je voulais vous apporter aujourd'hui.

Le président : Merci. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la première délibération. Il est adopté à l'unanimité. Merci.

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la deuxième délibération. Il est adopté également à l'unanimité. Merci.

RAPPORT N^o 127-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU COLLÈGE HENRI HIRO ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} Louisa Tahuhuterani

RAPPORT N^o 132-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU LYCÉE PROFESSIONNEL DE FAA'A ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} Louisa Tahuhuterani

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous passons à l'examen des rapports n^{os} 127-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège Henri Hiro et portant affectation de son résultat et 132-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Lycée professionnel de Faaa et portant affectation de son résultat. J'invite la rapporteure, Madame Louisa Tahuhuterani, à nous faire une présentation des rapports.

M^{me} Louisa Tahuhuterani : *Merci,* président. Par lettres n^{os} 6909/PR et 6910/PR du 8 septembre 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2020 du Collège Henri Hiro et du Lycée professionnel de Faaa, et portant affectation de leur résultat. Les présents projets de délibération ont été examinés par la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, le 22 septembre 2021.

S'agissant du Collège Henri Hiro, on a abordé le déficit du résultat d'exploitation qui s'explique principalement par les opérations d'amortissement effectuées. Le collège constate par ailleurs une

amélioration progressive de son image grâce aux subventions du Pays qui lui sont accordées chaque année et aux actions mises en œuvre.

Concernant le Lycée professionnel de Faaa, les discussions en commission ont été notamment porté : d'une part, sur l'internat nouvellement ouvert, équipé à hauteur de plus de 80 millions de francs CFP à l'issue d'un travail en étroite collaboration entre la DGEE et la direction de l'établissement ; d'autre part, sur l'amélioration des taux de réussite scolaire ; et, enfin, sur l'absentéisme et le décrochage scolaire qui restent des enjeux pour l'établissement. Pour y remédier, la nouvelle direction souhaite renforcer l'attractivité de l'établissement en misant sur un internat d'excellence éducative qui sera annexé à un projet sportif et culturel.

À l'issue des débats, les deux présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints. *Merci.*

Le président : *Merci.* Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tavini huiraatira, Tahoeraa huiraatira, Tapura huiraatira.

La parole est à l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Mercier.

M^{me} Cécile Mercier : Merci, Monsieur le président. Par lettres n^{os} 6909/PR et 6910/PR en date du 8 septembre 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française deux projets de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège Henri Hiro, ainsi que celui dédié à l'approbation du compte financier 2020 du Lycée professionnel de Faaa et portant affectation des résultats de ces deux établissements.

Le groupe Tavini huiraatira n'a pas de remarques particulières à faire sur ces comptes financiers du Lycée professionnel de Faaa et du Collège Henri Hiro. Cependant, nous tenons à féliciter et encourager le proviseur et ses équipes pour le taux de réussite des élèves qui est en augmentation et nous voterons favorablement pour ces deux projets. Merci bien.

Le président : Merci. La parole est à l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Terootea.

M^{me} Sylviane Terootea : Ces établissements accueillent des nouveaux chefs d'établissement déterminés à faire de l'école un lieu de vivre ensemble, à solutionner les problématiques d'absentéisme et de décrochage scolaire. Madame la ministre les soutient dans leurs ambitions. Aussi, l'examen des chiffres de ces deux dossiers par les membres de la commission de l'éducation le 22 septembre 2021 n'appelle pas de critiques de la part du groupe Tahoeraa huiraatira. Au contraire, le fonds de roulement du collège Henri Hiro s'établit pour 2020 à 5 817 129 francs CFP. Le fonds de roulement du lycée professionnel pour l'exercice 2020 a fortement augmenté, passant de 33,4 millions de francs CFP à 36,2 millions de francs CFP, traduisant la bonne santé financière de cet établissement. En conclusion, nous voterons pour ces deux dossiers.

Le président : Merci. La parole est à l'intervenant du groupe Tapura huiraatira, Monsieur Luc Faatau.

M. Luc Faatau : *Bonjour, Monsieur le président.*

Si les deux comptes financiers du collège Henri Hiro et du Lycée professionnel de Faaa affichent respectivement un résultat déficitaire à la clôture de l'exercice 2020, ce n'est pas pour autant alarmant.

En effet, pour le Collège Henri Hiro, cela s'explique par les opérations en amortissement qui ont d'ailleurs impacté le fonds de roulement qui s'établit à un peu plus de 5,8 millions F CFP, correspondant ainsi à 31 jours de fonctionnement. C'est un peu juste quand on sait qu'il faut disposer

d'un fonds de roulement équivalent à 30 jours de fonctionnement pour être considéré comme un établissement en bonne santé financière. Mais pas d'inquiétude puisque la DGEE l'a dit et répété, elle ne laissera jamais un quelconque établissement scolaire en difficulté, l'idée étant qu'ils disposent tous d'un fonds de roulement leur permettant de fonctionner pendant 45 jours. C'est pourquoi elle viendra donc doter le collège selon ses besoins.

Pas de souci de fonds de roulement en revanche pour le Lycée professionnel de Faaa qui explose le compteur en disposant d'un fonds de roulement de plus de 36 millions de F CFP, correspondant à 104 jours de fonctionnement ; un matelas très confortable donc pour ce lycée dont on peut saluer la gestion rigoureuse avec une bonne anticipation opérée au niveau des investissements.

Ces deux établissements accueillent une nouvelle direction et nous ne pouvons que les encourager à poursuivre les efforts engagés par leurs prédécesseurs. Que ce soit au collège ou au lycée, force est de constater que le climat s'est nettement amélioré. De plus, la construction de l'internat va non seulement répondre à de réels besoins mais va aussi permettre de tirer nos élèves vers le haut en proposant des projets éducatifs notamment axés sur le sport afin de tendre vers un internat d'excellence éducative. Cet internat, dont la livraison a pris un peu de retard mais qui a pu accueillir ses premiers résidents le 4 octobre dernier et qui a été inauguré le 22 novembre, sachant que 36 places sont dévolues aux élèves du Collège Henri Hiro et 192 places pour ceux du Lycée professionnel de Faaa.

Après ces quelques réflexions, je vous invite, mes chers collègues, à approuver sans plus tarder ces deux comptes financiers. *Merci.*

Le président : Merci. J'invite Madame la ministre à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Christelle Lehartel : Merci, Monsieur le président. Merci pour vos interventions.

Concernant le Collège de Henri Hiro, vous avez vu qu'il est en pleine restructuration depuis plusieurs années. Nous allons donc poursuivre cette restructuration puisqu'on a prévu le remplacement de toutes les portes de communication concernant les différentes classes du Collège Henri Hiro.

Nous allons aussi continuer les stages d'immersion concernant les 3^e prépa métiers, l'immersion dans les ateliers du Lycée professionnel de Faaa qui est juste au-dessus concernant la couture, la métallerie, la carrosserie, la maçonnerie, la petite enfance et l'accompagnement à la personne.

Vous l'avez dit, l'ouverture de l'internat avec l'accueil de nos élèves du Collège de la 6^e à la 3^e en difficulté dans ce nouvel internat. Et dans ce Collège aussi Henri Hiro, le dispositif collation le matin est aussi proposé aux élèves qui arrivent sans le petit déjeuner.

En ce qui concerne le Lycée professionnel de Faaa, nous avons effectivement fait l'ouverture officielle de cet internat et nous allons poursuivre aussi les travaux dans ce lycée puisqu'une demande a été faite sur le portail de la DGEE concernant un plateau sportif qui peut être mis en place aussi juste à côté de l'internat et du lycée professionnel.

Donc, voilà les informations que je voulais vous apporter concernant ces deux établissements.

Le président : Merci. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la première délibération. Il est adopté à l'unanimité.

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la deuxième délibération. Il est adopté également à l'unanimité. Merci.

RAPPORT N° 128-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU COLLÈGE DE AFAREAITU - MOOREA ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{mes} les représentantes Romilda Tahiaata et Minarii Galenon

RAPPORT N° 129-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU COLLÈGE DE PAOPAO - MOOREA ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{mes} les représentantes Romilda Tahiaata et Minarii Galenon

Procédure d'examen simplifiée

Le président : On passe à l'examen des rapports n°s 128-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Afareaitu - Moorea et portant affectation de son résultat et 129-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Paopao - Moorea et portant affectation de son résultat.

J'invite la rapporteure, Madame Romilda Tahiaata, à nous faire une présentation des rapports.

M^{me} Romilda Tahiaata : Merci. À la clôture de l'exercice 2020, le compte financier du Collège de Afareaitu se présente comme suit : en section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 60 868 499 francs CFP et les dépenses à 62 479 818 francs CFP, portant le résultat de la section à moins 1 611 319 francs CFP ; en section d'investissement, les recettes s'élèvent à 175 601 francs CFP et les dépenses à 3 041 615 francs CFP ; ce qui représente en fonds de roulement la somme de 17 653 049 francs CFP, représentant 104 jours de fonctionnement.

Pour le Collège de Paopao, le compte financier 2020 se présente comme suit : en section d'investissement, aucune recette n'est enregistrée au titre de l'exercice et les dépenses s'établissent à 216 920 francs CFP ; en section de fonctionnement, les recettes atteignent 60 329 589 francs CFP et les dépenses s'établissent à 59 846 651 francs CFP.

Les présents projets de délibération ont été examinés par la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, le 22 septembre 2021. S'agissant du Collège de Afareaitu ont été principalement abordés les bons résultats de l'établissement de la première année de bilinguisme en tahitien. S'agissant du Collège de Paopao une réflexion d'équipe a été menée pour valoriser les travaux des élèves, notamment par le biais de l'affichage. Les actions menées contre la violence se sont avérées efficaces et le climat scolaire de l'établissement est apaisé.

À l'issue des débats, les deux projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints.

Le président : *Merci.* Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tapura huiraatira, Tavini huiraatira, Tahoeraa huiraatira.

La parole est à l'intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame Louisa Tahuhuterani.

M^{me} Louisa Tahuhuterani : Merci, Monsieur le président. Je vous propose une seule et même intervention dans le cadre de l'examen des comptes financiers 2020 des collèges d'Afareaitu et de Paopao, deux établissements du second degré qui, durant l'année observée, ont accueilli sensiblement le même nombre d'élèves : 557 pour le premier, 573 pour le second.

S'agissant du collège d'Afareaitu, il a disposé de ressources financières d'un montant global de 61 044 100 francs CFP, en forte baisse de près d'un quart par rapport à 2019, notamment par

l'affectation d'une subvention moindre. À la fin de l'exercice, l'établissement affichait un résultat négatif, tant en fonctionnement qu'en investissement ; ce qui n'est pas problématique en soi compte tenu de l'importance du fonds de roulement qui représentait alors 104 jours d'autonomie. La structure de Paopao connaît à peu près la même situation financière : des moyens supérieurs à 60 millions de F CFP, également en baisse ; un résultat déficitaire mais uniquement en section d'investissement et là encore, un fonds de roulement confortable de plus de 14 millions de F CFP qui offre de bonnes marges de manœuvre.

Le collège d'Afareaitu a mis à profit l'année 2020 pour procéder à un certain nombre de travaux de rénovation pour un montant global de plus de 3 millions de F CFP.

Autre point commun entre les deux entités pédagogiques : la problématique de la violence et des bagarres journalières à laquelle les équipes pédagogiques ont dû remédier avec, il faut l'avouer, un certain succès. Pour ne prendre que l'exemple de Paopao, le Faati Moorea a été purement et simplement banni du règlement intérieur. En revanche, et c'est une initiative intéressante, des panneaux disposés en extérieur mettent en valeur le travail des élèves. Toujours est-il que les taux de réussite aux examens sont d'un niveau satisfaisant et ils n'ont rien à envier à ceux constatés dans l'ensemble de la collectivité : 94,8 % en 2020 pour l'obtention du DNB à Afareaitu, en hausse du plus de 20 points par rapport à 2019, contre 83,7 % en série générale et 75,8 % en série professionnelle à Paopao.

Tels sont, mes chers collègues, les quelques éléments d'information que je souhaitais porter à votre connaissance avant de passer au vote de ces deux comptes financiers. Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci.* La parole est à l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Mercier.

M^{me} Cécile Mercier : Merci, Monsieur le président. L'assemblée de la Polynésie française est saisie d'un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Paopao et du Collège de Afareaitu – Moorea et portant affectation de leur résultat et qui ont fait l'objet des débats en commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports le 22 septembre 2021.

Les débats ont effleuré un phénomène qui touche pourtant les élèves de plusieurs établissements dans leur quotidien : les violences en milieu scolaire. Monsieur Toromona a fait état des « bagarres journalières » qui ont fort heureusement cessé avec l'arrivée de la principale Madame Mescoff. Mais, pour autant, rien ne nous dit que ces phénomènes de violence ne vont pas reprendre ou se dérouler dans d'autres lieux que ce soit aux abords des établissements ou bien sur Internet. Ainsi, le rapport d'activités faisait état de « beaucoup d'incidences de violences qui trouvent un retentissement dans le collège. » Je m'interroge sur la loi sur la restriction de l'utilisation du téléphone portable ? Est-elle bien appliquée et suivie dans le collège de Afareaitu ? Nous devons veiller au bien-être de toutes et tous car cela engendre beaucoup de détresse psychologique. Un autre point que nous avons relevé dans le rapport d'activités concerne la température élevée dans les salles de classe de cet établissement de 45 ans d'âge. Nous savons que vous faites au mieux en fonction des contraintes budgétaires mais si nous voulons avancer sur le problème de l'absentéisme, nous pensons que les conditions dans lesquelles nos élèves étudient doivent être améliorées.

En ce qui concerne le collège de Paopao, et toujours selon le rapport d'activités, nous apprenons qu'il y a aussi des problèmes de violences au sein de l'établissement avec tout ce que cela entraîne en termes de détresse psychologique des victimes et des témoins directs de ces scènes. Les dernières assises sur la violence se sont tenues en novembre 2016 et dans son rapport d'activités le principal parlait d'en organiser à nouveau en août de cette année. Le contexte anxiogène dans lequel nous sommes tous doit nous pousser à travailler ensemble sur ce sujet grave qui perturbe notre communauté. Quand seront prévues les prochaines assises sur la violence ? Le problème est trop grave et met en danger la santé mentale des personnels et des élèves.

Un autre point sur lequel nous souhaitons nous attarder et qui pourrait aussi améliorer la santé des élèves de l'ensemble des établissements du second degré : nous sommes régulièrement alertés par des parents sur le poids élevé des cartables des élèves qui sont obligés de transporter leurs livres et manuels scolaires. Pouvez-vous nous dire s'il est possible de mettre en place des casiers individuels où les élèves pourraient laisser leurs manuels et affaires d'école afin de ménager leur dos et limiter le risque de scoliose ? À titre de comparaison, les établissements secondaires relevant du privé en sont déjà équipés depuis bien longtemps. *Merci bien.*

Le président : *Merci.* La parole est à l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Terooatea.

M^{me} Sylviane Terooatea : L'examen de ces deux dossiers lors de la commission de l'éducation du 22 septembre 2021 n'appelle pas de remarque particulière de la part du groupe Tahoeraa huiraatira.

Pour ces deux collèges de l'île sœur, l'accent est mis sur la problématique de la violence scolaire qui s'estompent peu à peu grâce aux actions menés par les établissements. L'intervention des services de l'ordre dans le cadre d'ateliers de prévention pourrait être un partenariat à explorer. Pour parler des chiffres, bien qu'il ait été en baisse l'an dernier, au 31 décembre 2020, le fonds de roulement du collège de Afareaitu est arrêté à la somme de 17 653 049 F CFP. S'agissant du collège de Paopao, après une baisse importante l'an dernier, plus de 6 millions de francs, le fonds de roulement s'établit pour 2020 à 14 469 054 F CFP, soit une augmentation de plus de 2,6 millions de francs CFP. En conséquence, le groupe Tahoeraa huiraatira votera pour ces deux dossiers.

Le président : *Merci.* La discussion générale est maintenant close. J'invite Madame la ministre à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Christelle Lehartel : *Merci, Monsieur le président.* Effectivement, le collège de Afareaitu est un collège pilote concernant le bilinguisme puisque, depuis deux ans maintenant, nous avons ouvert une classe bilingue en 6^e au collège de Afareaitu ; ça a été poursuivi en 5^e. C'est vraiment un collège pilote puisque c'est un dispositif que nous souhaitons poursuivre dans d'autres collèges puisque les classes bilingues existent maintenant puisque nous avons voté ensemble cette loi. *Merci en tous les cas pour votre accompagnement.*

Ensuite, effectivement, on parle beaucoup de violence dans les collèges, aux alentours des collèges. Ce n'est pas propre aux collèges de Afareaitu et de Paopao, malheureusement. Je ne devrai peut-être pas dire ça, mais je vais le dire quand même : la violence a toujours existé et on est là aussi pour faire en sorte que ça soit de plus en plus régulé et qu'il en existe de moins en moins. Mais nous avons aussi constaté qu'il y a des périodes où il y a un fort taux de violence et puis certaines périodes où c'est plus calme. Mais, là aussi, je souhaite quand même remercier le partenariat que les collèges et les lycées ont avec les communes. Même si les collèges et les lycées ne sont pas de compétence communale, mais nous avons quand même des équipes communales qui participent grandement à ce travail de partenariat pour lutter contre la violence. Nous avons, et je pense que vous avez dû le remarquer aussi, la nouvelle fédération des associations des parents d'élèves avec qui nous sommes en contact, on va dire, presque tous les jours, presque toutes les semaines pour trouver des moyens effectivement pour atténuer les violences qui existent dans les collèges et autour du collège.

En ce qui concerne la loi sur le téléphone, je puis vous garantir qu'à l'intérieur des établissements scolaires, les chefs d'établissement font vraiment en sorte que cette loi soit respectée. Mais, on le sait tous, les lois, malheureusement, ne sont pas forcément respectées à 100 %. Mais ici, je puis vous dire que les chefs d'établissement font tout leur possible pour que l'utilisation du téléphone soit respectée dans les établissements scolaires.

Comment aussi on peut se battre contre la violence ? En tous les cas, en ce qui concerne à l'intérieur des établissements scolaires, tout simplement, sur la proposition de plusieurs projets que l'on propose à nos élèves et que la DGEE subventionne, comme par exemple avec le collège de Paopao où ils font

un travail pédagogique de partenariat, avec Fare Natura par exemple, concernant la protection de notre environnement. Et d'ailleurs, si vous avez l'occasion de visiter notre écomusée, vous allez voir qu'il y a une partie de l'écomusée qui est consacrée au travail pédagogique qui a été élaboré avec nos élèves. Et je vous confirme aussi que ce travail va être poursuivi avec les établissements scolaires pas seulement de Moorea, mais aussi avec les autres collèges puisqu'encore une fois, la DGEE va accompagner les établissements scolaires et accompagnent aussi Fare Natura concernant les projets pédagogiques.

Voilà ce que je pouvais apporter concernant les collèges de Afareaitu et de Paopao.

Le président : Merci. En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la première délibération qui est adopté à l'unanimité.

En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la deuxième délibération qui est également adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 131-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU COLLÈGE DE FARE - HUAHINE ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{mes} les représentantes Moihara Tupana et Maeva Bourgade

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous passons à l'examen du rapport n° 131-2021 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Fare - Huahine et affectation de son résultat.

Je demande à Madame la rapporteure Augustine Tuuhia de nous présenter son rapport.

M^{me} Augustine Tuuhia : Merci, Monsieur le président. Par lettre n° 6881/PR du 8 septembre 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Fare - Huahine et portant affectation de son résultat.

Le compte financier de l'exercice 2020 du Collège de Fare - Huahine se présente comme suit : en section d'investissement, aucune recette n'est enregistrée tandis que les dépenses s'établissent à 134 900 F CFP, rendant le résultat d'investissement négatif ; en section de fonctionnement, les recettes atteignent 77 674 141 F CFP et les dépenses s'établissent à 77 311 783 F CFP pour un résultat bénéficiaire de 362 358 F CFP. Au 31 décembre 2020, le fonds de roulement de l'établissement s'élevait à 8 478 142 F CFP, soit 40 jours de fonctionnement.

Examiné en commission le 22 septembre 2021, le projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Fare - Huahine et portant affectation de son résultat a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint. *Je vous remercie.*

Le président : Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tahoeraa huiraatira, Tapura huiraatira, Tavini huiraatira.

La parole est à l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame Le Gayic.

M^{me} Vaitea Le Gayic : Merci, Monsieur le président. Nous n'avons pas de remarques particulières concernant ce dossier. Le rapport synthétique de notre rapporteure est bien claire en ce qui concerne cet établissement. Donc, nous voterons favorablement ce dossier. Merci.

Le président : *Merci.* La parole est à l'intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame Maeva Bourgade.

M^{me} Maeva Bourgade : L'examen du compte financier 2020 du Collège de Fare - Huahine n'a pas suscité de commentaires particuliers lors de son passage en commission le 22 septembre dernier. Tout au plus, retenons qu'il a vu ses moyens financiers sensiblement augmenter au cours des trois dernières années, passant d'un peu plus de 48 millions F CFP en 2017 à 77 674 141 F CFP l'an dernier. La subvention a, quant à elle, plus que doublé alors que les autres produits, notamment les ressources propres, sont en retrait. La situation financière apparaît plutôt saine, à l'image du fonds de roulement qui représentait alors, au 31 décembre 2020, quarante jours d'autonomie.

Durant l'exercice observé enfin, l'établissement a accueilli 417 élèves, un effectif globalement stabilisé depuis 2015. De cette structure se dégage une ambiance particulièrement studieuse avec des taux de réussite aux examens plutôt satisfaisants. Près de 82 % au DNB (série générale) et 90 % en série professionnelle où cette fois-ci on dépasse les résultats obtenus à l'échelle académique et France métropolitaine.

Tels sont les éléments que je souhaitais mettre en avant dans le cadre de l'étude du compte financier 2020 du Collège de Fare - Huahine que je vous demande de bien vouloir approuver. *Merci.*

Le président : Merci. La parole est à l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Atger.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Merci, Monsieur le président. Nous étudions aujourd'hui le projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Collège de Fare - Huahine et portant affectation de son résultat qui a fait l'objet d'un débat en commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports le 22 septembre 2021.

Mon intervention sera courte, mais je tiens néanmoins à relever quelques points qui suscitent quelques interrogations. Ainsi, des points relevés durant le conseil d'établissement qui s'est tenu le 24 juin 2021 nous interpellent et nous aimerions avoir votre éclairage. Un déplacement de la brigade de la prévention de la délinquance juvénile de Tahiti est-il prévu puisqu'il semble qu'elle ne soit pas intervenue récemment ? Avez-vous prévu la titularisation d'un CPE pour ce collège ? Allez-vous revoir à la hausse la dotation horaire globalisée comme demandé par la majorité des membres du CE et pour compenser la situation particulière des élèves de l'île qui, selon les observations, n'arrivent pas à avoir des résultats satisfaisants dans les matières élémentaires ?

En revanche, nous tenons à féliciter les résultats sportifs lorsque les compétitions ont pu se tenir. Il y a peut-être là un axe de développement qu'il faudrait pouvoir creuser pour former nos prochains athlètes : je pense aux Jeux du Pacifique notamment mais aussi à toutes les compétitions sportives dans lesquelles les élèves de Huahine pourraient s'entraîner, se dépasser et continuer de faire rayonner fièrement le nom de leur île.

Merci bien.

Le président : Merci. J'invite Madame la ministre à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Christelle Lehartel : Merci pour vos interventions. Effectivement, concernant le collège de Huahine, je me suis moi-même déplacée avec une petite équipe sur le collège de Huahine parce que nous avons rencontré des difficultés concernant la classe de 2^{nde}. Le collège de Huahine est un des deux collèges qui existent en Polynésie française, nous avons celui de Taiohae à Nuku-Hiva et celui de Huahine qui accueille une 2^{nde} au collège, tout ça pour faciliter la vie de nos élèves. Et nous sommes, malheureusement, déçus par les résultats puisque sur les 31 élèves qui sont scolarisés en 3^e, 13 élèves partent sur Raiatea ou sur Tahiti. Donc, j'ai missionné une petite équipe pour résoudre ce problème et faire en sorte d'encourager nos enfants de rester sur l'île en 2^{nde}.

Le collège de Huahine a fait énormément aussi de progrès concernant la violence qui existe aussi dans ce collège-là et nous allons d'ailleurs, pour répondre encore à ce problème de violence, installer un vrai plateau sportif derrière le collège de Huahine. Et j'ai demandé à ce que cela soit terminé cette année de manière à ce que les enfants puissent l'utiliser convenablement, puisque c'est un plateau sportif qui n'est pas couvert du tout et que la rentrée prochaine (août 2023), ça soit terminé.

Bien évidemment, concernant les CPE, vous savez que nous rencontrons beaucoup de difficultés pour faire les recrutements de CPE. Donc je vous annonce qu'à la rentrée d'août 2023, ouverture d'une formation CPE à l'INSPE. Donc, j'encourage tous ceux qui sont volontaires pour ce poste des CPE ici en Polynésie française, la formation va se faire ici, et puis on pourra les mettre en stage dans nos établissements scolaires en Polynésie française et nos futurs CPE pourront être titularisés ici en Polynésie française. Voilà un poste où nous avons beaucoup besoin de CPE dans nos collègues.

Voilà. Si j'ai pu répondre à vos questions. Merci.

Le président : Merci, *Madame la ministre*. En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération qui est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 134-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2020 DU LYCÉE POLYVALENT IHI-TEA NO VAVAU ET PORTANT AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{mes} les représentantes Louisa Tahuhuterani et Teapehu Teahe

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Nous passons à l'examen du rapport n° 134-2020 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau et portant affectation de son résultat.

Je demande à Madame la rapporteure Louisa Tahuhuterani de présenter le rapport.

M^{me} Louisa Tahuhuterani : Merci, Monsieur le président. Par lettre n° 6869/PR du 8 septembre 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau et portant affectation de son résultat.

Examiné en commission le 22 septembre 2021, le projet de délibération a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants : l'explication de la baisse du fonds de roulement par des travaux effectués sur fonds propres, ces derniers ont notamment permis de résorber le fonds de roulement beaucoup trop important des années précédentes ; le contrôle des flux d'élèves par un réaménagement de la cour d'école afin d'éviter les regroupements dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint. *Merci*.

Le président : Merci. Pour les interventions, je vous propose l'ordre de passage suivant : Tavini huiraatira, Tahoeraa huiraatira, Tapura huiraatira.

La parole est à l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Mercier.

M^{me} Cécile Mercier : Merci, Monsieur le président. Par lettre n° 6869/PR du 8 septembre 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation du compte financier 2020 du Lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau et portant affectation de son résultat.

Il est vrai que le lycée polyvalent est caractérisé par la complexité de sa structure qui réunit en son sein un collège, un lycée, une SEP, l'ULIS école collège et la SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) et l'Internat..., une véritable cité scolaire !

En ce qui concerne les comptes financiers de l'établissement, des explications et précisions ont été apportées lors de la commission législative du 22 septembre 2021. Un remerciement à Madame Puhetini siégeant au sein du conseil d'administration de l'établissement, à Monsieur le proviseur, à Monsieur le gestionnaire, au ministère et également notre collègue représentante-sénatrice, Madame Tetuanui.

Nous aimerions néanmoins aborder le sujet des dégradations matérielles de cet établissement qui vient d'ouvrir ses portes il y a à peine trois ans. Des dégradations en milieu scolaire devenues une préoccupation majeure comme en témoigne le problème de délinquance..., un sujet d'actualité.

Lors de notre session plénière du 21 octobre 2021, Monsieur le Président Fritch nous a fait part du plan « Générations 2021 – 2041 » proposant d'agir sur la jeunesse d'aujourd'hui en lui faisant prendre conscience de ses responsabilités citoyennes et complétant celui de la prévention de la délinquance en Polynésie française, le fameux plan 2021-2024 et se déclinant en quatre axes stratégiques. Où en sommes-nous avec ce fameux plan ?

Par ailleurs, il a été question en commission législative qu'il y avait une réflexion au niveau de la commune autour du CLSPD (Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance) Or, n'oublions pas que Monsieur le maire de Bora-Bora avait, en 2019 et d'un commun accord avec la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse en Polynésie), décidé de mettre en place une unité éducative de milieu ouvert pour assurer un suivi régulier et permanent des jeunes de l'île.

De plus, le service administratif dénommé « Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse (DPDJ) » créé en 2020 travaille déjà en partenariat avec la DGEE et pourrait être sollicité, n'est-ce pas ? À ce sujet, une question écrite avait été adressée à Monsieur le Président Fritch par Madame Tevahitua sur « la montée de la délinquance de la jeunesse dans notre pays » et souhaitait des précisions sur les missions de la DPDJ, notamment la mise en place d'un observatoire de la jeunesse et de la délinquance des jeunes en Polynésie. En réponse, Madame la ministre de la famille, des affaires sociales, de la condition féminine Isabelle Sachet indiquait : que « *l'observatoire de la jeunesse et de la délinquance des jeunes en Polynésie française prend tout son sens, puisqu'il est censé concentrer et rassembler l'ensemble des données sur la jeunesse et la délinquance des jeunes* » ; qu'un « *premier bilan est dressé depuis peu* » et que les élus que nous sommes en serons informés ; et que « *les premières publications de l'observatoire ne peuvent aboutir aujourd'hui, ce dernier n'étant pas encore opérationnel* ». Sur ce dernier point, pourrait-on connaître les raisons pour lesquelles cet observatoire n'est-il pas encore opérationnel ?

Le groupe Tavini huiraaatira votera favorablement ce dossier et souhaite apporter son soutien au personnel enseignant et non-enseignant de l'établissement. *Merci bien.*

Le président : La parole est à l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraaatira, Madame Terooatea.

M^{me} Sylviane Terooatea : Merci, président. Cet établissement a révélé des problématiques d'incivilité et de violence. Il a la spécificité d'accueillir plus de 1 000 élèves — c'est énorme ! — d'autant plus qu'il s'agit d'un public très divers. En effet, cet établissement reçoit chaque jour collégiens, lycéens et lycéens professionnels qui doivent apprendre à vivre ensemble. C'est pourquoi Madame la ministre a recruté deux personnels au profil déterminé : un chef d'établissement qui avait l'expérience des collèges et des lycées professionnels et une adjointe qui a aussi l'expérience technique des grands lycées.

Le Tahoeraa Huiraaatira encourage l'ensemble des acteurs de Bora-Bora à se mobiliser pour la réussite scolaire et humaine de ces élèves. Comme le souligne Madame la sénatrice lors de la commission, la réussite des autres établissements dans les autres communes, c'est lorsque les élus de proximité avec les parents jouent un rôle commun et travaillent en concertation avec l'équipe de la direction. Un partenariat avec les services de l'ordre pour de la prévention semble pertinent.

Concernant les comptes, au 31 décembre 2020, le fonds de roulement est arrêté à la somme de 46 676 268 F CFP, ce qui représente 155 jours de fonctionnement financière.

Par conséquent, nous voterons pour cette délibération.

Le président : Merci. La parole est à l'intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame Augustine Tuuhia.

M^{me} Augustine Tuuhia : Merci, président. Le collège-lycée polyvalent Ihi-Tea no Vavau à Bora-Bora est un fleuron de l'éducation Îles-sous-le-vent et en Polynésie créé en 2018 et qui était très attendu par la population de Bora-Bora puisqu'il venait remplacer un établissement devenu vétuste.

C'est un établissement qui a plusieurs niveaux — collège, lycée, SEGPA, SEP — qui permet aux élèves de l'île de rester sur place jusqu'à la terminale, alors qu'auparavant leur cursus devait les emmener vers d'autres destinations et d'autres archipels.

Sur le plan comptable à présent, la commission s'est attardée sur la question du fonds de roulement et une baisse observée en 2020 qui résultait du financement de nombreux travaux sur les fonds propres de l'établissement. En effet, il présentait, depuis sa création en 2018, un fonds de roulement beaucoup trop élevé, ces travaux sur fonds propres ont permis de résorber ce fonds de roulement trop important. Au 31 décembre de l'année 2020, le fonds de roulement est de 14 896 008 F CFP.

C'est à l'unanimité que ce compte a été approuvé par la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports et je vous demande de bien vouloir l'adopter à votre tour. *Merci.*

Le président : Merci. J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Christelle Lehartel : Merci, Monsieur le président. Effectivement, beaucoup de questions concernant le plan général de la jeunesse, concernant l'observatoire, concernant le CLSPD. Alors je ne suis que partenaire de ces dispositifs-là, je ne suis pas le ministère de tutelle. Mais bien évidemment que la DGEE participe à ces différents plans de travail puisque nos élèves sont concernés par ces différents dispositifs. Je pense que le ministère de la jeunesse et le ministère de la famille reviendront bientôt vers nous pour nous donner la suite du dispositif. Mais le 25 janvier, la plénière du conseil de prévention de la délinquance se réunira à la Présidence et je pense que nous aurons plus d'informations sur ce sujet concernant tous les dispositifs qui ont été mis en place.

Oui, nous avons créé deux postes pour ce lycée de Bora-Bora, c'est un beau lycée. Mais vous l'avez dit vous-même, c'est un lycée neuf avec ce dispositif que l'on a mis (collège, lycée, Ulysse enfants en difficulté) donc qu'il nous faut nous l'approprier ce dispositif. Mais vous avez pu entendre le nouveau chef d'établissement qui a pu répondre à vos questions, beaucoup d'actions ont déjà été mises en place dans ce lycée de manière à résoudre beaucoup de problèmes de violence et de désorganisation dans ce lycée de Bora-Bora, et ils savent aussi qu'ils peuvent compter sur les services de la DGEE et sur les élus que nous sommes pour les accompagner, pour améliorer la vie de nos élèves dans ce lycée de Bora-Bora.

Le président : Merci. En l'absence d'amendements, je mets aux voix l'ensemble de la délibération qui est adopté à l'unanimité.

En l'absence de Madame la ministre Isabelle Sachet, je vous propose de reporter le rapport n° 172 pour une autre séance.

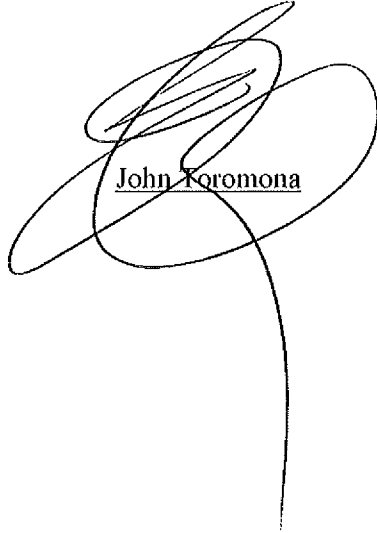
III) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Voilà, Mesdames et Messieurs les représentants, je vous remercie de votre présence.

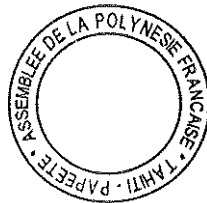
La séance est close. *Je vous remercie.*

(Il est 16 heures 8 minutes.)

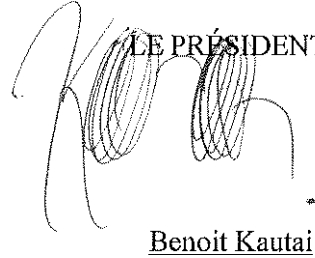
LE SECRÉTAIRE,



John Toromona



LE PRÉSIDENT,



Benoit Kautai